



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

# RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



CULLETTIVITÀ di CORSICA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE

**MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028**



**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
28 è 29 di NUVEMBRE di u 2024**

**2<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
28 et 29 NOVEMBRE 2024  
1<sup>ma</sup> ghjurnata / 1<sup>ère</sup> journée**



**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2024**  
**28 è 29 di NUVEMBRE DI U 2024**  
 2<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2024  
 28 et 29 NOVEMBRE 2024

**SUNTA di u GHJOVI u 28 di NUVEMBRE di u 2024**  
**SOMMAIRE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024**

<b>Ouverture de la séance des questions orales à 11h12</b>	
<b>Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance</b>	
<b><u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u></b>	
<b>Question n° 2024/O2/061 - I nosci anziani, a nostra primura,</b> posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	10
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	11
Droit de réponse Mme Marie-Claude BRANCA	14
<b>Question n° 2024/O2/064 - Création d'un marché d'intérêt territorial en Corse,</b> posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	14
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	15
<b>Question n° 2024/O2/058 - Aide aux communes,</b> posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	18
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	19

<p><b>Question n° 2024/O2/059 - Le difficile essor de la filière Bois</b>, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif</p>	<p>22</p> <p>23</p>
<p><b>Question n° 2024/O2/060 - À chì ne simu di i rilazioni marittimi trà Corsica è Sardegna ?</b>, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »</p> <p>Réponse de Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse</p>	<p>26</p> <p>27</p>
<p><b>Question n° 2024/O2/054 - Édition littéraire en langue corse</b>, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »</p> <p>Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine</p>	<p>30</p> <p>32</p>
<p><b>Question n° 2024/O2/065 - Utilisation des Fonds européens</b>, posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »</p> <p>Réponse de Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive en charge des Affaires Européennes et Internationales</p>	<p>36</p> <p>38</p>
<p><b>Question n° 2024/O2/063 - Loi « Anti-AIRBNB et lutte contre la spéculation</b>, posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »</p> <p>Réponse de Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse et de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse</p>	<p>41</p> <p>43</p> <p>45</p>
<p><b>Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</b></p>	
<p><b>Question n° 2024/O2/056 - Travaux de sécurisation routiers à Angiolasca</b>, posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</p>	<p>47</p> <p>48</p>
<p><b>Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance</b></p>	

<b>Question n° 2024/O2/062 - Chì pulitica pà a lingua corsa ?</b> posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in fronte »	49
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	52
<b>Question n° 2024/O2/057 - Gestion des personnels et audit RH,</b> posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	55
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	57
<b>Suspension de la séance à 13h22</b>	
<b>Ouverture de la séance publique à 15h25</b> <b>Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.</b>	
<b>Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI</b> <b>Appel nominal des conseillers</b>	
Intervention de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	61
Intervention de M. le Président du Conseil exécutif de Corse	63
<b>Allocution d'ouverture de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	64
<b>Allocution d'ouverture de M. le Président du Conseil exécutif de Corse</b>	67
<b><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b>	
<b>Raportu n° 313 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 24 d'ottobre di u 2024</b> <b>Rapport n° 313 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024</b> Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	76
<b>VOTE RAPPORT</b>	76

<u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /</u> <u>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>	
<b>Raportu n<sup>u</sup> 300 : Analisi glubale di a messa in opera di u Pianu d'Assestu è di sviluppu durevule di a Corsica è messa in anda di a prucedura di revisione</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 300 :</b> Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et engagement de la procédure de révision Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	77
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n <sup>o</sup> 2024/O2/039) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	90
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : lecture de l'avis de la Chambre des Territoires et synthèse de l'avis du CESEC	93
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	97
M. Paul QUASTANA	100
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	102
M. Jean-Martin MONDOLONI	105
Mme Anne-Laure SANTUCCI	108
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	109
M. Georges MELA	111
M. Jean-Christophe ANGELINI	114
M. Pierre GHIONGA	120
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	121
M. Paul-Felix BENEDETTI	124
<b><i>18h35 Présidence assurée par Mme Nadine NIAGGIONI</i></b>	
<b><i>18h37 Présidence assurée par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS</i></b>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	129
M. Jean BIANCUCCI	130
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	133

M. Xavier LACOMBE	137
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	139
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	142
<b>Suspension de la séance à 20h00 / Reprise de la séance à 21h00</b>	
<b>Raportu n° 301 : Cumpusizione è stallazione di l'Assemblea di a Giuventù per a quarta mandatura 2024/2026</b>	
<b>Rapport n° 301 : Composition et installation de l'Assemblea di a Giuventù au titre de sa quatrième mandature 2024/2026</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	153
<b>Prises de paroles :</b>	
Mme Marie-Claude BRANCA	154
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	155
Mme Christelle COMBETTE	155
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	156
Mme Santa DUVAL	157
<b>Examen et vote amendement</b>	158
<b>VOTE RAPPORT</b>	158
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
<b>Raportu n° 291 : Rinuvimentu di a cunvenzione pè a mutualizzazione di servizii trà a Cullettività di Corsica è u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte per assicurà u mantenimentu di i materiali rutulanti</b>	
<b>Rapport n° 291 : Renouvellement de la convention de mutualisation de services entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse pour assurer la maintenance des véhicules d'incendie et de secours</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	159
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	160
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	160

<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	160
Mme Véronique ARRIGHI	161
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	161
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	161
Mme Frédérique DENSARI	162
<b>Désignations</b>	162
<b>VOTE</b>	162
<b><u>CULTURA / CULTURE</u></b>	
<b>Raportu n° 286 : Cunsentu di a cunvenzione 2024-2027 trà a Cullettività di Corsica, France Télévisions è u Statu</b>	
<b>Rapport n° 286 :</b> Approbation de la convention 2024-2027 entre la Collectivité de Corse, la société nationale de programmes France Télévisions et l'État relative au développement de la chaîne Via Stella	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	163
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	167
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis CESEC	167
Avis de la commission des finances et de la fiscalité, par M. Joseph SAVELLI, rapporteur	168
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Muriel FAGNI	168
M. Saveriu LUCIANI	170
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	172
En réponse pour le Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	173
<b>VOTE RAPPORT</b>	173
<b>Suspension de la séance à 22h00 / Reprise de la séance à 22h30</b>	

<p><b><u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /</u></b>  <b><u>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u></b>  <b>(SUITE)</b></p>	
<p><b>Raportu n° 300 : Analisi glubale di a messa in opera di u Pianu d'Assestu è di sviluppu durevule di a Corsica è messa in anda di a prucedura di revisione</b></p>	
<p><b>Rapport n° 300 : Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et engagement de la procédure de révision</b></p>	
<p>(Suite discussion après réunion CDENATE)</p>	
<p><b>Amendement n° 1 déposée par le groupe « Un Soffiu Novu »</b></p>	
M. Jean Martin MONDOLONI présente l'amendement	174
Avis du Conseil exécutif	175
<b>Vote amendement</b>	175
<p><b>Amendement n° 2 déposé par le groupe « Core in Fronte »</b></p>	
Mme Serena BATTESTINI présente l'amendement	175
Avis du Conseil exécutif	175
<b>Vote amendement</b>	176
<p><b>Explications de vote :</b></p>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	176
M. Paul-Félix BENEDETTI	177
Mme Valérie BOZZI	178
M. Jean-Christophe ANGELINI	179
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	179
<b>VOTE RAPPORT</b>	181
<p><b>DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</b></p>	
<b>Vote</b>	181
<p><b>Suspension de la séance à 22h50.</b></p>	



**La séance des questions orales est ouverte à 11 h 12 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Care è cari cullegghi, s'è vo site pronti, emu da cumincià.

Dumandu à quelli chì ci stanu à sente è à i giornalisti di scusà ci, perchè chì emu avutu prima una cunferenza di stampa incù l'associi chì travaglianu à prò di a Regione di Valenzia, induve ci hè statu una catastroffa, cum'è a sapete. Ne ripareremu dopu.

Eppo dinò una cunferenza di stampa di u Presidente di l'Esecutivu incù u Prefettu, u Cardinale è a Merria d'Aiacciu di sicuru, per l'urrganisazione di a vinuta di u Papa.

Dunque simu à pena in ritardu, emu da cumincià.

Allora e dumande à bocca ùn anu micca da esse ind'è l'ordine ch'aviamu previstu, dunque pè piacè state à sente, è s'è veramente a persona ùn ci hè micca, passeremu à un'antra dumanda.

Dunque, emu da principià, s'ellu hè d'accordu, incù a dumanda à bocca di « Core in fronte », fatta da Marie-Claude BRANCA.

S'è vo site d'accordu ? Vi ringraziu per a vostra cumprensione.

È a riposta serà fatta da Bianca Fazi.

À ringrazià vi.

## QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

**Question n° 2024/O2/061 - I nosci anziani, a nostra primura,** posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

### **Mme Marie-Claude BRANCA**

Madama a cunsigliera esecutiva in carica di a saluta.

Più d'un annu fà, ci semu tutti mubilizati pà mantena a maternità di Portivechju chì risicava di sarrà. Tandu aviamu tutti dittu chì ùn si pudia metta in priculu a vita di i donni è di i ziteddi. Incù a mubilizzazioni semu riisciuti à fà cambià a dicisioni di l'ARS è di u Statu è à mantena un arnese indispinsevuli pà a saluta di l'aghjenti di stu rughjonu.

Dapoi à qualchì mesa monda famiddi di u rughjonu di Portivechju-Bonifaziu si lagnani chì so anziani sò missi in priculu da a cattiva gistioni di l'urgenzi è da a mancanza di camari pà ricevali. Monda malati sò stati rinviati in casa. Certi esami ùn sò micca stati fatti. Iss'esami è una presa in carica seria avariani pussutu impidiscia a morti di certi anziani.

Ùn si tratta micca di suppusizioni senza fundamenti ma d'elementi precisi è di cartulari serii chì no pudemu prisintà.

A priurità hè stata data à altri sirvizia è cusì mancani i piazzu pà l'anziani chì so rinviati in casa. Ùn si pò ghjucà incù a so vita almenu di pinsà chì passata una certa età, ùn ci hè più bisognu di curà l'aghjenti. Par no tutti i viti contani hè par quissa chì à parè nosciu si devi rifletta à una vera ristrutturazioni di l'urgenzi è di u SAMU è à un veru sirviziù pà i parsoni anziani.

Sta situazione veni in parti da a scelta di i pulitichi è di l'ARS d'avè appughjatu a ripresa di a clinica incù un parsunali medicali privatu chì t'hà difficoltà à occupà si di i malati di l'urgenzi, piuttosto chì di rifletta à un offerta pubblica.

A noscia Cullittività ùn hà puteri in materia di saluta ma pudemu metta l'ARS è i pruprietari di a clinica di Portivechju dananzi à i so rispunsabilità. Pudemu purtà li à rifletta à a nicissità di crià una struttura pubblica forti gistita da un parsunali medicu di u sittori publicu incù una parti di i sirvizia versu Bonifaziu lachendu altri sirvizi à a clinica di Portivechju mittindu in opara una cullaborazioni trà sti dui strutturi.

Pà u rispettu di a saluta di tutti, ghjovani o anziani, ùn ci pudemu accuntintà di custattà a situazioni è cuntinuà à mandà i nosci cunduglianzi à i famiddi.

Madama a cunsigliera esecutiva, seti pronta à metta in andà una discussioni trà l'ARS, i prupriitari di a clinica di Portivechju è à noscia Cullittività par dà à l'aghjenti di u nosciu rughjonu a pussibilità di pudè curà si è pudè campà comu à meritini?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avete a parolla, Signora Cunsigliera esecutiva.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Cara cunsigliera, Cara Marie-Claude,

Oghje mi dumandate a presa in carica di l'urgenze à a Clinica di l'Uspidale, in Purtivechju.

Certains faits que vous nous rapportez sont tout à fait regrettables et particulièrement douloureux pour les familles. Je tiens ici à les assurer de mon soutien.

Vous proposez que je me rapproche de l'ARS et des propriétaires de la Clinique, mais également de l'hôpital de Bunifaziu afin de bâtir « une structure publique forte, gérée par des personnels médicaux avec un statut public », afin de mieux prendre en charge les personnes âgées, notamment aux urgences.

Les personnels qui y travaillent sont tout aussi formés et tout aussi dévoués que les personnels du secteur public ! Je tiens à les remercier de leur engagement au quotidien pour la prise en charge des patients.

Indépendamment de ces situations douloureuses qui nous touchent profondément, nous savons qu'il arrive aussi régulièrement que des personnes se présentent aux urgences, alors qu'elles ne relèvent pas toujours de ce service, parce qu'elles n'ont pas d'autres possibilités de prises en charge.

Concernant les personnes âgées, elles sont orientées vers les établissements de santé parfois pour des raisons ne présentant pas un caractère «

d'urgence » mais plutôt parce qu'elles ne peuvent pas être prise en charge à domicile, en proximité, ou suite à une situation dite « complexe » ne relevant pas d'une problématique uniquement médicale comme l'absence de l'infirmier(e) ou de l'aide-ménagère ... !

Je vous rappelle que la Collectivité de Corse porte depuis 2018 une politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, et travaille sur la prévention de la perte d'autonomie afin de retarder le plus longtemps possible les besoins de prise en charge sanitaire.

La situation que vous décrivez se retrouve partout ailleurs, en Corse, dans tous les services d'urgence, mais également au national !

Lorsque l'état de santé du patient se dégrade et qu'une présence et des soins quotidiens sont nécessaires, y compris ponctuellement, mais qu'ils ne relèvent pas d'une hospitalisation, les solutions en amont sont insuffisantes : manque de médecins généralistes libéraux, manque de prise en charge à domicile.

En aval, le service connaît le même problème que tous les services d'urgences, l'absence de solution en sortie d'hospitalisation, au sein d'établissements en soins médicaux et de réadaptation (ESMR) notamment.

D'ailleurs, l'EHPAD de Purtivechju pourrait, à titre d'exemple, solliciter auprès de la Collectivité et de l'ARS, la transformation d'un certain nombre de places d'hébergement permanent en hébergement temporaire (lits de répit).

En résumé, tout comme pour la maternité, la clinique de l'U Spidali, effectue une mission de service public. Les chiffres pour l'année 2024 s'élèvent à plus de 14 000 passages aux urgences au 15 octobre (1<sup>er</sup> janvier au 15 octobre 2024), et l'équipe se compose d'un seul médecin en hiver et deux en été (dont un qui assure les urgences de 11h à 23h) !

Les problématiques que vous soulevez ne sont donc pas liées uniquement au statut de l'établissement de santé.

Pour connaître un peu la direction de la clinique, je pense qu'elle ne se serait pas opposée à la création d'une structure publique.

Je suis bien-sûr disponible pour participer, aux côtés des différents acteurs du territoire, à cette réflexion et pour faire le lien avec les services de l'ARS.

Toutefois, le « transfert », comme vous le proposez, des missions des urgences qui concernent les personnes âgées, de la Clinique vers l'hôpital public de Bunifaziu, ne permettra pas, je le crains, une prise en charge différente si on n'inverse pas la tendance actuelle car :

La réalité, c'est la raréfaction des ressources humaines chez les médecins. Dans le public, comme dans le privé ! C'est pour cela que nous encourageons les jeunes générations à s'engager vers ces métiers : nous les accompagnons dans leurs études pour favoriser leur installation ! Et c'est pour cela que nous voulons qu'on nous garantisse la mise en place du premier cycle de médecine à Corti ! D'ailleurs, hier, notre Député Michel Castellani a interrogé le ministre de l'Enseignement supérieur à ce sujet !

La réalité, c'est aussi un besoin de personnels paramédicaux et d'aides à domicile pour permettre à i nostri anziani « d'Invehjà bè in casa soia », le plus longtemps possible ! Nous n'ignorons pas les difficultés : nous accompagnons la revalorisation de leurs métiers, leur formation et leur professionnalisation.

La réalité, c'est que le système de santé connaît une crise sans précédent, et que nous avons besoin de toutes les structures de santé, publiques et privées, pour répondre en proximité aux besoins de la population !

Et vous le savez, nous nous sommes saisis de ce sujet pour bâtir un nouvel écosystème de santé pour la Corse autour du projet de CHU voté à l'unanimité par votre Assemblée il y a un an et où justement un partenariat public/privé est envisagé, que j'ai présenté aux ministres qui se sont succédé (4 pour l'instant)... et dont nous attendons toujours une réponse !!!

Nous voulons un nouveau modèle de santé adapté à nos spécificités, qui réponde en proximité aux besoins des Corses !

Et je le répète, je suis à disposition pour engager cette réflexion !

À ringrazià vi !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Iè, 50 seconde !

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Pensu chì pugnaremu di veda comu discuta, ma quandu parlavu di a ghjenti chì ùn erani micca ricevuti erani a ghjenti in situazioni d'urgenza è i rimandaiani in casa. Ùn era micca a ghjenti chì li mancaia un infermieru.

Eccu, vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora avà, a dumanda à bocca chì vene hà da esse fatta, s'ella hè pronta, da Paola Mosca è a risposta da Dumenicu Livrelli, Presidente di l'ODARC.

**Question n° 2024/O2/064 - Création d'un marché d'intérêt territorial en Corse**, posée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**Mme Paola MOSCA**

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Monsieur le Président de l'ODARC,

Depuis le début de l'année 2024, l'ODARC a mené une étude de faisabilité pour la création d'un marché d'intérêt territorial (MIT) en Corse, avec le soutien technique du bureau d'études spécialisé « Soliance Alimentaire ».

Un Marché d'Intérêt Territorial est un dispositif structurant la production, la distribution et la consommation alimentaires à l'échelle locale. Son objectif est de favoriser les circuits courts, valoriser les produits locaux, et renforcer l'autonomie alimentaire en soutenant les acteurs locaux engagés dans une démarche durable et responsable.

Ce type de marché agit comme un réseau coordonné entre différents acteurs (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, etc.), facilitant la rencontre de l'offre et de la demande. La mise en place d'un MIT en Corse permettrait de dynamiser l'économie insulaire et de faciliter les échanges entre producteurs et acheteurs (grossistes, distributeurs ou encore restauration collective et privée) en intégrant les initiatives existantes et ainsi structurer un réseau et un maillage territorial cohérent.

La création d'un tel dispositif en Corse, dans un format à la fois physique et virtuel, offrirait donc une solution globale pour soutenir le développement économique, social et écologique insulaire, en s'appuyant sur nos ressources et en répondant aux enjeux de durabilité et de résilience.

En juillet dernier, une présentation de l'étude a été organisée devant des professionnels à u Viscuvatu, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, Monsieur le Président de l'ODARC pourriez-vous nous faire part des grandes lignes de cette étude devant notre Assemblée ? Pourriez-vous également nous faire part de la façon dont les acteurs concernés ont accueilli ces données ? Enfin, pourriez-vous nous préciser quelles sont les étapes à venir en vue du projet de création du futur Marché d'Intérêt Territorial ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Avete a parolla, o Sgiò Presidente !

**M. Dominique LIVRELLI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Madame la Conseillère,

La démarche de créer un Marché d'intérêt National en Corse a été initiée par l'ODARC en 2020 suite à la crise engendrée par le Covid.

En effet, au regard des nombreux défis que cette crise a soulevés, notamment en matière d'approvisionnement des denrées alimentaires, d'écoulement des produits locaux et de changement des modes de consommation, une cellule de réflexion avait été créée au sein de l'Office, intégrant des membres du Conseil d'Administration de l'ancienne majorité territoriale. L'opportunité de créer un MIN en Corse est vite apparue comme un projet potentiellement structurant et ayant vocation à répondre à des enjeux importants pour la Corse. C'était d'ailleurs un des éléments mis en avant dans le rapport d'activité de l'ODARC cette année-là.

En effet, la résilience du système alimentaire corse est un enjeu majeur.

Aujourd'hui, notre agriculture est fortement tournée vers le marché lucratif et saisonnier de la consommation touristique estivale. Cette orientation a

contribué à une faible autonomie de notre système alimentaire avec environ 4 % des besoins couverts par la production locale.

On constate également des prix de 14 % en moyenne plus élevés que sur le continent. De plus, on relève un taux de croissance de la population d'environ 1 % par an et des coûts liés à l'insularité qui sont estimés à plus de 11 % par an du chiffre d'affaires de 328 M€ dans le secteur du commerce de gros et de détail. Enfin, 43 % des exploitations corses font de la transformation fermière et 8 exploitations sur 10 commercialisent en circuits courts.

Face à ce constat, reconquérir le marché intérieur en incitant et facilitant une orientation nourricière répondant aux besoins de la population locale est un objectif majeur auquel ce projet de MIT peut répondre en partie.

En effet, en parallèle, il s'agit de l'articuler avec notre politique ambitieuse de développement d'une agriculture productive notamment dans les filières fruits et légumes, viande et lait qui se traduit, par exemple, par des taux d'intervention bonifiés pour ces secteurs allant jusqu'à 80 % dans le PSN Corse pour les petites exploitations maraîchères, des aides à l'implantation de cultures protéiques et par une augmentation de l'aide couplée ovine/caprine du premier pilier de la PAC.

Des sources de financement pour mener cette étude ont été recherchées dans le cadre des crédits de relance de l'Etat, sans succès...

Mais, ce projet a finalement pu avancer avec le recrutement d'un agent en CDD au sein de l'Office en 2023 afin de piloter une étude d'opportunité et de faisabilité, financée sur les crédits de fonctionnement de l'ODARC et conduite en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse.

Cette étude est aujourd'hui terminée.

Elle comprenait trois phases : une phase de diagnostic et de concertation des acteurs potentiels, une phase de calibrage technique et de réflexion sur les spécificités d'un Marché d'Intérêt Territorial Corse afin de répondre aux enjeux identifiés et une dernière phase de projections juridique et économique.

La première phase a fait apparaître des niveaux d'engagements différents selon les types d'acteurs. Les producteurs et les transformateurs ont été rapidement des alliés de ce projet, reconnaissant son intérêt et les opportunités qu'il pourrait leur apporter. Les GMS se sont montrées hésitantes mais ont néanmoins reconnu qu'un tel outil pourrait répondre à une demande



des consommateurs et faciliterait l'approvisionnement en local dès lors que les prix permettraient une certaine compétitivité avec les marchandises importées. Enfin, les transporteurs et les grossistes ont très peu répondu aux sollicitations ou se sont montrés plutôt opposés au projet.

La deuxième phase a permis de définir les contours du MIT Corse autour de quatre axes : un carreau physique des producteurs combiné à un carreau virtuel, un marché d'anticipation permettant une meilleure planification des productions agricoles en phase avec les besoins des transformateurs et des distributeurs, une organisation mutualisée pour répondre aux besoins de la restauration collective et chercher des opportunités à l'export et enfin, une marque MIT basée sur un cahier des charges assurant la traçabilité des produits corses transitant sur le site.

La troisième phase s'est attachée à calibrer le projet en partant du principe d'une construction progressive et réaliste, mais avec la perspective d'un développement physique plus ambitieux à moyen terme.

Début novembre, une rencontre avec le Président de la Semmaris, gestionnaire du MIN de Rungis, Monsieur Stéphane Layani a engagé nos travaux vers une nouvelle étape. En effet, la Semmaris s'est proposé d'analyser ce projet au regard de son expertise et de son expérience en la matière. Cet intérêt apporté à la création d'un MIT en Corse nous conforte dans la nécessité de poursuivre son développement. Ainsi, dès le retour de la Semmaris, l'ODARC conduira les compléments d'études nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

En conclusion, ce projet de MIT a, d'ores et déjà, réussi à créer un fort engouement et une importante mobilisation des acteurs locaux. Des défis restent bien évidemment à relever pour rendre ce projet le plus concret possible, mais l'accompagnement de la Semmaris est un signal très positif voire encourageant. Enfin, ce projet doit trouver un écho dans notre politique de développement des installations agricoles, de stimulation de la production, de mobilisation du foncier et d'orientation de la production vers la fonction nourricière de notre agriculture.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Allora avà, s'è vo site pronta, dò a parolla à Mme Mariotti è a risposta serà fatta da Julien Paolini.

**Question n° 2024/O2/058 - Aide aux communes**, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif,

Les élus du bloc communal sont inquiets face aux perspectives financières qui se profilent et à la crainte de renoncer à leur programme d'investissements face aux possibles désengagements de l'Etat et de la CDC, leurs principaux partenaires financiers depuis la suppression des départements.

Leurs inquiétudes vis-à-vis de notre collectivité, vous le savez, sont de 3 ordres : le stock des demandes de subventions non traitées à ce jour, les problèmes de trésorerie liés aux retards de paiement, et l'impossibilité de se projeter et d'élaborer les budgets futurs sans visibilité sur ce que sera le nouveau règlement d'aides.

Si certaines communes disposent encore temporairement de la trésorerie nécessaire pour y faire front, les petites collectivités sont aujourd'hui dans une situation financière extrêmement critique.

Et ce ne sont pas, Monsieur le Conseiller exécutif, les interventions du Président Simeoni à la Chambre des territoires qui vont contribuer à clarifier la situation... Bien au contraire, puisque ses propos, peut-être mal interprétés, mais c'est tout l'objet de ma question, laissent craindre une année blanche pour 2025 et au-delà.

Les maires et présidents d'EPCI connaissent la complexité de l'équation budgétaire et nous savons que le contexte financier très préoccupant de notre collectivité nécessite de définir de nouvelles règles, ce sont les propos du Président Simeoni, le problème c'est : quelles sont ces nouvelles règles ?

Merci donc de clarifier la position et les objectifs de notre collectivité vis-à-vis du bloc communal sur le sort réservé aux demandes en instance, dont certaines datent de 2023 et au-delà, y compris les programmes contractualisés, sur la capacité de la CDC à honorer les paiements de subventions et sur la ligne directrice qui va guider les orientations stratégiques du nouveau règlement d'aides 2025-2029, en clair de confirmer aux élus si la situation budgétaire et financière de notre collectivité permettra d'honorer les engagements pris.

Merci de nous éviter le couplet sur le montant des aides inégalées de la CDC aux communes ; nous en avons déjà largement discuté.

Auriez-vous sous-estimé les crédits de paiement au budget ? C'est un peu notre crainte par rapport aux autorisations de programme.

Dans l'attente d'une réponse franche de votre part, nous vous rappelons que couper dans les investissements va fragiliser encore plus la situation déjà compliquée des entreprises corses face à la baisse de la commande publique et aux délais de paiement insupportables. Et n'oublions pas enfin le rôle majeur des communes et EPCI qui représentent plus ou moins 2/3 de l'investissement public.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous remercie. Il y a plusieurs questions en fait.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse,

Madame la conseillère,

Je prenais des notes en même temps que vous posiez votre question puisque certains éléments sont nouveaux par rapport à la question écrite, en tout cas ont été légèrement modifiés, mais ça me permettra d'y répondre.

Donc tout d'abord rappeler que, depuis son accession aux responsabilités, le Conseil exécutif a consacré le principe d'équité et de péréquation dans le soutien aux communes comme une priorité absolue. Ça s'est traduit notamment par des taux bonifiés d'intervention au bénéfice des petites communes que vous citez : des communes contraintes, celles des zones rurales, de l'intérieur et de montagnes, par exemple, au travers de la politique du Comité de massif.

Les zones urbaines, elles aussi, compte tenu de leur population importante et au regard de la dimension de leur projet structurant, ont été également fortement soutenues financièrement par notre collectivité à travers la mise en œuvre de dispositifs dédiés ; je pense par exemple à la charte urbaine.

Vous nous dites, Madame la conseillère, dans votre question, ce qui n'était pas à l'écrit d'ailleurs, de vous épargner le laïus sur les sommes importantes consacrées par notre collectivité de Corse au soutien des territoires.

Mais je crois que c'est quand même important, lorsqu'on arrive à la fin d'un dispositif... Je rappelle que ce dispositif d'aide aux communes, en tout cas le règlement d'aide qu'on connaît mieux sous l'appellation « dotation quinquennale », « dotation école », est arrivé à son terme le 31 octobre dernier, et qu'avant d'envisager de mettre en place un nouveau dispositif (vous nous en faites d'ailleurs souvent le reproche), il faut en tirer des enseignements. Parmi ces enseignements, il est utile de rappeler quand même certains chiffres.

Ces chiffres, ils sont parlants, je crois.

314 M€ ont été alloués au bloc communal sur ces cinq dernières années, donc depuis la mise en œuvre des différents règlements d'aide aux communes, sur la période 2020-2024 :

40 M€ au titre du comité de massif,

30 M€ au titre du règlement d'aide aux logements, « una casa per tutti », ce qui a permis la création de plus de 600 logements communaux,

167 M€ sur le règlement d'aide « territorii, pieve à paese vivu », c'est-à-dire dotation quinquennale/dotation école notamment, mais d'autres dispositifs également, comme le fonds de solidarité territorial, le fonds intempéries. Donc 160 M€ qui se déclinent en 66 M€ sur les travaux de voiries et d'aménagement, 38 M€ sur les bâtiments publics, 25 M€ sur la réhabilitation et la création d'écoles, 5 M€ dans le domaine de la gestion des déchets.

Au total, 4 000 opérations, depuis 5 ans, portées par le groupe communal et soutenues dans le cadre des règlements.

Donc oui, deux tiers des investissements publics dans les territoires ont été faits par les communes, mais avec un soutien sans précédent de la Collectivité de Corse, avec des taux d'intervention jusqu'à 80, voire 90 % dans certains territoires.

Est-ce que les communes auraient pu investir autant sans ce soutien massif ?

Je vais essayer de vous rassurer, et surtout de rassurer les maires et leurs conseillers municipaux.

Sur l'exercice 2024, le Conseil exécutif a octroyé une nouvelle fois 60 M€ au bénéfice des territoires. C'est à peu près le volume moyen observé sur les années précédentes.

Donc on a fait le choix de maintenir un très haut niveau de soutien au bloc communal, et donc, in fine, vous l'avez rappelé, au tissu entrepreneurial local, parce que souvent, les travaux réalisés sont réalisés par des entreprises du secteur géographique.

Un soutien fort, malgré les contraintes budgétaires, et cet effort, nous le maintiendrons en 2025.

Les demandes d'aide aux communes relatives à la dotation quinquennale et parvenues dans les délais (je rappelle les délais, c'était les demandes de subventions parvenues avant le 31 octobre 2024) pourront bénéficier d'un engagement de notre collectivité de Corse au titre de l'exercice budgétaire 2025, et bien sûr, au regard des arbitrages budgétaires que nous aurons à faire dans le cadre du budget primitif, c'est la moindre des choses, dans les prochains mois.

Cela concernait les subventions.

Concernant les demandes de paiement, la Collectivité de Corse honorera bien sûr l'ensemble des versements d'attente, afin de ne pas pénaliser les communes dont certaines connaissent en effet des difficultés en matière de trésorerie, et pas forcément que les petites communes d'ailleurs, et certaines petites communes, heureusement, se portent pour le mieux en matière de trésorerie en tout cas.

Eh non, l'année 2025 ne sera pas une année blanche. Je vais être clair là-dessus. Ce sera une année charnière, durant laquelle nous nous efforcerons de maintenir les niveaux d'investissement que nous avons réalisés sur les années précédentes, mais des incertitudes pèsent encore, notamment sur les décisions budgétaires de l'Etat, en matière par exemple de revalorisation de la dotation de continuité territoriale, que nos députés, je les salue, défendent avec ardeur à l'Assemblée nationale.

L'année 2025 sera également une année de transition, une année nécessaire pour élaborer un nouveau règlement d'aide au territoire, qui rentrera en vigueur début 2026 pour couvrir les prochaines mandatures municipales sur la période 2026-2031.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que des réunions de concertation régulières se tiennent régulièrement à la Chambre des Territoires. Nous avons

déjà eu l'occasion d'organiser trois réunions de travail avec le Bureau. On aura l'occasion de présenter les premiers travaux et d'en débattre dès la semaine prochaine en séance plénière de la Chambre des territoires, qui se réunira donc lundi prochain, le 2 décembre, je crois.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

A dumanda à bocca avà chì vene, hà da esse fatta, s'ella hè pronta, da Cathy Cognetti è ghjè dinò u Sgiò Paolini ch'hà da risponde.

**Question n° 2024/O2/059** – **Le difficile essor de la filière Bois**, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Le difficile essor de la filière bois.

Je vous avais déjà interpellé en 2023 sur la politique forestière et la stratégie collective en faveur de la filière bois, une ressource naturelle dont notre île regorge et qui devrait nécessairement être un vecteur de développement pour notre économie.

La filière s'est organisée au niveau privé. On dénombre environ 200 entreprises et plus de 600 emplois.

La construction bois représente environ 2 % des parts de marchés du bâtiment dans l'île, alors qu'elle avoisine 11 % sur le continent. C'est bien peu, M. le Conseiller.

On assiste à un phénomène de sous-exploitation de la forêt corse et de sous-valorisation de ses produits, alors que la ressource est abondante et dans certains domaines, on dirait aussi qu'elle est de qualité ; et que la filière est amenée à constituer un potentiel important d'emplois qualifiés et valorisants.

Pourtant, on ne parvient pas à faire démarrer activement ce secteur. J'en veux pour preuve la dégradation de la situation d'une initiative privée sur mon territoire, à Castifao, concernant la production de granulés de bois 100 % fabriqués en corse.

L'entreprise, qui a actuellement été reprise, bien que soutenue dans son engagement écologique et local, risque elle-aussi d'être acculée, pourquoi pas, on peut l'imaginer, à un dépôt de bilan, ou du moins une sectorisation de son activité, par manque de matière première à transformer, à savoir les déchets de bois résineux non valorisable.

Cette situation est irrationnelle. On a un potentiel-ressource quasi inépuisable et on ne parvient pas à le valoriser. Pire, malgré les investissements réalisés, le secteur privé se heurte à une faiblesse de la ressource mobilisable.

Je partage avec vous cette inquiétude, j'en suis sûre, tout en vous demandant si notre collectivité a avancé sur la question de la filière bois, de sa structuration et de son essor.

J'espère que ma question sera suivie des faits et que nous ne serons pas dans un cas de bois morts.

Merci, M. le Conseiller.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. O Sgiò Paolini, à voi.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question.

On peut partager une partie du constat, mais seulement une partie.

Je rappelle qu'en réponse à l'effondrement de la filière bois qu'on a constaté, comme vous, et vous nous aviez déjà interpellé sur le sujet en 2023, un travail de concertation important a été mené pendant deux ans. Ça s'est traduit par diverses actions, je le rappelle : l'organisation des Assises de la Forêt du Bois, qui a mobilisé la participation bien sûr de l'écosystème Collectivité de Corse, ses agences, ses offices, les partenaires professionnels de la filière, ainsi que les élus, notamment ceux des communes forestières.

Ce processus a conduit à l'approbation en décembre 2023, d'ailleurs, en fin d'année : l'Assemblée de Corse a arrêté le programme forêt-bois de Corse,

qui ensuite a fait l'objet d'un arrêté par le ministre de l'Agriculture, en juillet 2024. Donc un programme forêt et bois qui est aujourd'hui pleinement opérationnel, validé par le Gouvernement.

Je rappelle, ce programme va s'échelonner sur une durée de cinq ans. Il a commencé en 2024, il se terminera en 2029. Il est décliné en cinq objectifs et 26 actions.

Je ne reviens pas sur les détails de ces cinq projets et 26 actions, mais je peux d'ores et déjà vous dire qu'il produit des effets notables. Je vais vous donner quelques chiffres qui en attestent. Des avancées notables en 2024, par exemple, on vendait en 2023, dans les forêts publiques, gérées par l'ONF, environ 7 000 m<sup>3</sup> de bois.

Je vais vous donner les chiffres de 2024 : plus de 24 000 m<sup>3</sup> de bois. Une augmentation de 320 % entre 2023 et 2024, ce qui a d'ailleurs permis une petite recette pour notre collectivité d'un montant d'environ 270 000 €. Ce n'est pas neutre... Ce n'est pas non plus... Ça ne va pas régler tous nos problèmes, mais ça y participe. Avec en corollaire aussi une augmentation du prix du bois, au bénéfice bien sûr des communes notamment, mais pas seulement.

Donc, une concurrence s'organise. Il y a des acteurs qui sont aujourd'hui en train de se développer, qui investissent dans cette filière, et c'est tant mieux.

Ça se traduit aussi par un soutien, notamment de l'ADEC, mais également de l'ODARC, pour que ces acteurs puissent se structurer, acheter des séchoirs, des scies, ou encore des camions pour développer leur activité.

Sur le volet uniquement de l'ADEC, 35 projets ont été soutenus pour un montant d'environ 1 M€.

En parallèle, bien sûr, améliorer les pistes forestières, dans le cadre de conventions avec les communes. On a aujourd'hui une quinzaine de conventions qui ont été signées avec des communes forestières qui n'ont pas les moyens d'entretenir les pistes forestières sur leur territoire, et donc la Collectivité de Corse, avec ses moyens, notamment les forestiers sapeurs, se substitue dans le cadre de conventions, à titre gratuit, pour permettre d'améliorer les pistes, et donc d'accéder à la ressource en bois. Je crois que c'était un point de blocage qui avait été identifié par l'ensemble des acteurs de la filière. 4 M€ ont été mobilisés pour cela.

On a ouvert une formation de bûcheronnage à Sartène, récemment.



Je rappelle également le soutien à la Société Corse Bois Energie, qui est aujourd'hui la seule société capable de consommer une quantité de bois énergie conséquente, sachant que les acteurs de la filière, notamment de la filière bois d'œuvre, ont besoin de cet exutoire pour le bois énergie.

En matière des instances, la commission territoriale de la forêt bois s'est réunie pour la première fois en 2024 ; elle ne s'était plus réunie depuis des années.

Le comité de l'observatoire des prix s'est réuni également en tout début de semaine dernière, lundi, et a réuni à la fois les exploitants forestiers, les acteurs de la filière, que ce soit celle du bois d'œuvre ou du bois énergie, l'ONF, la Collectivité de Corse, les représentants des communes forestières, les représentants de la Chambre des Territoires, pour échanger sur les manières de faciliter l'accès à la ressource. Cela passe, bien sûr, par des contrats d'approvisionnement.

On lancera en 2025 une expérimentation pour permettre une approche nouvelle sur les ventes de bois en favorisant le bois en bord de route. C'est-à-dire qu'on va lancer des marchés publics pour que les entreprises puissent répondre. Couper les bois, les déposer en bord de route et ensuite les acheteurs, que ce soit des acteurs du bois énergie, ou des acteurs du bois d'œuvres, ils pourront acheter le bois directement en bord de route, ce qui nous permettra aussi d'avoir une meilleure visibilité sur le coût de l'exploitation puisque souvent, beaucoup d'acteurs nous disent que c'est très difficile, au vu des contraintes de la Corse, pour exploiter le bois dans nos forêts.

Bien sûr, la poursuite de la certification Lignum Corsica, valorisant le bois local notamment dans les marchés publics, on l'a fait, on l'a fait à Pietrapola, on va le faire prochainement sur la pépinière.

Le financement des entreprises forestières, j'en ai parlé, avec la modernisation de leurs outils de production, scierie, séchoir, notamment dans le cadre des actions portées par l'ODARC.

Donc je terminerai en disant en conclusion qu'il y a des entreprises aujourd'hui qui innovent dans cette filière, qui investissent fortement ; il y en a d'autres malheureusement qui connaissent des difficultés. Cela fait partie de la vie des entreprises.

Nous devons continuer à nous adapter, adapter l'offre à la demande, en bois d'œuvre, en bois d'énergie, promouvoir les circuits courts, soutenir les professionnels dans leurs défis techniques et économiques.

Je crois que ce programme territorial pour la forêt et le bois de Corse a été à la fois ambitieux, il produit d'ores et déjà ses effets. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine ou à une autre occasion, je pense que vous ne manquerez pas de m'interroger. En tout cas, nous espérons fortement que cette filière bois de Corse s'inscrive dans une dynamique nouvelle de relance durable, au service de nos territoires et notamment, bien sûr, des communes forestières.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Presidente.

Allora avà, a dumanda ch'hà da esse fatta, s'ellu hè d'accordu, s'elli sò d'accordi, quellu ch'hà da fà a dumanda è quellu ch'hà da risponde, da Véronique Pietri. È nurmalmente, hè Flora Mattei ch'hà da risponde.

**Question n° 2024/O2/060 - À chè ne simu di i rilazioni marittimi trà Corsica è Sardegna ?**, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Véronique PIETRI**

Vi ringraziu.

Signora Cunsigliera esecutiva in carica di i trasporti,

Torna una volta, una volta di più, una volta di troppu, i rilazioni marittimi trà Corsica è a Sardegna sò stati missi in periculi.

Sò pigliati oghje in ustaggi i Corsi è i Sardi.

Si pona sempri a quistioni di sapè comu ne semi ghjunti à una situazioni simili.

A Sardegna hè com'è a Corsica, è comu a ripittimi suventi, un tarritoriu di u Mediterraniu, un' isula suredda, incù a quali si pò sviluppà una leia ecunomica, suciali, culturali è pulitica forti.

S'aspittava dipoi u 2015, una nov'andatura chì avaria vultatu u spinu à sta dipendenza è st'assughjettimu chì eranu i punti caratteristichi di tanti mandaturi tradiziunali.

Par avali, pà u Mediterraniu è pà a Sardegna, s'hè vistu pocu è micca prugressu, particularmenti par i trasporti marittimi.

Ci sò vulsuti a riflissioni, l'azzioni è i pruposti di Core In Fronte par veda sti ultimi tempi l'asicutivu mova si un pocu.

Oghji, di pettu à issa nova è pessima situazioni chì metta in rilievu i rispunsabilità di a Cumpagnia cuncirnata (a Moby Lines) ma dinò u Righjoni di a Sardegna è a Culletività di Corsica, è vistu dinò chì pocu tempu fà eti scuntratu u vostru omologu sardu.

Vi dumandemi :

À chì ne semi di u rinforzu assicuratu di a linea Bunifaziu/Santa Teresa di Gallura?

À chì ne semi di l'apertura pruposta di a linea Pruprà Porto Torres ?

Quali sò i novi iniziativi, s'iddi ci sò, chè vo aveti da piglià incù a Sardegna ?

Vi ringraziu

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Cara cullega.

Avà hà da risponde a presidente di l'Uffiziu di i trasporti.

**Mme Flora MATTEI**

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

Cara cunsigliera, vi ringraziu per a vostra dumanda à bocca chì mi permette di fà un puntu di situazione nant' à a linea marittima trà Corsica è Sardegna.

Nouvelle avarie moteur sur le Giraglia entraînant l'interruption de la continuité transfrontalière entre la Corse et la Sardaigne.

Cet été déjà, sous marché libre, donc avec aucune obligation de la part du délégataire pour le transporteur pour mettre en place une solution alternative ; idem, il y a une semaine, donc sous DSP exclusive gérée par la Sardaigne sur le même navire avec un diagnostic sévère pour une remise en eau,

en plus des forts aléas météorologiques qui mettent la liaison à l'arrêt pendant plusieurs journées consécutives régulièrement.

Est-ce que l'on se satisfait de ce scénario à répétition ? Non ! Et jamais ! Surtout en ce qui concerne la sécurité de nos résidents et la mise en danger récurrente qu'ils peuvent éprouver sur cette ligne unique.

Est-ce que nous n'avons pas essayé de lancer par le passé des appels d'offre spécifiques au départ de Propriano vers Porto Torres ? Oui, cela a déjà été fait : appel d'offres resté infructueux faute d'opérateurs maritimes intéressés et zéro candidature déposée... Nous n'inventons rien.

Nos deux assemblées n'ont-elles pas délibéré, main dans la main, pour la création d'un GECT corso sarde avec un service partage entre la Corse et la Sardaigne, fret et passagers ? Oui, cela a été fait et ce même GECT a trouvé à s'échouer sur un écueil de lenteurs administratives côté État pour la validation finale entre Etats-membres.

Avons-nous une solution miracle pour nous extraire des limitations des flottes disponibles ? Pour nous extraire des limitations d'enceintes portuaires trop exigües ? Pour nous extraire également des directives européennes ou du joug d'un Etat-membre pour avaliser une signature transnationale ? Non, non, non et non !

Les choses ne sont pas si simples, pour cette DSP comme pour d'autres, dont une d'ailleurs qui a connu une issue favorable avant hier et approuvée par la Commission européenne trois années après avoir été préparée, et dont je vous parlerai volontiers.

Même si la volonté politique y est, et vous le savez, sinon je n'aurais pas à interférer pour la DSP sarde actuelle sur la seule ligne entre Bunifaziu et Santa Teresa, j'ai essayé de coordonner au mieux avec nos infrastructures et avec les gestionnaires de nos infrastructures pour pouvoir assurer une continuité, en tout cas un tuilage de continuité. Je ne rencontrerais pas non plus mon homologue sarde à l'Assessorato de la Sardaigne.

Donc, des deux côtés des Bouches de Bunifaziu, je vous rappelle la teneur de nos réunions que nous avons eues avec l'Exécutif sarde :

- 1/ En juillet dernier, vous m'interpelliez déjà avec Barbara Manca que j'ai reçue au Gran Palazzu d'Aiacciu, en juillet dernier, pour poser un bilan réaliste des dysfonctionnement récurrents de cette ligne maritime, mais aussi

les compagnies présentes lors de la saison estivale.

- 2/ rebelote la semaine dernière, nouvelle avarie donc du Giraglia et cette fois, aucun navire de remplacement, et pour cause, aucune compagnie disponible à cette période automnale pour passer la main... Nous nous sommes réunies une nouvelle fois avec le cabinet de la présidente Alessandra Todde et mon homologue, l'assessore Barbara Manca, pour évaluer les solutions à court terme. Comme vu avec la Moby quelques jours auparavant, une rotation avait été mise en place le samedi entre Ajaccio et Porto Torres. Ensuite un communiqué de presse de la Moby lines avait été publié pour montrer la continuité transfrontalière à partir de lundi, cette semaine, depuis Portivechju jusqu'à Golfo Aranci, et à partir du mois de mars le Libourne qui va pouvoir aller de Bunifaziu à Santa Teresa di Gallura avec un capacitaire plus important encore que le Giraglia.

Donc oui, mais il nous faut préparer la suite.

Préparer la suite, Mme Pietri, en conseil d'administration de l'Office des transports, la semaine dernière, je vous ai déjà répondu à cette question que vous me posiez devant les administrateurs de l'office, la même question que vous posez aujourd'hui devant les élus de l'Assemblée de corse.

Trois issues de court ou moyen termes que nous avons mis sur la table des discussions :

La première, déposer conjointement un projet maritime et un projet aérien sur lesquels nous avons déjà commencé à travailler, et c'était le cas lors de notre réunion en juillet dernier pour les alternatives maritimes et aériennes pour connecter nos deux îles dans le cadre du traité du Quirinal pour la coopération franco-italienne qui se réunira dans les mois qui viennent, nous l'espérons. Là encore, c'est à l'Etat de mener la danse.

Examiner la disponibilité de tous les opérateurs maritimes insulaires pour participer à ces appels d'offres que peut lancer la région sarde, qui est déterminée également.

J'ai reçu et rencontré, vous le savez, tous les opérateurs maritimes : ceux de la délégation de service publique corso-française, la Méridionale, Corsica Linea, mais également tous les autres, y compris la Corsica Ferries, y compris la Moby Lines pour voir quelles étaient les disponibilités éventuelles sous marché privé.

Enfin, une réunion de nos deux Présidents Todde et Simeoni est à l'agenda et cela dépasse largement le cadre purement diplomatique et protocolaire, afin de capitaliser et rendre opérationnel ce travail en commun...

Per compie, diceraghju « Una rilazione marittima nova è ripensata trà a Corsica è a Sardegna, pè a Corsica è pè a Sardegna. Iè, una di più, mà micca una di troppu » !

Vi ringraziu,

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi pè a vostra risposta.

Allora avà ci hà da essa una dumanda à bocca fatta, s'ellu hè d'accordu, da Saveriu Luciani. Serà Antonia Luciani ch'hà da risponde.

À ringrazià vi.

**Question n° 2024/O2/054** - **Édition littéraire en langue corse**, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

**M. Saveriu LUCIANI**

À ringrazià vi Madama a Presidente.

Prima vuleria fà un passu in daretu quantunque nantu à a situazione.

Per dì vi chì sta dumanda era privista dui mesi fà. Chì ci hè statu dopu d'ottobre a ministra chì ghjè ghjunta chì hè stata accurtata a nostra sessione, si face chì bon, casca à pena tardi cum'è quistione ma bon, a vogliu pone listessa. Dì vi dinò chì m'hè parsu à mè utule in u cuntestu attuale di pone la, perchè chì al di là di l'edizione in lingua corsa scritta, emu parehji capatoghji à trattà da quì à pocu.

Eccu. Je reviens à ma question initiale.

Mme la Conseillère exécutive,

Voici bientôt deux ans, nous adoptions à l'unanimité, via la délibération N° 22/165 AC de notre assemblée, un rapport d'orientation sur la politique linguistique.

Sans rappeler les grands axes du plan Lingua 2020, l'attente de la signature du Contrat de Plan État-Région 2021-2028 et celle de la convention Langue Corse avec le Recteur d'Académie et le Préfet pour poser les nouveaux enjeux et objectifs dévolus à la langue Corse, sa place et son rôle dans le système éducatif, le sujet dont nous souhaitons parler ici dépasse tout cela et parle simplement de la littérature corse.

Quand je dis « littérature corse », je ne fais pas référence à l'anthologie de Ghjacintu Yvia-Croce de 1932 où il y intégrait la langue française, le latin et l'italien. Je parle de littérature corse tout simplement.

Si plusieurs écrivains se distinguent dans notre pays dans le domaine de la littérature purement française, je n'ai pas besoin de les citer, vous les connaissez : le premier d'entre eux aujourd'hui, Jérôme Ferrari. Mais a priori, on reste sur une littérature qui est justement en langue française.

On a quelques ouvrages en prose ou en poésie en langue corse, mais objectivement, aujourd'hui, je le dis simplement, c'est résiduel.

Manifestement, si au cours de bientôt dix années de mandature nationaliste il y a lieu de constater des éléments positifs et parfois décisifs, tout au moins au plan de la symbolique, depuis quelques temps il est regrettable, je le dis simplement, de constater qu'il n'y pas d'impulsion significative, et on peut parler d'un tassement, voire même dans certains domaines d'une régression sur le plan des publications. Les chiffres sont là et il y a même des interviews de professionnels qui en attestent.

Le constat s'applique aussi à la problématique de l'élargissement du public, et par là même à l'absence d'une politique de soutien affirmée à la promotion des auteurs se risquant à la création en langue minorée.

Au moment où notre pays doit proclamer en direction de l'Etat, et je reviens à l'actualité, le droit linguistique fondamental, nous naviguons paradoxalement dans un contexte largement défavorable.

Sans rentrer dans le débat général qui devra nous occuper, espérons-le, très prochainement, et ainsi revenir à cette question prégnante de l'édition en langue corse et à son soutien institutionnel, force est de constater que, malgré l'existence d'une source de financement pour cette production, on peut considérer à bon droit que la littérature d'expression corse subit une atonie persistante : en l'état, elle ne peut aller qu'en s'aggravant, ceci d'autant plus qu'elle ne bénéficie d'aucun effort significatif d'accompagnement culturel de la part des institutions.

Avant de poser ma question, je vais citer un auteur, qui n'est pas corse, qui est français, qui est mauricien avec une origine bretonne, Jean-Marie Le Clezio, Prix Nobel, et qui disait dernièrement, dans un journal, « la langue française, ce n'est pas la langue des français, c'est la langue de toutes les personnes qui le parlent ».

Allora eiu, nanzu di pone a quistione, s'ella m'hè cuncessa, quantunque, bisognu chè sta mane, u corsu hè di più chè cusì pè noi. Hè di più chè cusì perchè chì, scrive pè noi oghje, oghje più chè eri forse, ghjè un attu di vita, un attu puliticu fundamentale.

Diceraghju cum'è a l'esciute di tundere, ci vole ch'elli creschi, è ancu fà lu multiplicà.

Donc, ma question sera donc double :

- Est-il possible de dresser un état objectif et lucide de l'édition littéraire en langue corse ?

- Quelles actions comptez-vous engager pour donner à connaître, à un large public, c'est un défi bien sûr, les ressources littéraires, linguistiques de notre langue et le potentiel créatif de ceux qui ont fait le pari et pris le risque de bâtir la dignité du corse en tant que langue littéraire, servant en cela, par engagement et fidélité, les objectifs du fameux *riacquistu* ?

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dò subito a parolla à a Cunsigliera esecutiva, Antonia Luciani.

**Mme Antonia LUCIANI**

Vi ringraziu.

Caru Saveriu,

Concernant cette question qui est finalement à cheval entre la compétence lingua corsa è cultura, je vais plus particulièrement répondre sur ce qui concerne particulièrement la culture, pour vous dire que depuis 2017, qui est la date à laquelle nous avons adopté notre feuille de route sur la culture, évidemment, un certain nombre de dispositions ont été prévues en soutien à



l'édition littéraire en langue corse, en lien avec les orientations également en matière de sauvegarde et de promotion de la langue corse.

Quels avaient été, je dirais, les grands objectifs à l'époque ?

D'abord, un contexte où le lectorat de manière générale a tendance à s'affaiblir pour de multiples raisons, et a fortiori en langue corse.

Une édition corse qui est face à des enjeux économiques majeurs qui ne sont pas sans conséquence sur le plan culturel, et de ce fait, la question qui nous a animés était de savoir comment encourager les auteurs et les éditeurs à produire des textes en langue corse quand on sait que la commercialisation de leurs livres peut être limitée en termes de vente, mais aussi en termes de notoriété et de rayonnement.

Pour cela, on a mis en place un certain nombre de dispositifs et on a mené des actions en faveur de la filière du livre corse. Je parlerai par exemple du développement sur l'ensemble du territoire, notamment dans le rural, en tout cas d'un soutien à une réelle vie littéraire à travers l'émergence de propositions culturelles innovantes qui font une part belle au bilinguisme, ou en tout cas, la langue corse tient toute sa place. On peut citer un certain nombre de lieux associatifs ou de festivals littéraires qui ont émergé particulièrement depuis 2019, évidemment grâce au soutien de la Collectivité de Corse. En tout cas, c'était important pour nous de les encourager dans cette dynamique.

Donc, on peut penser notamment au laboratoire Orma Creazione à Campile, celui d'Artelibri à Lisula ainsi que les festivals Libri Mondì à Bastia et à Luri, celui d'Altaleghje à Santa Lucia di Tallà, celui de Musanostra à Lumiu ou celui de Racines de Ciel au Palais Fesch à Aiacciu, qui sont des festivals littéraires dans lesquels on retrouve une place importante qui est faite à la langue corse.

Pour nous, la totalité des subventions que nous accordons à la vie littéraire avoisine environ 450 000 € par an, ce qui représente quatre fois plus qu'en 2018.

Ensuite, un deuxième dispositif qui est celui de la création littéraire en langue corse et en langue française à travers l'organisation de résidences d'écriture. Nous avons mis en place à la médiathèque de Folelli une ambition qui est de créer una casa di scrivani corsi. Entre 2023 et 2024, six écrivains et écrivaines ont été accueillis en résidence sur place entre six semaines et deux mois, pour produire des textes en langue corse pour la moitié d'entre eux, ce qui est important pour nous.

Je pense par exemple au travail qui a été effectué par Stefanu Cesari pour écrire des textes poétiques, donc important pour nous.

D'autres initiatives de ce genre ont émergé, notamment des résidences d'un mois effectuées dans certains Ehpad, notamment l'Ehpad de Vicu avec Noël Casale et Stefanu Cesari. Également Marco Biancarelli qui a effectué une résidence à l'Animu à Portivechju.

Également, l'appui au rayonnement des auteurs en langue corse en dehors de nos frontières insulaires. Le financement de traduction de textes en langue corse en langue étrangère, ça a été le cas d'un certain nombre de recueils de poètes corses qui ont été traduits en catalan et qui ont été présentés notamment dans le cadre de la programmation d'Artemare, qui a une partie consacrée à la littérature et où il y a eu un moment d'échanges entre poètes catalans et poètes corses.

Vous dire également qu'on a reçu et qu'on est appuyé par l'association la Marelle à Marseille, qui est un partenaire important pour nous parce qu'ils ont l'habitude de mettre en place ces résidences d'auteurs puisqu'on a démarré avec Folelli, mais l'idée serait évidemment d'avoir d'autres lieux où nous pourrions organiser des résidences.

La formation de nouveaux talents, ce qui est aussi important pour nous, c'est-à-dire comment renouveler les écrivains prêts à s'impliquer en langue corse, bien sûr, mais plus particulièrement à destination de la jeunesse puisque c'est aussi un public privilégié pour nous. En 2022, nous avons mis en place un partenariat avec la classe prépa de Sartène beaux-arts, avec une série de master class pour inciter les étudiants à se confronter à la création de livres illustrés en langue corse pour la jeunesse.

Plus globalement, pour résumer, pour nous, comment cela se traduit ? Concrètement, par la sanctuarisation d'aides directes à la filière pour la publication d'ouvrages avec environ 200 000 € par an priorisé sur la publication d'ouvrages et avec un bonus de 10 % quand ces ouvrages sont effectués en langue corse

Également, on le fait en confortant la commande publique à travers plusieurs biais, notamment l'achat régulier de livres corses au sein des bibliothèques de la Collectivité de Corse, mais également au sein des bibliothèques municipales. Donc c'est un effort consenti par la Collectivité pour aider les communes, des villes principales et secondaires de l'île, en tout cas qui détiennent des bibliothèques, à pouvoir faire des achats réguliers d'ouvrages en langue Corse. Et également, donc nous avons notre propre politique d'achat dans nos médiathèques territoriales. Donc le tout pour environ 300 000 € par an.

Soutenir l'activité des librairies corses, également.

Enfin, l'activité de l'ensemble des bibliothèques à travers notre soutien à l'investissement, pour le coup, parce que ça fait aussi partie, je dirais, du système global. Donc hier, nous avons une réunion sur Santa Lucia di Tallà avec la médiathèque qui sera ouverte en tout début d'année, des investissements importants à Monaccia d'Auddè, à Pietrusedda.

Donc l'idée, c'est que petit à petit, on ait un réseau de bibliothèques et de médiathèques qui puissent continuer à faire la part belle à l'édition littéraire corse.

Enfin, important aussi pour nous, en termes de médiatisation et aussi de création de moments fédérateurs, l'organisation de prix littéraires, dont certains existent depuis des dizaines d'années, je ne pourrais pas tous les citer, mais notamment les prix à destination de la jeunesse, le prix des collégiens, le prix « Leghje è leghje » que nous avons d'ailleurs transformé en « Leghje è cumedie » permettant à des compagnies de proposer la mise en scène d'ouvrages en langue corse que les élèves apprennent en classe pour justement les emmener de la lecture en langue corse au spectacle vivant. Donc, on touche près de 11 000 élèves par an. Donc ça fait aussi partie d'une politique globale de la mise en lumière de cette création en langue corse qui va jusqu'à la mise en scène véritablement dans des théâtres et salles de spectacle de l'île.

La Collectivité, vous le savez, elle décerne également le prix des lecteurs de Corse avec une partie corsophone. En 2024, ce prix a été décerné à Jean-Michel Neri pour le recueil de nouvelles bilingues publié donc aux éditions « Omara ». Et enfin, celui qu'on ne présente plus, le prix du livre corse dont on a fêté cette année les 40 ans.

Vous dire également que cette politique, elle est faite en bonne intelligence. On a un travail régulier avec les professionnels de la filière, les acteurs, les auteurs, pour essayer évidemment de faire monter en puissance cette édition corse, évidemment aussi de la diversifier. Sachez qu'il y a de petites maisons d'édition également qui naissent, les éditions Spondi de Norbert Paganelli, « Un puntu è basta », et d'autres.

Néanmoins, là où je partage une partie de votre question, c'est qu'effectivement, ces maisons d'édition sont souvent tenues par des petites maisons d'édition ou des petites associations et que donc, ce tissu reste fragile. C'est la raison pour laquelle nous continuerons évidemment dans les années à venir à les soutenir encore plus fortement que ce que nous avons pu faire jusque-là. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi Signora cunsigliera esecutiva.

Mi parmettu di dì chì ci hè statu un bellu salottu di l'editori da u 16 à u 17 di nuvembre. L'editori corsi hein in Parigi, sustenutu dinò da a nostra Cullettività.

Ghjè impurtantissimu perchè chì veramente ci eranu tutte e case d'edizione.

Eccu. Allora, avà, s'è ripigliu u mo filu, s'è un l'aghju micca persu, normalamente ci hè una dumanda ch'hà da esse fatta da Avanzemu nantu à l'usu di i fondi Europei. Allora ghjè una dumanda chì era prevista in settesima pusizione.

A risposta hà da esse fatta da Mma Flora MATTEI.

Allora Avanzemu, site voi ? Avete a parolla.

**Question n° 2024/O2/065** - Utilisation des Fonds européens, posée par Mme Vanina Le Bomin au nom du groupe « Avanzemu ».

**Mme Vanina LE BOMIN**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Madame la Conseillère exécutive, les fonds européens visent à soutenir le développement des régions, que ce soit dans le cadre du rattrapage d'un retard structurel, d'un soutien aux activités économiques, du renforcement de la cohésion sociale, de projets spécifiques de croissance sur un territoire, la liste des opportunités offertes est encore longue.

Pour la Corse, toutes enveloppes confondues, ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros qui sont accessibles à l'occasion de chaque programmation.

Dans une période où les finances de l'Etat, comme celles de la Collectivité de Corse, sont limitées, ces opportunités en matière de financements sont bienvenues. Nous pouvons même dire qu'elles sont nécessaires et tout le monde ici en a, semble-t-il, saisi l'importance.

L'accès aux fonds européens présente néanmoins certaines contraintes difficilement surmontables pour la plupart des acteurs socio-économiques insulaires. L'ingénierie de montage, de gestion et de suivi des dossiers manque cruellement à ces « petits » porteurs, notamment nos TPE et PME. Malgré le statut de chef de file de la Collectivité de Corse sur certaines enveloppes, mais aussi d'organisme instructeur pour la plupart des fonds, la mobilisation des financements est plus complexe qu'il n'y paraît.

Par ailleurs, la consommation de ces enveloppes par notre région est, selon les informations dont nous disposons, très en deçà des objectifs d'optimisation d'utilisation de la ressource financière. Il est acquis que, factuellement, la consommation des crédits d'une programmation se poursuit sur la période de la suivante, par exemple les crédits des programmations 2014-2020 ont continué à être consommés au-delà de l'exercice 2022. Cela vient, de fait, limiter considérablement la consommation des crédits des programmations 2021-2027 en début de période. Encore faut-il rattraper par la suite ces retards induits à l'allumage.

A l'heure où les besoins de notre territoire sont toujours plus importants dans tous les domaines, où le denier public vient à manquer, où les enjeux sociaux, sociétaux et économiques sont toujours plus forts, nous ne pouvons pas nous permettre de passer à côté de la moindre opportunité.

Madame la Conseillère exécutive, nous souhaitons, comme vous, le développement de ce pays et sommes inquiets quant à l'accès à ces financements et la capacité à les consommer de manière optimale.

Quel est, actuellement, le niveau réel de consommation de notre territoire sur les principales programmations 2021-2027 (FSE-FEDER, FEADER...) ? Courrons-nous un risque de dégagement d'office sur certaines d'entre-elles ?

Comment envisagez-vous, d'optimiser l'appui et l'ingénierie au montage, à la gestion et au suivi des dossiers afin d'augmenter la quantité de projets du territoire en mesure de mobiliser des fonds européens ?

À ce sujet et à titre d'exemple, j'attire votre attention, Madame la Conseillère, sur la motion présentée par le CESEC portant à notre connaissance les difficultés rencontrées par la « Scopà prova », toujours dans l'attente du versement des fonds obtenus.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, vi passu a parolla, Madama a Cunsigliera in carica di i fondi europei.

**Mme Flora MATTEI**

Merci de votre question qui me permet de faire un tour d'horizon sur l'utilisation des fonds européens, bien en amont de la présentation que je ferai demain de notre rapport sur la coopération européenne territoriale devant cette Assemblée.

Les fonds européens représentent depuis plusieurs décennies une des politiques emblématiques de l'Union européenne. Elle constitue une composante centrale du soutien à l'investissement public dans toutes les régions européennes et dans tous les territoires. Elle est une politique indispensable pour permettre à la Corse, territoire de contrastes et de spécificités, de soutenir un développement économique, social et l'aménagement durable de notre territoire.

Toutefois, comme vous le soulignez justement, les modalités de mise en œuvre et de gestion de ces fonds européens sont devenues lourdes et plus complexes à chaque nouvelle programmation.

Une évolution radicale de ces modalités est indispensable pour garantir à cette politique son efficacité, mais surtout son efficience dans un contexte budgétaire contraint qui risque de devenir de plus en plus serré.

Cette évolution est donc indispensable afin de permettre à l'ensemble de nos porteurs de projets d'en bénéficier utilement.

Malgré ce cadre contraint, la Collectivité de Corse a été en mesure de rattraper son retard et de consommer l'intégralité des crédits prévus au titre des Fonds européens 14-20. Je me rappelle de forts doutes d'ailleurs exprimés dans ce même hémicycle, il y a 2 ans, sur des dégagements d'office qui pouvaient être envisagés et pourtant aujourd'hui, nous avons atteint nos objectifs et la consommation est maximisée.

L'année 2024 a été particulièrement difficile parce que nous avons eu à superposer 3 exercices pour les programmations européennes. Premier exercice, la clôture des FEDER 14-20. 115 M€ intégralement consommés. Pour rappel, 242 projets programmés dans les domaines stratégiques pour la Corse, la recherche, l'innovation, la compétitivité des entreprises, la transition énergétique, l'aménagement urbain et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Premier exercice.

Deuxième exercice, la clôture des REACT, les fonds de relance post-COVID. Ces fonds-là, on aura le dernier appel de fonds de la part de la Commission européenne qui se tiendra début décembre. Nous sommes donc dans une bonne situation pour pouvoir les consommer.

Mais également, troisième volet de cet exercice particulièrement compliqué, en simultané du coup avec les équipes que nous connaissons qui sont limitées au sein de la Collectivité de Corse, une programmation 21-27, 113 M€ pour les FEDER.

Je voudrais revenir quelques minutes sur le desserrement du calendrier de clôture que j'ai pu piloter, que j'ai pu négocier et que j'ai pu arracher au niveau national auprès des institutions européennes via la Commission déléguée Europe de régions de France que je préside, accompagné par Renaud Muselier et Carole Delga, respectivement vice-président et président de l'Association de régions de France que je salue au passage.

Merci aussi à la forte mobilisation de nos services qui ont été réactifs, qui ont été au travail et au rendez-vous surtout, pour la consommation de nos fonds.

Merci aux DGA sectoriels, aux agences, aux offices de la Collectivité que je souhaitais mettre en avant et en valeur pour leur efficacité sur ce dossier-là.

Si l'on peut se satisfaire des résultats pour la programmation en cours de clôture, je vous rejoins, la Collectivité de Corse rencontre effectivement, comme certaines régions, notamment les régions d'outre-mer, des difficultés dans l'atteinte des objectifs pour cette fin d'année. Près de 10 % en décembre 2024 seront programmés lors de notre comité de programmation territoriale qui se tiendra début décembre, avec des dossiers stratégiques, oui, dans le domaine du numérique, de l'économie sociale et solidaire, de la rénovation énergétique, des logements sociaux et de la rénovation de l'éclairage public. Mais ce n'est pas nouveau. Les programmations précédentes étaient typologiquement les mêmes. Les débuts de programmation sont toujours poussifs, au milieu de programmation, un flottement et puis une montée en charge progressive.

La difficulté sur le 21-27 réside dans les seuils de dégagement d'office qui ont pratiquement doublé par rapport aux programmations passées. En clair, on nous demande de consommer 2 fois plus en 2 fois moins de temps, sans tenir compte des coupures actuelles des fonds étatiques, fonds de transition verte, fonds quelconque de la part de l'État où justement, il y a des milliards d'économies à réaliser.

Ces fonds étatiques apparaissent comme cofinancement, les porteurs de projets n'ayant plus cette part de cofinancement, plus de difficultés du coup à solliciter et à essayer de mobiliser des fonds européens. Premier problème.

Sans tenir compte non plus des retards pris par l'État pour donner des signaux qui passent au vert sur, par exemple, les régimes d'aides d'État. On dépend aussi de la décision et des différents arbitrages de l'État sur certains régimes d'aides.

Enfin, l'impérieuse nécessité que la Collectivité de Corse a pour nos services de sécuriser la programmation des dossiers et éviter tout ordre de reversement auprès de la Commission européenne que l'on aurait pu avoir mais que l'on n'a pas eu.

Dans un contexte donc de crise économique, bien sûr, les fonds européens sont plus que jamais le vecteur essentiel de la solidarité territoriale.

Afin d'optimiser l'utilisation des fonds européens pour la programmation 21-27, la Collectivité de Corse a développé de nouveaux outils au service des acteurs en renforçant notamment sa présence dans les territoires. C'est la première fois qu'aujourd'hui on a des permanences dans les territoires pour informer sur les fonds européens.

La proximité des acteurs, vous en parliez, elle est fondamentale, s'ils n'ont pas l'information, ils ne peuvent pas aller solliciter des aides. Mais on a aussi employé et déployé d'ailleurs auprès des villes, des instruments territorialisés intégrés, avec une concertation préalable de chaque territoire pour l'un, accompagnant donc les différents projets de mobilité dont Portivechju sera bénéficiaire direct.

La montée en puissance va donc se faire. Je vous donne un exemple : le bloc recherche et innovation, c'est programmé pour le premier trimestre 2025 et en une fois, on va consommer l'intégralité du montant dédié à ce vecteur.

De plus, on a été lauréat d'une aide spécifique pour pouvoir renforcer les capacités administratives de nos équipes. Vous parliez d'ingénierie en montage de projets, oui, mais quand on n'a pas forcément les personnels pour accompagner les porteurs de projets, c'est compliqué. L'organisation de la coopération et du développement économique a organisé donc un concours, la Collectivité de Corse a été la seule collectivité à répondre et à être retenue dans ce cadre-là pour pouvoir donner une aide administrative complémentaire sur l'ingénierie des projets.



Attention, il convient aussi de préciser que l'État insiste sur la faible consommation actuelle de toutes les régions de France dans un seul et unique but, de récupérer ces fonds destinés à la politique de cohésion pour les réaffecter à Bercy, toujours dans la perspective de faire des économies et de rassembler ces milliards d'euros qu'il faut encore mettre pour pouvoir injecter dans les politiques publiques de l'État.

Nous ne doutons pas que votre question vise à encourager les services de notre Collectivité à monter en charge et à conserver le financement en autorité de gestion, en Collectivité de Corse au plus proche de nos politiques publiques, parce qu'au-delà de la mise en œuvre des programmes européens actuels, chacun à notre niveau exécutif et avec nos différentes casquettes dans cet hémicycle, nous nous mobilisons auprès des instances nationales et communautaires pour la négociation de la politique de cohésion après 2027, car la prise en compte de l'insularité de nos spécificités ne se fera pas sans nous. Et vous le savez, dans ce contexte budgétaire européen particulièrement contraint, avec la sécurité qui commence à être une priorité pour tous les États membres, la militarisation, qui prennent des perspectives toutes nouvelles depuis les dernières élections aux États-Unis. Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère. Nous allons maintenant passer à la question suivante, si les personnes sont prêtes.

**Question n° 2024/O2/063** - Loi « Anti-Airbnb et lutte contre la spéculation », posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

### **M. Don-Joseph LUCCIONI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame et Monsieur la Conseillère et le Conseiller exécutifs, le 7 novembre dernier, le Parlement a adopté définitivement la proposition de loi dite "anti Airbnb" visant à réguler l'activité des meublés de tourisme à l'échelle locale.

Ce texte de loi propose, entre autres, d'offrir de nouveaux outils de contrôle aux maires. Ainsi, les communes pourront, "*sur délibération motivée*", abaisser le nombre maximal de jours de location touristique des résidences principales à 90 jours (contre 120 aujourd'hui).

Elles pourront également fixer des quotas d'autorisation de meublés de tourisme, dans certains secteurs, et délimiter dans leur plan local d'urbanisme des zones réservées à la construction de résidences principales.

Il est également question d'étendre aux locations touristiques les obligations relatives à la fourniture de Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des logements à l'année, en interdisant là aussi les passoires thermiques à terme.

Enfin, le texte propose une fiscalité des meublés de tourisme moins favorable, avec une baisse des taux d'abattement sur l'impôt sur le revenu en 2025.

La forte hausse de la mise en location touristique des nombreuses résidences secondaires en Corse, non déclarée, est une problématique que le Conseil exécutif de Corse traite depuis de nombreuses années, sans pour autant avoir les outils législatifs ou règlementaires adéquats.

Ce phénomène, nous le connaissons bien, il accroît la hausse des prix de l'immobilier et du foncier en Corse et percute les activités touristiques marchandes insulaires.

Madame la Conseillère en charge du tourisme, en collaboration avec le Président de l'ADEC, ont organisé plusieurs réunions de concertation sur le thème avec les différents acteurs et socio-professionnels du tourisme et de l'immobilier.

En parallèle, plusieurs communes ou communautés de communes de Corse, Bastia ou encore 11 communes du Capi Corsu et bien d'autres encore, n'ont pas attendu cette loi pour agir ; celle-ci viendra sécuriser juridiquement et compléter leur dispositif mis en place ou à venir.

Ainsi, pourriez-vous informer notre Assemblée des conclusions des différentes réunions de concertation menées par l'Exécutif sur ce thème ainsi que des actions qui pourraient être envisagées pour limiter les dérives du système, tout en luttant contre les ravages de la spéculation foncière et immobilière qui frappent notre pays ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, a presidente di l'ATC, avete a parolla.

**Mme Angèle BASTIANI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller, je vous remercie pour cette question d'actualité qui vient après l'adoption du 7 novembre dernier par le Parlement, de cette loi qui a été appelée par les médias « la loi contre le Airbnb ».

En Corse, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Entre 2022 et 2024, le nombre de meublés de tourisme a augmenté de manière notable. Pour la première fois, cette année, un pic de 30 000 logements mis en location de courte durée a été constaté, en août naturellement, ce qui représente 11,5 % des logements en Corse. Notons que l'offre s'étend progressivement sur toute l'année, illustrant un élargissement des périodes de fréquentation.

Cette réalité économique est indéniable, elle devient une composante durable de la société et de l'économie de l'île.

J'en veux pour preuve le chiffre d'affaires engrangé qui s'est accru rapidement : de 290 M€ en 2022, nous avons atteint plus de 375 M€ en 2024, soit une augmentation d'environ 30 %.

En tant que Présidente de l'ATC et par ailleurs maire d'une commune du littoral très touristique, je tiens à le répéter, il n'est nullement question d'interdire de louer ou de stigmatiser les ménages corses qui louent leur appartement quelques semaines par an et qui s'octroient un complément de revenu non négligeable. Ce ne sont pas eux les spéculateurs !

L'enjeu réside tout particulièrement ici dans la régulation de ces meublés touristiques pour freiner les investisseurs, parfois étrangers à l'île, qui achètent plusieurs résidences secondaires. Leur but, précisément, c'est de les louer quelques mois dans l'année seulement et de profiter d'une défiscalisation que cette loi, à juste titre, vient tempérer.

L'enjeu est d'autant plus grand que l'on constate des corrélations entre la hausse des prix des transactions immobilières et la hausse des revenus générés par les meublés.

Plus la part du parc de logements d'une commune est occupée par des meublés de tourisme, plus les prix de vente des logements ont tendance à augmenter. Plus le prix médian au mètre carré dans une commune sera élevé, plus le revenu médian d'un meublé touristique aura des chances d'être élevé.

Vous en conviendrez, le problème est complexe. Il n'y a pas de réponse simple pour concilier le droit au logement des résidents avec le dynamisme touristique qui contribue à l'équilibre économique de nombreuses familles corses, professionnelles ou non, et notamment dans nos villages et nos villages de l'intérieur.

Depuis 2018, des efforts conséquents ont été déployés par la Collectivité de Corse et ses partenaires. Je citerai notamment les travaux de nos députés lors de la précédente législature, comme Jean-Félix Acquaviva, très impliqué sur le sujet. Ils ont œuvré, entre autres, pour qu'un travail approfondi soit mené par l'Etat sur l'attrition des résidences principales dans les zones touristiques qui a débouché sur un rapport. Celui-ci a jeté les bases de discussions parlementaires ayant mené à l'adoption de la loi en question. Notre action politique a permis de faire bouger les lignes pour tous les territoires touristiques.

Parallèlement, le travail de l'ATC s'est poursuivi. En collaboration avec la DREAL et l'AUE, via les plateformes Airdna et Likibu, nous publions des données qui visent à documenter les maires et à renforcer leurs capacités à mettre en place des politiques publiques adaptées.

Là encore, grâce à l'action de nos parlementaires, la mesure de la loi qui oblige l'Etat à transmettre à la Collectivité de Corse la liste exhaustive des logements mis en location sur l'île, constituera une base d'analyse essentielle.

Rappelons-le et c'est important, à partir de 2026, tout loueur quelque qu'il soit, doit déclarer sur une plateforme en ligne et obtenir un numéro pour pouvoir louer. L'observation, les études et des diagnostics partagés sont essentiels afin de prévenir des mesures brutales ou contre-productives.

Une réunion spécifique à ce sujet avec les maires est prévue en décembre. Elle vise à sensibiliser sur l'impact des meublés de tourisme et à partager les meilleures pratiques pour concevoir des régulations adaptées aux spécificités de chaque territoire, tout en responsabilisant les élus locaux dans la mise en œuvre de ces politiques.

Simultanément, nous restons pleinement mobilisés pour accompagner les professionnels de l'hébergement collectif, en particulier ceux qui subissent les conséquences de l'essor des plateformes de type Airbnb. Grâce au guide des aides de l'ATC et un dialogue continu avec les professionnels, les ateliers, les enquêtes clients, les actions de sensibilisation, nous leur apportons un soutien concret et permanent.

A présent, comme il ne s'agit pas que d'une problématique touristique, je laisse la parole à mon collègue Julien Paolini, président de l'AUE pour aborder l'aspect urbanistique.

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Andate puru.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller, simplement quelques mots puisque j'aurai l'occasion cet après-midi, lors de la présentation du rapport d'analyse sur le PADDUC, de revenir plus en détail sur ce que vous indiquez, Monsieur le conseiller, les effets inflationnistes et spéculatifs des meublés de tourisme et leur impact négatif en matière de prix et d'accès au logement pour les Corses. Je crois que sur ce point de constat, il n'y a pas de débat aujourd'hui, il n'y plus de débat sur le rôle qu'ont pu jouer les meublés de tourisme sur cette dynamique des prix.

Mais avant, je vais rappeler un chiffre, un seul : 37 %, c'est le taux de résidences secondaires sur notre île. Beaucoup ont été transformés en meublés de tourisme, pas toutes. À titre de comparaison, la moyenne française est plutôt de 10 % et ce chiffre de 37 % peut s'envoler dans certaines communes touristiques, et notamment du littoral.

Je rappelle aussi que derrière le terme de résidence secondaire, il y a une diversité de situations.

La loi française aujourd'hui, malheureusement, ne permet pas de différencier une résidence principale d'une résidence secondaire. Notre Assemblée d'ailleurs s'était saisie de ce problème-là lors de la mandature précédente et un travail important avait été réalisé sur cette question.

En effet, la loi française ne permet pas aujourd'hui de différencier la maison de village, la maison de famille, le patrimoine des Corses, finalement, hérité de leurs parents depuis plusieurs siècles, qu'ils ont parfois du mal à entretenir, qui sont au risque de dépossession, notamment sur la question des droits de succession et la résidence de villégiature, la maison de luxe louée à la semaine plusieurs dizaines de milliers d'euros et qui sont souvent invisibles

d'ailleurs, ces maisons de luxe, des plates-formes Airbnb, puisque louées avec des conciergeries ou des agences spécialisées.

La loi française a également eu parfois des effets pervers, notamment les mécanismes fiscaux qui ont fortement contribué au développement de ces résidences secondaires et de ces meublés de tourisme.

Mais votre question, elle me donne aussi l'occasion de revenir en quelques mots sur les avantages et les limites de cette loi dite anti Airbnb.

Tout d'abord, dire que l'ambition, bien sûr, est louable. Elle va dans le bon sens en ouvrant de nouveaux outils, notamment aux communes pour garantir une offre pérenne de logement pour les résidents permanents.

Elle permettra également au PADDUC, vous l'avez dit, d'interdire la construction d'habitations destinées à la résidence secondaire ou à la location saisonnière dans certains secteurs des communes qui sont aujourd'hui dépourvues de PLU, et il y en a de nombreuses, environ 60 % des communes aujourd'hui. Et pour les communes qui disposent de PLU, elles pourront également définir elles-mêmes des secteurs dédiés à la résidence principale.

Donc finalement, des secteurs zéro résidence secondaire qui sont à rapprocher de l'habilitation du PADDUC à définir des espaces stratégiques agricoles. J'y reviendrai également cet après-midi.

Il convient aussi de rester vigilant, car cette loi présente certaines limites, rester vigilant à la lumière notamment des contentieux que nous avons connus dans le cadre de la cartographie des espaces stratégiques agricoles, et eu égard à la nouveauté de cette législation où aujourd'hui, contrairement finalement aux espaces stratégiques agricoles, on n'a aucune jurisprudence.

Donc, cette loi Airbnb nous offre une opportunité. Nous la saisisons bien sûr dans le cadre de la procédure de révision du PADDUC, des travaux qui sont devant nous et dont les principaux enjeux et le calendrier seront débattus cet après-midi. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora, avà si Madama Chantal Pedinielli ghjè d'accordu, emu da passà prima a dumanda chì ghjera scritta, donc la première demande qui est inscrite sur la liste des questions orales de cette session qui concerne les travaux de sécurisation routiers à Angiolasca.

**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente, remplace la présidente MAUPERTUIS.**

**Question n° 2024/O2/056 - Travaux de sécurisation routiers à Angiolasca**, posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

**Mme Chantal PEDINIELLI**

À ringrazià vi.

Monsieur le Président, le 4 septembre dernier, vous recevez un courrier émanant de la mairie de Monte concernant le financement du « tourne à gauche » sur la RT 10, au lieu-dit Angiolasca, qui permettra d'emprunter une voie nouvelle et de désenclaver un hameau qui ne cesse de se développer.

Une question de sécurité avant tout puisque les infrastructures initiales n'étaient pas destinées à accueillir un tel flux de population.

Depuis le lancement de l'opération en avril 2021, les services de la Collectivité n'ont eu de cesse de valider techniquement et administrativement cette opération dont le coût est relativement modeste pour une institution comme la CdC : environ 200 000 €.

Toutes les étapes préalables ont été franchies. Depuis 2022, pour une raison inconnue, l'attentisme prévaut puisque la Collectivité doit lancer le marché et on ne voit, hélas, rien venir.

Il faut savoir que 300 logements vont sortir par cette voie nouvelle que la Collectivité a financé à hauteur de 350 000 €. Les travaux dont la commune était maître d'ouvrage sont terminés depuis juillet 2021.

Il ne reste plus que l'accès via le « tourne à gauche » sur lequel il y avait pourtant un accord.

Merci, Monsieur le Président, de porter à la connaissance de la représentation territoriale les raisons de ce blocage et vos intentions quant à la réalisation de cette opération.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vi ringraziemu, lascemu a risposta à u Sgiò Presidente.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci pour cette question.

Le maire de Monte m'avait en effet écrit le 4 septembre et dans son courrier, il m'avait indiqué qu'il relaierait son interrogation par une question orale. Je pensais qu'entre-temps, les réponses qu'il avait pu avoir le satisferaient, mais manifestement, elles n'ont pas été suffisantes. Et donc, vous m'interpellez et c'est bien volontiers que je vais répondre.

D'abord, rappeler qu'il n'y a pas que cette opération. C'est un aménagement qui a été décidé en son principe en 2020 en concertation avec la commune de Monte et que c'est un projet d'aménagement routier. J'ai la photographie, ça ne s'y prête pas trop en question orale, mais qui est sur un linéaire de plusieurs centaines de mètres et qui concerne cinq zones, et que plusieurs de ces zones ont déjà été aménagées depuis 2020 avec un objectif à la fois de sécurisation, de réduction de la vitesse, de sécurisation des accès et d'amélioration, donc, de la fluidité.

En ce qui concerne cette zone-là, dans le courrier, le maire dit que les services lui indiquent le déblocage ou le « feu vert politique », entre guillemets. Donc, ça me permet de préciser sans doute ce qu'est cette notion qui pourrait laisser penser qu'on hiérarchise les projets en fonction de décisions politiques. Non, c'est une décision budgétaire.

Donc, je voudrais être très clair de ce côté-là. D'abord, réinscrire sur cette phase-là, qui est la phase 4, il y en a 5, la mairie a dit : on veut à la fois requalifier un ancien chemin communal qui permet d'accéder à la route territoriale. C'est important pour les habitations d'ores et déjà existantes.

Et puisqu'on va élargir ce chemin communal, il faut revoir la gestion des flux, notamment avec un tourne-à-gauche sur la territoriale. On a validé l'opération d'ensemble.

Rappeler aussi qu'on a cofinancé l'opération communale à travers le fonds de solidarité territorial. Donc, vous voyez bien que l'intention politique, elle est d'aider toutes les communes qui ont des projets, et notamment des projets routiers.

Donc, on a cofinancé à hauteur de 57 % l'opération relevant de la compétence communale. 57 %, c'est-à-dire 350 000 €, et les travaux ont été terminés en 2022. Dans la foulée, devait suivre l'aménagement du tourne-à-gauche. Pourquoi on ne l'a pas fait tout de suite en 2022 ? Parce qu'on a découvert de l'amiante.



Donc, ça, le maire le sait, je pense que ça a dû lui être redit par les services. Comme souvent, en Haute-Corse, on a découvert de l'amiante. Et donc, ça a entraîné un décalage de quelques mois, effectivement, mais surtout, la découverte de l'amiante a fait que l'opération que vous chiffrez à 200 000 € dans la question, qui est le chiffre de départ, elle est passée à 480 000 €.

Donc, si vous voulez, c'est sûr qu'on a été obligés, a fortiori dans le contexte de contraintes budgétaires que l'on connaît aujourd'hui, de réfléchir pour ne pas engager des opérations qu'ensuite, on ne serait pas en mesure de financer totalement, notamment si les marchés sont conclus avec les entreprises.

Je termine en vous disant qu'on a inscrit en priorité cette opération, que le dossier de consultation des entreprises a été validé par la direction de la commande publique en juillet 2024, que le lancement de la consultation du marché interviendra avant la fin de l'année en cours et que l'exécution commencera dans le courant de l'année 2025, probablement en septembre 2025. Elle est programmée l'année prochaine.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, Presidente.

Passemu à a questione à bocca presentata da Véronique Pietri.

**Question n° 2024/O2/062** - **Chi pulitica pà a lingua corsa ?** posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in fronte »

**Mme Véronique PIETRI**

Vi ringraziu.

*« Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures... »*

Hè cusì chì Jules Ferry, u 28 di lugliu di u 1885, difenda a pulitica culunialista francesa parlandu di benefiziu umanitariu.

S'è cumenciu oghji parlandu di Jules Ferry hè chì i leggi di st'omu puliticu ani participatu à a cundanna à morti di a nostra lingua è di a nostra cultura, sott'a u focu di a lingua francesa.

Da a Rivoluzioni francesa, è sin'a oghji, hè stata missa in opara una pulitica linguisticida di u Statu pà custruiscia una nazioni francesa pigliendu com'è fundamentu l'ubblicazioni di u francesu, è cumbattendu i linguì materni.

« *A partir de 1793, on va instrumenter la fonction identité de la langue... pour construire la nation française on choisit comme pilier la langue.* »

Sò quisti i paroddi di Philippe Blanchet, professori di socio-linguistica, tinuti duranti a so vinuta è chì hà ripigliatu issi fatti, ch'è no cunniscimu, ma chì appoghjani issu bisognu di riazioni è di rispunsabilità di a nostra istituzioni, davanti à a situazioni di a nostra lingua. Sapemi tutti comu, pocu à pocu, c'hè statu un travagliu di minurizzazioni, di devalorizzazioni.

« *La pratique de la langue devient un trauma, une sorte de blocage, de rejet à la transmettre qui se met en place, ainsi qu'un chantage économique... la reconnaissance sociale, la promotion socio-économique pousse à l'abandon des langues maternelles...* » « *Se met en place un énorme phénomène de dévalorisation...* »

Issa riflissioni ci parmetta una certa cunfirmazioni, una validazioni ufficiali di ciò ch'e no purtemi dipoi sempri, da un eminenti prufessori.

Ringraziu u sgiò Colonna d'avè urganizatu issu scontru chì mi dà l'uccasioni di rivena nantu à stu cartulari di prima impurtanza è d'attualità.

Ma iss'audizioni ci metti dinò davanti à a situazioni pessima ch'è no cunniscimi oghji è à a nicissità di cuntinuà u cumbattu.

S'è no fighjulemi i riazioni davanti à u discorsu di u Prisidenti Talamoni, in u 2015, chì andavani sin'à parlà di « *violation de la Constitution, de défiance de l'autorité de l'Etat* », o più vicinu l'intardizioni d'utilizà a nostra lingua ind'è i nostri deliberazioni da u prifettu, cunfirmata da u tribunale di Marseglia marti, si vedi chì malgratu novi leggi è evoluzioni finti, nund'un hè scambiatu. Òn parlaraghju mancu di i rimprovvari fatti à i studenti, rigularmenti quand'eddi adopranu a lingua corsa incù certi prufessori, o di l'ultima cacciata di u Prisidenti Macron davanti à l'Accademia francesa : « *les langues régionales sont un instrument de division de la nation* ».

A me dumanda sposta dipoi parechji ghjorni, hè dunqua viramente d'attualità.

Issa pulitica linguicida dunqua cuntinueghja oghji è si vedi ch'ùn si pò micca cuntà nantu à u Statu pà favurizà a nostra lingua. Ci tocca à noi à ùn lintà micca, è à ùn lintà mai.

U prufessori Blanchet ci hà datu calchì punti da metta in risaltu ind'è a nostra rivendicazioni. Ma ciò ch'ì vogliu ritena, eiu, hè a nicissità di metta in piazza una vera pulitica linguistica, quì, da par noi. Davanti à l'adesioni di u populu è a so brama, vulemi una vulintà forti di a nostra istituzioni.

Ancù s'è a scola devi riparazioni pà ciò ch'edda hà fattu contr'à a lingua, ancu s'eddu hè u locu u più favorevuli pà a so ripresa, ùn bastarà. Ci voli un effettu di movimentu cullettivu. A nostra azzioni devi essa nantu à tutti i lati di a sucità.

Sta mandatura, aparta trè anni fà ùn hà micca parmessu stu saltu di qualità à prò di a lingua. Peghju, issu viotu ci faci rinculà, issu tempu persu ùn si pudarà rimpatà.

Ùn hè un travagliu concretu di parlà di a lingua, di fà audizioni s'è nunda ùn avanza ! Da u dì à u fà, ci hè un long'andà! A nostra inazzioni hè cumparevuli à colpi murtali. Noi, ùn vulemi essa culpevuli, vulemu agiscia.

Diagnostichi, misuri, bilanci, mezi finanziari, uffiziu di a lingua, ùn aspitemi più u Statu, ùn aspitemu un evoluzioni stituziunali.

Pà sta lingua ch'ì devi fà nazioni, semi pronti à metta infini in piazza una vera pulitica di riacquistu linguisticu?

Ch'aspitemi dipoi trè anni ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazia vi per a vostra dumanda. Mi girgu versu u Presidente di l'esecutivu.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu pè a vostra quistione.

Avemu tutti à mente chì l'aviate digià posta guasi in listessi termini dui mesi fà. È dunque a mo risposta serà à pocu pressu listessa, for di sò chì s'hè passatu dipoi.

Sò chì s'hè passatu dipoi, hè u travagliu chì hà cuntinuuatu, l'ete ramintatu, à u livellu, per esempiu, di a Commissione legislativa di l'Assemblea di Corsica, incù 'ssu scontru interessantissimu chì ci ramenta chì, puru s'è a lotta per a lingua hè difficiule, ùn simu micca soli è pudemu cuntà nantu à u sustegnu è a solidarietà è e sperienze dinù d'altre lingue, in Francia o in Auropa, puru à u livellu internaziunale.

Po u secondu affare, ghjè a decisione di a Corte amministrativa d'appellu, chì hè ghjunta qualchì ghjornu fà. Pensu ch'è no averemu l'occasione di riparlà ne pendente sta sessione.

Pè contu meiu, in accordu cù a Presidente di l'Assemblea di Corsica, sò abbastanza favurevule à una dimarchja di più, cumuna, unanima, pensu, pè di ch'ùn pudemu micca accittà issa sarratura ghjuridica è custituziunale. Ma ci riveneraghju. Mi si pare dinù chì sta decisione, ancu negativa assai, hè vinuta à cunfirmà chì a nostra strategia glubale hè bona, puru s'ellu ci vole à migliurà parechji punti. A nostra strategia hè quella chì hè prisintata ind'è u raportu d'orientazione ind'è u quattru ch'è no emu travagliatu, ramintendu chì ci vole attempu una cuufficialità ind'è i fatti è una cuufficialità ind'è u dirittu.

A cuufficialità ind'è i fatti hè quella ch'è no avemu a rispunsabilità di mette in ballu è ghjè custi chì forse si pò fà rimproveri è l'accettu vulinteri. A pulitica ch'hè stata messa in ballu sin'à oghje ci vole à rinfurzalla è ci vole à miglioralla. N'emu digià parlatu, ùn rivengu micca addossu, nantu à u custattu.

S'ellu si tratta solu di sciffri, forse chì pudariam esse, micca cuntenti, ma à pocu pressu suddisfatti. Vogliu ramintà per esempiu chì s'ellu si guarda i crediti cunsumati, eramu in u 2015 à 2,5 milioni è simu oghje à 4 milioni à favore di a lingua ; vale à di una crescita di 70 %.

Ma i sciffri ùn volenu di nulla o guasi nulla. Ciò chì conta hè di sapè s'è no emu pussutu cambià u corsu di l'affare, è u corsu hè un corsu negativu chì, a sapemu, ci cunduce à a sparizione di a nostra lingua. Dunque di sta parte quì ùn pudemu esse suddisfatti di a nostra pulitica è ghjè per quessa chè v'avia datu un appuntamentu, pinsavam à a fine di l'annata, simu stati ubligati à rimettelu appena per via di tutti i prublemi ch'emu cunnisciutu, ma pensu

veramente chì ci vole à fà di a lingua è di e nostre decisione, micca di u nostru dibattitu, perchè u dibattitu l'emu avutu, ma di e nostre decisione à prò di una pulitica linguistica, una priurità assoluta di a rientrata di ghjennaghju è di ferraghju. È quessa vi prupongu ch'è no a fiamu, è ch'è no a fiamu veramente à tutti i livelli, ch'ellu sia à u livellu di u rinforzu di e nostre risorse umane, di a nostra urganisazione, di e nostre leie incù l'associ, incù a pulitica linguistica glubale, ind'è l'educazione ma micca solu ind'è l'educazione, ind'è a sucetà glubale.

Què hè a cuufficialità di fattu.

Dopu ci hè a cuufficialità in dirittu. Sapete chì avemu fattu una scelta tattica, micca strategica, tattica, d'un impiegà micca, ind'è u nostru prugettu di scrittura custituzionale a parolla « cuufficialità », ma emu datu una definizione di u statutu ch'è no vulemu, per a lingua corsa, è ch'è no vulemu, mi girgu versu u gruppu di diritta, ch'è no vulemu à l'unanimità, s'è no ripigliemu a redazione ch'è no emu adupratu, per esempiu ind'è u testu di a dichjarazione sulenna prima à u nostru ultimu incontru cù u Ministru di l'internu. Ch'aviamu dettu ? Aviamu scrittu, è aviamu signatu chì vulemu prima un bislinguisimu veru è tutale è secundamente chì 'ssu bislinguisimu ùn pò esse toccu ch'attraversu un statutu di a lingua chì permetti à tutte è à tutti d'aduprà u corsu in tutte e circustanze di a vita privata o publica, incù tutte e stituzione chì anu u duvere di rende st'usu pussibile, creendu dinù e cundizione per quelli ch'ùn parlanu micca una lingua o l'altra, di sicuru saranu più numarosi à ùn parlà micca corsu cà ùn parlà micca francese, ma hè u spiritu di u nostru scrittu, quelli chì ùn parlanu micca una lingua o l'altra devenu avè i mezi di capisce sò ch'ellu si dice o sò ch'ellu si decide ind'è a vita publica. È in appiigazione anticipata di 'ssu statutu, emu decisu per esempiu di pudè parlà corsu è francese ind'è u quadru di i nostri travagli, à l'Assemblea di Corsica o ind'u Cunsigliu esecutivu, puru s'è i travagli di u Cunsigliu esecutivu ùn sò micca in publicu in generale, di pudè parlà corsu o francese, pigliendu a decisione di fà traduce in corsu quandu si parla in francese è in francese quandu si parla in corsu. È pinsavu chè no aviamu trovu, identificatu, una strada à pocu pressu accettevule pè tuttu u mondu.

Chì ci dice l'arrestu di a Corte amministrativa d'appellu ? È què ghjè impurtante, è ghjè impurtante dinù micca pè noi, quandu dicu per noi, dicu per i naziunalisti, puru è vogliu insiste nantu à 'ssu fattu puliticu è sucetale maiò : a lingua corsa ùn hè micca l'affare di i naziunalisti, ùn hè micca l'affare solu di i naziunalisti è a sapemu tutti. A lingua corsa è l'affare di tutti, di noi tutti è ùn pensu micca chì, ch'è no siamu di diritta o di manca o naziunalisti, o altri, chì si possi pinsà chì ci sò chì sò più attaccati à a lingua chè d'altri. Ma ci vole dinù, à parte si di 'ssu custattu quì, ch'è no siamu chjari ind'è l'interpretazione di ciò chì si passa. È ghjè per quessa chì emu fattu bè di fà appellu di a decisione di u

Tribunale amministrativu. Perchè a Corte amministrativa d'appellu vene à ramintacci chì fora di un statutu di lingua ufficiale ùn ci pò micca esse piazze pè a lingua corsa in u spaziu publicu, puru cù una traduzione.

Je voudrais reprendre en français ce qui me semble être le considérant essentiel de l'arrêt de la Cour administrative d'appel qui rappelle, cet arrêt, l'objet du litige.

Ce sont les deux règlements intérieurs. Le règlement intérieur du Conseil exécutif dans lequel nous disions, mais ce sont des travaux internes, que nous pouvons utiliser le corse ou le français, y compris dans les échanges administratifs, avec toujours une traduction, je le rappelle. Mais ce qui est le plus éclairant, c'est bien sûr le règlement intérieur de l'Assemblée, dans la mesure où les débats de l'Assemblée sont des débats publics et essentiels pour la vie démocratique de la Corse. Nous l'avons dit souvent, cette Assemblée est le cœur battant de la démocratie insulaire.

Nous disions dans ce règlement intérieur voté à l'unanimité que le corse et le français sont les deux langues d'usage. Derrière, nous avons mis en place une traduction simultanée qui n'était pas précisée dans le règlement intérieur.

Mais quand bien même l'aurions-nous précisé, l'arrêt qui intervient dans son considérant de principe ferme la voie à l'adoption du corse et à l'utilisation du corse dans le cadre des débats, en tout cas dans une mesure reconnue par le droit. Que dit la Cour administrative d'appel ? De telles dispositions, celles que je viens de citer, ont pour objet et pour effet de conférer aux membres de l'Assemblée de Corse le droit de s'exprimer en séance de cette Assemblée dans une langue autre que la langue française. Ces dispositions, quoiqu'elles n'imposent pas l'usage exclusif d'une langue autre que la langue française, sont ainsi par nature contraires aux exigences de l'article 2 de la Constitution qui dit que la langue de la République est le français.

Ce qui veut bien dire que s'exprimer dans cette langue autre que le français est par nature contraire à l'article 2 de la Constitution. Et donc, moi, je dis très tranquillement que nous avons la démonstration que ce verrou constitutionnel ne peut pas être dépassé autrement que par une révision de la Constitution. Ce, d'autant mieux que cet article que l'on nous oppose aujourd'hui, comme l'alpha et l'oméga de l'interdiction, avait été voté à l'époque, vous vous en rappelez sûrement, non pas pour s'opposer à une généralisation de l'enseignement et de l'usage des langues dites régionales, mais pour venir réaffirmer la nécessité de défendre le français contre l'omnipotence de l'anglais.

Il y a donc même un détournement de la volonté du constituant. Il faut, oui, une coofficialité. Je finis, madame la conseillère, pour vous répondre. Il faut que nous renforçons de façon très significative notre politique linguistique dans le cadre de la coofficialité. Il faut que nous continuions le combat démocratique avec d'autre parce que ce qui a été décidé pour la langue corse dans cet arrêt vaut, bien sûr, pour toutes les autres langues, et notamment pour les langues dites régionales, le breton, le basque, l'occitan et autres.

Donc, il faut que nous continuions le combat pour obtenir un statut de la langue corse. Ce statut de la langue corse, dont nous savons qu'il est la condition sine qua non pour sauver la langue, et ce ne sont pas les politiques qui le disent, ce sont les scientifiques qui le disent, il ne peut pas y avoir d'usage et de sauvetage d'une langue en situation de diglossie, en situation minorée, si l'usage de la langue ne s'appuie pas sur un statut d'officialité.

Il faut que nous continuions ce combat, à la fois pour la révision de la Constitution et de son article 2, et pour le statut d'officialité de la langue corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, è di sicura ne riparleremu in corsu è in francese da quì à pocu.

Presidente ci hè una ultima dumanda à bocca.

**Question n° 2024/O2/057 - Gestion des personnels et audit RH,** posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, Monsieur le Président, ma question souvent reliée par notre collègue Chantal Pedinielli dans cet hémicycle, concerne les hommes et les femmes qui habitent ce navire tous les jours et qui ont la charge de mettre en œuvre les politiques publiques, dont les délibérations se déroulent dans ce que vous appelez le cœur battant de la démocratie corse, c'est-à-dire ici même.

Ma question fait suite à une communication du syndicat majoritaire de cette maison, à qui on ne peut pas faire un procès en sorcellerie d'opposition, puisqu'on peut considérer que leur thèse et les vôtres sont assez proches et

qu'elles ont donc contribué à ce que vous puissiez occuper ce siège. Ça ne donne que plus de crédibilité et compte tenu des problématiques qui sont soulevées, de préoccupation, qui sont, pour aller vite de deux ordres : elles sont d'ordre organisationnelle et humaine.

Premier sujet, l'organisation. Nous sommes en attente de celui ou celle qui va vous seconder au quotidien dans l'organisation des services. Nous sommes en manque d'un DGS, une candidature qui se profile et si oui, dans quel délai ?

Deuxièmement, nous attendons avec impatience depuis très longtemps, non pas un organigramme, mais un organigramme stabilisé, notamment depuis la fusion. On peut comprendre que les effets de la fusion vous aient conduit à agir avec circonscription, avec modération, prenant le temps qu'il fallait, mais une fune longue, devenant un sarpi.

Deuxième bloc de préoccupations soulevé par ledit syndicat, qui est plus préoccupant, qui concerne la ressource humaine et les jours de maladie. On ne va pas se lancer dans une bataille de chiffres, parce que d'abord on ne dispose pas de beaucoup de chiffres, peut-être allez-vous nous éclairer. Mais enfin on a au moins le rapport dit « social unique », le rapport social unique qu'il faudrait pouvoir, si j'ai bien compris, consulter chaque année. Ce n'est pas le cas. On y relève qu'on a un taux d'absence préoccupant. Quand on parle d'un taux d'absence, il faut être très précis évidemment, parce que les absences, ça se rattache à des droits. Mais on constate que la durée moyenne d'absence médicale, l'absence médicale avec encore une fois les droits qui s'y attachent, distinguant la maternité, la naissance, l'adoption, les autorisations spéciales d'absence, on se concentre sur le médical pur, elles étaient en 2020, par agent, 2020, année du COVID, de 38 jours par an. Toujours dans les mêmes rapports de 40 jours en 2021, et de 45 jours en 2022.

Ce qui nous ramène, par rapport à des indicateurs nationaux dans une strate préoccupante. Ça c'est tout ce qui est quantifiable et chiffré.

Mais dans ledit communiqué, il y a des choses en plus préoccupantes encore, parce que c'est de l'humain tout ça et c'est avec humanité qu'il faut examiner ces données. On parle pêle-mêle, de risques psychosociaux, de démotivation, de démobilité, de souffrance au travail, de mal-être au travail. Tout ça est un tableau diagnostique préoccupant et donne l'impression, ce tableau clinique, que le navire CdC est un peu à la cape ; à la cape en marine, c'est quand on s'immobilise et pour éviter le ressenti de la houle, et ne pas importuner de passagers, on se laisse dériver. Le problème, c'est qu'on va vers un récif avec le risque de briser la coque.



Et donc ma question est simple, Monsieur le Président, êtes-vous en situation de poser une lumière sans concession sur ce sujet grave ? Et si ce n'est pas le cas, au terme de ces 10 années ou presque d'exercice du pouvoir, ce bilan organisationnel et humain préoccupant doit-il vous conduire à solliciter un audit dont la double tâche serait de poser un diagnostic objectif et de vous proposer des solutions, parce qu'il faut bien que cette maison soit à terme organisée pour répondre aux ambitions qu'on se fixe, et surtout qu'on sache ce qui se passe en termes de mal-être dans cette même maison. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Presidente, avete a parolla.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci. Beaucoup de questions légitimes.

D'abord, en termes de méthode, vous avez cité le communiqué du STC qui a été rendu public, et comme tel, bien sûr, il devient ensuite loisible à toutes et à tous et singulièrement aux élus de cette Assemblée de le commenter et de me poser des questions concernant le contenu de ce texte.

En ce qui me concerne, vous l'avez peut-être noté, j'ai fait le choix de ne pas répondre au plan médiatique. Je préfère répondre d'abord aux organisations syndicales, l'organisation syndicale majoritaire qui a fait le choix de ce communiqué, et les autres organisations syndicales.

Je vais les recevoir individuellement et collectivement très bientôt et je n'ai pas voulu m'exprimer médiatiquement.

Par contre, je dois bien sûr répondre à votre question, je le fais bien volontiers, en précisant que le temps imparti et le délai ne permettent peut-être pas d'aller aussi profondément qu'il le faudrait dans les réponses, étant précisé que l'instance privilégiée, vous l'avez rappelé au moins indirectement dans votre question, pour aborder au fond ce type de problème, bien sûr l'instance paritaire dans laquelle votre groupe est représenté et dans le cadre de laquelle nous échangeons souvent longuement, souvent de façon complète et globalement apaisée, même s'il peut y avoir des pics de tension comme dans toute organisation humaine.

Trois éléments de réponse. Le DGS ou la DGS d'abord.

Deuxièmement, qu'avons-nous fait jusqu'à aujourd'hui et notamment depuis la fusion ?

Troisièmement, qu'est-ce qu'il reste à faire et que dire de ces doléances exprimées ?

D'abord, le DGS ou la DGS, c'est important d'avoir un homme ou une femme qui porte la fonction de directeur ou de directrice générale des services. Ça avait été annoncé, pas par moi, mais parce que la Corse est une société de proximité, vous savez qu'un premier choix avait été fait, conduire un fonctionnaire dont tout le monde s'accorde à saluer les qualités, à prendre ses fonctions au 1<sup>er</sup> novembre. Pour des raisons indépendantes de ma volonté et de la sienne, ça n'a pas pu être possible. Il y a eu quelques reports pour essayer de voir si les choses pouvaient se faire. Elles n'ont pas pu se faire. Dont acte !

J'en profite pour exprimer à ce fonctionnaire toute ma gratitude pour avoir accepté l'hypothèse de venir relever le challenge ici. Je me dis que pour lui comme pour un certain nombre d'autres, l'avenir dure longtemps et au moins pour l'institution, j'espère que des femmes et des hommes de cette qualité, originaires de Corse et qui, pour plusieurs d'entre eux, évoluent à l'extérieur, feront le choix demain ou après-demain de revenir au service de notre institution. Ça c'est pour le DGS. Donc oui, il faut un DGS ou une DGS très rapidement. Pour moi, c'est une question de semaine et peut-être même de jours.

Deuxième point, ne pas oublier que nous avons fait beaucoup. En quelques mots, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, je rappelle que la fusion, la fusion que nous, nous avons mise en œuvre, c'est une expérience sans équivalent dans le paysage institutionnel français. On a fusionné des régions, on a fusionné une région et un département, on n'a jamais fusionné une région et deux départements ayant des trajectoires propres aussi différentes que le CD 2A et le CD 2B. Nous avons regroupé et nous accueillons aujourd'hui dans notre institution 270 métiers différents. Il n'y a nulle part en France, quelle que soit l'institution, une telle palette et une telle diversité.

Priorité a été donnée, je vous le rappelle, à l'harmonisation de la réglementation du travail et des conditions de rémunération dans un souci d'équité et d'égalité de traitement. Nouveau référentiel en matière de temps de travail annuel, de régime indemnitaire et d'actions sociales. Je rappelle que nous avons le dispositif d'actions sociales qui est sans doute le plus volontariste et le plus complet de toutes les collectivités de France. Notre budget en matière d'actions sociales est la somme des 3 budgets des collectivités ayant fusionné, auxquels nous avons fait le choix d'ajouter une enveloppe supplémentaire de 800 000 €. 9,172 M€ tous les ans pour l'action sociale, une politique qui a pour objectif de soutenir nos agents dans leur vie professionnelle mais également personnelle pour leur permettre de faire face aux aléas de la vie, à une gestion la plus équilibrée possible de vie professionnelle et de vie personnelle et familiale,

4 régimes de temps de travail, je le rappelle, mais également faciliter l'accès aux activités de loisir, avec des dispositifs d'aides, avec les aides à la famille, l'aide à la rentrée scolaire, les aides attribuées dans le cadre de la vie professionnelle, comme les tickets restaurant qui ont été augmentés 2 fois depuis la fusion, la protection sociale complémentaire avec le nouveau dispositif que nous avons mis en œuvre et qui couvre aujourd'hui près de 75 % de l'effectif, les loisirs avec l'attribution de chèques vacances et le soutien social avec l'instauration de commissions d'actions sociales. Nous avons eu une politique qui place la Collectivité de Corse parmi les collectivités ayant l'action la plus forte et la plus soutenue en matière de garantie et de protection sociale pour nos agents.

À côté de cela, il y a aujourd'hui, c'est vrai, des difficultés. Je pense que nous n'avons ni à les taire, ni à les occulter. Nous allons les aborder comme nous avons commencé à le faire très tranquillement avec les organisations syndicales.

Un mot, vous rentrez dans cette problématique, par exemple, le taux d'absentéisme, c'est un élément qui est un élément important. Je vous précise que le document social unique a été communiqué l'année dernière, qu'il devait l'être à cette session, mais que pour pouvoir être présenté devant l'Assemblée de Corse, il faut qu'il soit présenté en CST. Comme on n'a pas eu le quorum du fait du choix du syndicat majoritaire de ne pas siéger et de communiquer, y compris de façon publique dans les termes que vous avez rappelés, on n'a pas pu être en l'état pour cette session.

Donc, on reconvoquera un CST pour pouvoir avoir un document social qui est un document, il est prêt, extrêmement complet dans tous les domaines et nous aurons cette discussion de fond sur la gestion humaine notamment, et la gestion de nos personnels qui est une préoccupation majeure au moment de la présentation du document.

Mais simplement vous dire, le taux d'absentéisme est important. On distingue traditionnellement entre le taux compressible et le taux incompressible, c'est-à-dire les absences qui relèvent de congés de longue maladie, de longue durée, etc. On est un peu plus haut que la moyenne. On est dans des taux équivalents, par exemple à une région, celle des Hauts-France qui n'est pas connue... en tout cas je ne pense pas que vous soyez très à distance de la majorité qui gère cette région, mais toujours est-il, il y a aussi des éléments objectifs qui expliquent les difficultés. Alors, quand il y a de l'absentéisme, certains pointent les personnels. Il peut y avoir un absentéisme excessif par recours abusif aux absences et nous cherchons à mettre en place des dispositifs qui permettent de contrer ces abus, il faut le faire, je le dis très tranquillement. Mais on ne peut pas limiter l'absentéisme à l'explication « les gens sont des

paresseux ». L'absentéisme, il est toujours le révélateur d'une difficulté ou d'un mal-être. Donc, il faut l'intégrer. Il y a des raisons internes certainement, il y a aussi des éléments externes. Je prends l'exemple du social. La dégradation de la situation sociale, l'augmentation du volume des interventions, fait que les personnels, notamment ceux qui sont au contact du public, eh bien, sont en permanence exposés à des situations de stress, à des situations quelquefois de violence objectives ou subjectives, qui contribuent aussi à l'augmentation du taux d'absentéisme et son corollaire, les contrats de remplacement, etc. Donc tout ça, nous l'avons bien en tête.

Je termine en disant, je respecte profondément toutes les expressions syndicales et je dirais que, à partir du moment où elles proviennent d'un syndicat nationaliste, forcément ça interpelle sans doute d'autant plus le président nationaliste que je suis. Mais je dis aussi que les syndicats n'ont pas raison sur tout et que les syndicats nationalistes n'ont pas non plus raison sur tout.

Moi, je redis très tranquillement et très fermement qu'aujourd'hui, être agent de la Collectivité de Corse, c'est un honneur. Servir la Corse, oui, c'est un honneur, Xavier, vous haussez les sourcils, mais moi je le dis... Ah je suis heureux ! J'avais mal interprété...

### **M. Xavier LACOMBE**

Je disais « ancu troppu ».

### **Le Président Gilles SIMEONI**

Vous dites « ancu troppu », mais je vais dire ce que je dis toujours et ce que nous allons concrétiser mieux encore. Il y a des droits et il y a des devoirs. Les droits, ils sont très larges, ils doivent être respectés et si les syndicats considèrent qu'ils le sont insuffisamment, il est normal qu'ils fassent entendre leur voix et nous discuterons du respect des droits.

Et il y a aussi des devoirs, des devoirs pour tout le monde. Je pense que celles et ceux qui travaillent à la Collectivité et qui sont lucides, savent que, au-delà d'être un honneur, c'est aussi un privilège dans le contexte actuel, que de travailler à la Collectivité de Corse parce que je ne pense pas que les travailleurs d'autres collectivités, ou les travailleurs du secteur privé aient le même degré ni de rémunération, ni de protection, ni d'accompagnement social. Donc, ça veut dire que je ne conteste pas les difficultés, je ne conteste pas les améliorations, mais je dis aussi, parlons entre nous de tout ce qui va, ce qui ne va pas, d'un côté, de l'autre et prenons ensemble le bon chemin. Le bon chemin, c'est celui du respect des droits et c'est celui du respect des devoirs.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Allora, eiu vi facciu una pruposta. Sò 1 ora è 22.

Feremu l'appellu dopu miziornu, in principiu di dopu miziornu. L'allocuzione po u PADDUC. Femu cusì, d'accordu? Ghjè megliu, avà tuttu u mondu ghjè stancu, certi anu amparatu gattive nutizie dunque ghjè megliu à piantà, d'accordu? È ripigliemu i nostri dibattiti dopu manghjatu pè certi, è d'altri nò ma ripigliemu à 3 ore.

Ma à 3 ore cuminciemu! À 3 ore cuminciemu è anderemu à pena tardi. À 3 ore in punta cuminciemu.

**La séance est suspendue à 13 h 23 et reprise à 15 h 25.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ripigliemu i nostri travagli è sta mane ùn avemu fattu chè a seduta di e dumande à bocche è avà ci hà da esse a chjama chì hà da esse fatta.

*M. Don Joseph Luccioni procède à l'appel nominal des conseillers.*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque, avemu u corumu, pudemu principià i nostri travagli di deliberazione.

S'è vo mi permettite, vulerebbe prima di calchì parolla per ghjente chì sò partute, chì ci anu lasciatu dipoi un mese, dipoi l'ultima sessione.

Ci hè prima l'anzianu merre di Bigornu, René GRAZIANI, chì hè statu merre da u 1977 à u 2016, è quandu un merre si ne và ind'un paese sapete bè chì ancu puru l'anzianu merre, hè sempre una perdita.

Dopu, hè partutu dinò un prufessore, u prufessore GIORGETTI, di Corti, Pierre GHIONGA u cunosce bè.

Gérard GIORGETTI hè statu un professore parechji anni, cù l'agregazione di storia, à u liceu Pasquale PAOLI. Ghjera appassionatu per a storia di a Corsica, ma dinò è soprattuttu di u Curtinese, di u centru di Corsica, di u Curtinese è di a cittadella. Hà fattu assai travagli nant'à a cittadella di Corti, è hà riisciutu dinò à mustrà tuttu u valore di sta cittadella. Hà travagliatu dinò cum'è Presidente di u Cunsigliu scientificu di u prugettu di reabilitazione di a cittadella di Corti. L'aghju avutu cum'è professore quandu era chjuca, è vulerebbe avè una pensata dinò per ellu è per a so famiglia.

Dopu sò partuti dui militanti culturali, Ghjuvan'Ghjacumu ALBERTINI, passiuatu di lingua corsa, chì ghjera anch'ellu ind'è l'insignamentu in cuntinente, ind'è a diaspora, a spaluzzera, chì s'hè impegnatu assai per a lingua corsa, è chì ind'è l'anni 70, à a fine di l'anni 70 s'hè impegnatu assai per a riapertura di l'Università di Corsica, è in particolare, prima, incù l'Università d'estate, chì eranu à u liceu dinò, à u liceu di Corti, stu bellu liceu curtinese, è malurosamente qualchì ghjorni dopu à ellu ghjè a so moglie chì hè partuta. Anna Maria hà passatu a so vita cum'è militante à cantu à ellu è po dopu si n'hè andata anch'ella qualchì ghjorni fà.

Eppo di sicuru vuleria fà un umagiu à quellu chì fù un militante, un professore, un sindacistu, un omu puliticu dinò, u nostru amicu Franciscu BERLINGHI, François BERLINGHI. Avemu tutti in mente l'azione di François BERLINGHI ; prima hè statu militante di a lingua è di a cultura corsa, dipoi à u riacquistu. Hè statu assai impegnatu, a sapete, ind'è a creazione di u Tavagna club, è ùn si pò micca parlà di François BERLINGHI senza pensà à Francis MARCANTEI di sicuru. A creazione dopu di Settembrinu, u festivale Settembrinu di Tavagna, ma tant'altri attività culturale ind'u teatru in particolare, postu chì in 89 hè statu impegnatu ind'è a creazione di u teatrinu, incù Guy CIMINO, Jean-Pierre LANFRANCHI, Jo FONDACCI, Jacques FILIPPI. Hè venutu u tempu dinò di i Storti incù Daniel PARIGI chì si n'hè andatu anch'ellu troppu prestu. Sò passati à a televisiò incù a famiglia Pastasciù. Tuttu u mondu si n'arricorda, cù Marie-Ange GERONIMI chì ghjè quì, chì face a traduzione. Jean-Pierre GUIDICELLI, Guy CIMINO torna, Stella GUELFUCCI, di tutti vi n'arricurate, è po da u teatru, à a televisiò, hè passatu à i filmi cum'è attore, filmi corsi, filmi francesi, è ultimamente hè statu ancu u persunagiu principale di un filmu maruccanu, "Ymma", di Rachi EL OUALI, è di sicuru ùn ci pudemu scurdà di u so impegnu dinò cum'è professore d'ecunomia è di gestione, sindacistu dinò, rispunsabile sindacale è u so impegnu cum'è puliticu, cum'è merre di Peru Casevechje, Presidente di a cumunità di comune di Costa Verde da 2007 à 2014, è Vici Presidente dipoi st'annate.

Eccu, vulia avè una pensata per ellu, di sicuru, sò veramente trista perchè dumane simu in sessione è ùn pudèraghju micca andà à l'interru ma pensu à a so moglia, Restie, à Marie-Charlotte, a so figliola, è à tutti i so amichi ch'aghju numatu quì ma à tutti l'altri perchè n'avìa di sicuru assai assai assai ind'è tutta a Corsica è aldilà.

Eccu ciò chì vi vulia dì nantu à ste persone care chì si ne sò andate, è di sicuru, troppu prestu.

Vi passu a parolla, Presidente, s'è vo vulete intervene nantu à u sugettu.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu, Signora Presidente,

Tengu à aghjustà duie parolle perchè chì particularmente isse duie persone ch'avete mintuvatu, i tinia cari assai.

Ghjuvan'Ghjacomu ALBERTINI era unu di i cumpagni fidi di strada di u mo babbu, è di u mo ziu Max. Eiu l'aghju cunnisciutu da zitellu à e prime Università d'istate è m'arricordu chì qualchì volta, quandu u mo babbu era in prigiò, quand'ellu era ghjuntu in casa da parlà cù a mo mamma, è ancu dopu à a prigiò, u mo babbu l'avìa ricevutu, è vecu, pè mè, hè qualchissia chì ùn hà micca invichjatu. Dopu ùn l'aghju più vistu, è quandu pensu à ellu, pensu sempre à ciò ch'ellu era, in 73, 75, 77.

Vulia dì dinù chì ancu dopu à l'evenimenti d'Aleria avia cuntinuat u so ingaggiamentu, è lighjendu u giornale Arritti, eranu parechji studenti di l'epica à rendu lu umaggu perchè avia fattu u giru à pena di l'Università, circhendu à cunvince tutti i giovani di vultà in Corsica, è chì parechji eranu stati cunvinti, avianu fattu a scelta di rientre. Dunque si n'hè andatu, a so moglia dinù, è mi pare nurmale chì a nostra stituzione li rendi umaggu.

È po dopu Franciscu BERLINGHI dinù, l'avete detta, l'avìa cunnisciutu era zitellone, à u club di Tavagna, incù i so amichi di sempre, Francis MARCANTEI, Jean-Marie è Francis PALENTI, François VINCENSINI è Claude GIANNINI, è tant'altri. Avete dettu quasi tuttu, forse ci vularà à ramintà dinù ch'ellu era appassionatu di ballò è di rugby, è chì era u guardianu di a squadra di Nizza, di i studenti. Allora li piacìa à ride, à scaccanà, ma era dinù un omu ingaggiatu pè u so paese, pè a so pieve di Tavagna, per a Corsica, pè u so ideale chì u purtava sempre ver'di i più povari è i più debbuli è custì dinù, saria statu u so anniversariu oghje, era natu u 28 di nuvembre, è dunque di sicuru simu parechji à esse quì è à rigrette d'ùn esse micca quassù à

fiancu à ellu è à a so famiglia è i so amichi, ma ci simu di stintu è di core. È tante cunduleanze à a so figliola è à tutta a so famiglia.

Puisque maintenant la nouvelle est rendue publique, depuis ce matin, nous sommes nombreux à être sous le choc, les élus de Balagne sont repartis vers Calvi, nous avons donc eu l'immense tristesse d'apprendre le décès brutal de Thierry Ricco qui avait été élu au sein de la municipalité calvaise, qui était un footballeur, un passionné et surtout un homme aimé de toutes et de tous. Donc bien sûr, nous pensons à ses enfants, à sa famille, à ses amis et là aussi, même si nous sommes retenus ici par nos obligations, notre esprit va vers lui et vers celles et ceux qui en ce moment sont en train de le pleurer.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sgiò Presidente di l'esecutivu,  
Signore è Signori cunsiglieri esecutivi,  
Signore è Signori cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,

Sta sessione di nuvembre s'apre in un cuntestu fattu cum'è sempre di bone è di gattive nutizie. Avemu amparatu, cum'ellu hà dettu avà u Presidente a morte d'un giovanu Calvese. Principieraghju stu discorsu incù dui affaracci chì mi danu assai penseru.

Prima, vuleria commentà a decisione di a Corte d'Appellu Amministrativa di Marseglia chì hà cunfirmatu a decisione di u Tribunale Amministrativu di Bastia di marzu 2023 nantu à l'usu di a lingua corsa à l'Assemblea di Corsica è à u Cunsigliu esecutivu. Pare dunque chì per una certa parte di a ghjustizia è di l'amministrazione francese, ùn si pò micca scrive ind'è u nostru regulamentu internu chì e duie lingue di i nostri dibattiti sò u corsu è u francese. Pare chì ùn la pudemu micca scrive è dunque, infatti, ùn si puderebbe micca parlà corsu quì. Dicu « pare », perchè cum'è a sentite, è a ponu sente dinò quelli chì ci fideghjanu nantu à e rete suciale, eiu parlu corsu. Parlu corsu quì è oghje perchè chì ghjè a mo lingua. Parlu corsu quì è oghje perchè chì ghjè u mo dirittu. Parlu corsu è ùn pienteraghju mai di parlà corsu perchè chì ùn pigliu nunda à nimu quandu parlu corsu. D'altronde, tutti quelli chì volenu stà à sente i nostri dibattiti in francese a ponu fà cù u sistema di traduzione simultanea. Allora, senza meze parolle, a vi vogliu dì, noi quì avemu da cuntinuvà à parlà a nostra lingua !

Cù u Presidente di l'esecutivu, ni discuteremu cù i presidenti dinò di i gruppi po cù tutta l'Assemblea, vuleriamu fà un ricorsu à u Cunsigliu di Statu. Ma sta decisione, pigliata da a corte d'appellu di Marseglia, ghjè assurda è inghjusta, face capì ancu à quelli chì ne dubitavanu, chì ci sò ghjente chì volenu a morte di a nostra lingua è a morte di a lingua, ghjè a morte di u populu.



S'è e regule impediscenu un dirittu umanu fundamentale, cum'è u dirittu di pudè parlà a so lingua ind'è i servizii publichi, è soprattutto quand'ellu c'hè un dibattitu democraticu, allora ùn hè micca u locutore ch'hà da cambià u so cumportamentu, ghjè a regula è a custituzione chì deve cambià.

U travagliu ch'avemu fattu nantu à u statutu di a lingua in u quattru di a revisione custituziunale deve cuntinuà. L'esperti, da e Nazione Unite , cum'è l'universitarii, ci dicenu ch'avemu ragiò di cuntinuà à luttà per i nostri diritti linguistichi. U prugettu di scrittura custituziunale hè statu fattu di modu à cunferì à a nostra lingua un carattere ufficiale è cusì prumove un bislinguismu attivu. N'emu parlatu sta mane quandu c'hè statu a dumanda à bocca di « Core in fronte » è a risposta dinò di u Presidente di l'esecutivu. St'Assemblea l'hà dettu è l'hà vutatu : vulemu chì a nostra lingua sia ufficiale è cuntinueremu nantu à issa strada è noi simu nantu à u filu ghjustu di a storia !

Aghju un antru sugettu d'attualità chì mi dà penseru, ghjè quellu di a situazione in a cumunità di Valencia, in Spagna, è in altre rughjoni di Spagna è Catalugna, induve u timpacciu hà purtatu disgrazie, distruzione è morte.

Les 29 et 30 octobre derniers, des inondations sans précédents ont touché la Province de Valence ainsi que les régions de Castilla-la-Mancha, d'Andalucia et la Catalunya. Le dernier bilan fait état de 225 morts et 14 disparus. Face à ce drame, j'ai souhaité que nous puissions, à l'occasion de cette session, manifester notre solidarité et notre soutien fraternel aux populations et institutions concernées. Une motion vous a donc été transmise en ce sens et je sais que nous nous retrouverons tous autour d'une question qui touche aujourd'hui nos amis en Espagne et en Catalogne, mais qui est malheureusement amenée à se répéter dans bon nombre de territoires du pourtour méditerranéen, compte-tenu de la forte exposition de la zone méditerranéenne aux effets du changement climatique.

Ma solidarité m'a également conduite à rencontrer ce matin des associations corses qui se mobilisent pour exprimer, avec la générosité qui les caractérise, la proximité du peuple corse avec les communautés endeuillées.

Puisqu'il est question de solidarité méditerranéenne, je souhaitais faire remarquer ce jour que la Méditerranée figure à notre agenda pour deux raisons. Tout d'abord, le 28 novembre est « la » journée de la Méditerranée dans le monde, depuis novembre 2020, et la décision des 42 états membres de l'Union pour la Méditerranée de déclarer officiellement cette date pour célébrer annuellement l'héritage millénaire de ce berceau d'humanisme, de sagesse et de dialogue interculturel.

Cette journée vise à nous rappeler le destin commun des peuples méditerranéens, dans cette mer source de bien des richesses, sur les plans culturel, naturel, économique et tout simplement humain. Nous rappeler aussi cette identité que nous oublions quelques fois, trop concentrés que nous sommes sur nos questions internes.

Rappeler aussi que cette nécessaire intégration est à rechercher avec nos voisins tant les défis sont immenses. Car oui, la Méditerranée concentre aussi bien les richesses et les beautés du monde mais elle est aussi au centre de bien des enjeux :

- Géopolitiques d'abord, avec les conflits et instabilités notamment sur la rive sud et les enjeux migratoires et sécuritaires associés ;
- Ecologiques ensuite, avec son extrême vulnérabilité au changement climatique et aux risques qu'il comporte ;
- Economiques, avec le vrai défi de l'intégration d'un espace à plusieurs vitesses où on rencontre à la fois 25 % des échanges du commerce international et puis une extrême pauvreté et des enjeux profonds sur les plans démographiques ou encore économiques ;
- De gouvernance enfin, avec la nécessité d'aborder la Méditerranée au bon niveau, et sous le bon angle, loin des coups d'épée dans l'eau de certaines démarches trop intellectuelles, trop théoriques ou de celles trop technocratiques. La Méditerranée mérite un cadre qui lui ressemble, loin des logiques de domination ou de prédation auxquelles elle a assisté des siècles durant, un cadre plus proche et respectueux de sa diversité et de sa richesse humaine. Vous voyez donc où je veux en venir pour le second point concernant la Méditerranée.

Enfin une bonne nouvelle, si nous en avons une à célébrer, c'est la visite de Sa Sainteté Papa Francesco en Corse le 15 décembre prochain. Bien avant l'annonce officielle, la Corse tout entière retenait son souffle pour ce qui est, bel et bien, un événement historique sur le plan symbolique et politique compte-tenu de l'égard fait à notre peuple et de la grâce ainsi accordée à tous les Chrétiens de cette île.

Mais permettez-moi aussi de renouer avec mon propos précédent sur la Méditerranée. Papa Francesco nous fait donc un honneur immense, celui de visiter le petit peuple que nous sommes, celui de fouler le sol « di stu scornu di Mare Turraniu », stu pizzatellu di terra. Depuis 2023, après Bari, Firenze ou encore Marseille, le Pape a entrepris une vraie « marche » au service des peuples méditerranéens. Je veux croire que le choix de la Corse, dans le cadre du colloque de l'Eglise de Corse sur la piété populaire en Méditerranée, s'inscrit dans cette histoire, celle d'un pèlerinage pour rappeler au monde, et rappeler à

chacun d'entre nous en particulier, que nous vivons et œuvrons dans un espace géographique et symbolique à portée universelle et que nous avons le devoir de l'incarner dans nos vies de femmes et d'hommes mais aussi de responsables politiques que nous sommes.

Nous aurons d'ici le 15 décembre, et après, l'occasion de revenir sur ce qui constituera définitivement un temps fort de communion et de partage pour les Corses et la Méditerranée dans son ensemble. Mais, afin de mieux nous permettre d'en apprécier la portée et le sens profond, je voudrais terminer ce propos en rappelant les quelques mots prononcés par le Pape dans son discours en conclusion des « Rencontres Méditerranéennes » de Marseille le 23 septembre 2023 : « Allez de l'avant, courageux ! Soyez une mer de bien, pour faire face aux pauvretés d'aujourd'hui avec une synergie solidaire ; soyez un port accueillant, pour embrasser ceux qui cherchent un avenir meilleur ; soyez un phare de paix, pour anéantir, à travers la culture de la rencontre, les abîmes ténébreux de la violence et de la guerre. »

Que nous soyons laïcs ou croyants, responsables politiques ou simples citoyens, ayons en tête et au cœur ces quelques mots au moment où nous accueillerons, avec humilité, Papa Francesco.

À ringrazià vi.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,

Mesdames et Messieurs les élus, dire quelques mots pour poursuivre par où vous avez terminé, Madame la Présidente.

Le pape François viendra donc en Corse le 15 décembre. Nous ne pensions pas que cela fut possible, y compris lorsque l'annonce officielle a été faite, cela restait largement du domaine de l'abstraction.

Ce matin, j'ai eu l'honneur de participer à une conférence de presse à l'initiative du cardinal Bustillo, en présence du maire d'Ajaccio qui nous recevait dans les salons de l'hôtel napoléonien, du préfet de Corse, également de la présidente du Conseil de surveillance d'Air Corsica, et je dirais que d'être ensemble devant une presse nombreuse et d'avoir à parler de l'événement, lui a finalement donné une réalité et une matérialité qu'il n'avait pas jusque-là.

Je peux vous dire que, que l'on soit croyants ou que l'on ne le soit pas, la perspective de cet événement lorsqu'elle devient tangible vous traverse, vous transporte, vous bouleverse. J'ai hâte que nous puissions le vivre ensemble.

Il y a deux aspects dans cette visite : un aspect logistique et un aspect religieux, spirituel et philosophique.

Sur l'aspect logistique, rappeler que c'est un immense défi que d'accueillir à Ajaccio, en Corse, dans une île donc, le pape, la délégation qui l'accompagne et des dizaines de milliers de personnes, dans un temps particulièrement réduit puisque nous n'aurons eu que quelques semaines pour organiser cette journée.

Mes premiers mots seront pour remercier celles et ceux qui l'ont rendu possible. Je pense d'abord bien sûr au cardinal Bustillo, évêque de Corse, certainement au cardinal Mamberti, à Rome, qui, bien que parti depuis longtemps, conserve avec son île des liens extrêmement étroits, remercier aussi l'abbé Constant, vicaire général qui, comme chacun sait, est la cheville ouvrière au plan technique et organisationnel de la préparation de cette journée et au-delà, l'ensemble de l'Église de Corse qui est donc l'organisatrice et l'initiatrice principale de ce voyage.

Remercier également bien sûr, toutes celles et tous ceux qui ont contribué et qui vont y contribuer, les citoyens, mais aussi des services et derrière le terme de service, des femmes et des hommes, mairie d'Ajaccio, communauté d'agglomérations du pays ajaccien, Collectivité de Corse, État, mais également agences et offices de la Collectivité de Corse, communes et intercommunalités de la Corse tout entière, des agents et des élus qui se sont mobilisés dans un esprit de concorde qui laisse présager déjà ce que sera cette journée et cela, en concertation étroite bien sûr avec les services de l'État puisque la visite du pape est également la visite d'un chef d'État. Les choses s'organisent largement d'État à État et il y aura également présents ce jour-là le président de la République, Emmanuel Macron, et certainement d'autres très hauts responsables français et européens.

En ce qui concerne la Collectivité de Corse, nous avons essayé au plan logistique de contribuer au mieux à cette journée et je vais vous en rendre compte en quelques mots.

D'abord, puisque nous sommes une île, les transports ont une dimension essentielle, transports externes d'abord, les compagnies maritimes se sont organisées, transport aérien ensuite.

Je voudrais à ce stade rendre un particulier hommage à la compagnie Air Corsica, à sa présidente, Marie-Hélène Casanova, notre collègue et amie, le président du directoire, l'ensemble des salariés de la compagnie puisque celle-ci offrira 6 000 sièges supplémentaires par rapport à la desserte normale, avec des prix particulièrement attractifs, 299 € aller-retour entre Paris et Ajaccio et 199 € entre Marseille et Nice et Ajaccio. Au-delà des transports de ces pèlerins et/ou visiteurs, il y aura bien sûr, vous le savez, l'immense honneur de ramener le pape depuis la Corse jusqu'à Rome. Donc, c'est la compagnie nationale italienne qui amènera le pape et la délégation papale de Rome jusqu'à Ajaccio et c'est la compagnie de la Corse et des Corses qui ensuite ramènera le souverain pontife à Rome et au Vatican. Je crois que c'est pour nous toutes et nous tous, puisque la Collectivité de Corse est actionnaire principale de cette compagnie, je crois que c'est pour nous toutes et nous tous, un immense honneur. Je sais ce qu'est la joie des salariés d'Air Corsica.

Je voudrais avoir une pensée, comme je l'ai eue ce matin, pour toutes celles et tous ceux qui ont contribué à écrire l'histoire de cette entreprise. Certains ont disparu, d'autres l'ont quittée, mais ils sont tous et toutes partie prenante de ce moment extraordinaire qui se dessine. Et je veux bien sûr avoir un mot particulier pour Philippe Ceccaldi qui avait eu la décision visionnaire à l'époque, il y a plus de 30 ans, de créer cette compagnie. Imaginer qu'un peu plus de 3 décennies plus tard, cette compagnie, les femmes et les hommes qui y travaillent, vont transporter le pape de la Corse jusqu'à Rome, cela relève presque du rêve qui devient réalité.

Il y a également les chemins de fer qui se sont mobilisés, établissement public industriel et commercial de la Corse. Une contrainte, vous le savez, nous avons engagé des travaux importants sur le réseau et donc, il n'y a pas de train possible entre Bastia et Corte. Par contre, il y aura le samedi, la veille de la visite papale, des trains supplémentaires à partir de Corte jusqu'à Aiacciu, 600 places assises dans des conditions de confort optimal et également la possibilité le dimanche jusqu'à 06 h 30 le matin, donc de très tôt jusqu'à 06 h 30, de prendre le train de Mezana jusqu'à l'entrée de la ville où des navettes routières pourront ensuite transporter les personnes désireuses de se rendre en centre-ville jusqu'à 06 h 30, car après la route est coupée puisque vous savez que l'itinéraire qui a été choisi, c'est depuis Campo dell'Oro, de longer la route du front de mer jusqu'à la CCI. A partir de 06 h 30, il faudra donc couper la route et la sécuriser.

Dire également que dans l'urgence, mais dans le respect du code de la commande publique, nous avons procédé à la désignation d'une entreprise qui repeindra la façade de la cathédrale, que nous avons également, dans l'urgence, choisi un menuisier Corse qui procédera au renouvellement des bancs.

Ce n'est pas normalement dans le règlement, mais on a une demande exceptionnelle qui sera faite, y compris de validation auprès de l'Assemblée de Corse.

Et puis, comme tous les ans, mais avec un peu plus d'éclat, la Collectivité de Corse, au-delà de sa compétence stricte, prendra en charge l'éclairage de la façade de la cathédrale, avec un éclat particulier, cette année jusque au 31 décembre, pour que la magie de la visite papale se poursuive pour Noël et pour les fêtes de fin d'année, puisqu' Ajaccio s'apprête à vivre un mois de décembre exceptionnel et la Corse tout entière avec la ville. Bien sûr, nous nous en réjouissons, toutes et tous.

Un mot pour m'adresser à vous puisque nombreux, vous avez été, c'est bien normal, à me dire, « mais quelle sera la place que nous aurons dans ce dispositif ? », pour celles et ceux qui souhaitent être présents. Sachez que nous travaillons étroitement à ce que les élus de la Corse, tous les élus de la Corse puissent être associés et impliqués dans la journée. Nous n'avons pas de certitudes, y compris pour la présidente de l'Assemblée de Corse et pour moi-même, tout au long de la journée, car il y a encore beaucoup d'inconnues liées à la météo, à l'état de santé du pape, à la capacité à respecter les horaires et des ajustements de dernière minute. Mais bien sûr, dans toutes les étapes prévues de la journée, qu'il s'agisse du colloque, de la déambulation ou de la messe qui sera célébrée à titre principal au Casone, avec une retransmission sur la place Miot, bien sûr, nous avons toujours à l'esprit la volonté de permettre aux élus de l'Assemblée de Corse et du conseil exécutif qui le souhaiteront d'être aux premières places, étant précisé que les premiers sont toujours les derniers, vous le savez !

Un mot pour dire aussi que grâce aux communes, il y aura également la possibilité pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer, d'assister à la retransmission radiophonique, télévisuelle, radiophonique à RCFM, télévisuelle avec Via Stella, à travers y compris des écrans géants qui vont être installés, qu'il y aura également une dimension de gestion de l'événement dans sa dimension, y compris sécuritaire, qui est importante. L'État qui est en première ligne, eu égard à ses compétences régaliennes, faisait remarquer ce matin par la voix de Monsieur le préfet de Corse, qu'il y aurait à peu près 2 000 forces de police et de gendarmerie supplémentaires qui seraient mobilisées. Donc, ça va être effectivement un événement considérable.

Comme je le disais ce matin, je termine avec un sourire puisque beaucoup d'amis nous appellent en disant « on a un enfant qui est né », alors c'est tantôt des parents, tantôt des grands-parents, « est-ce que tu peux regarder pour que le pape le bénisse ? »

Donc on fait passer le message qu'il y a un protocole très strict et qu'on ne peut pas obtenir que le pape bénisse les nouveau-nés corses à l'occasion de la journée du 15 décembre. J'espère que le message sera entendu et compris !

Donc ça, c'était pour l'aspect logistique.

Très brièvement pour terminer sur la dimension religieuse, spirituelle et politique au sens premier et noble du terme, je crois que c'est un événement d'abord sans précédent dans l'histoire de la Corse, un événement qui, selon toute probabilité, ne se reproduira pas avant très longtemps et un événement qui va placer la ville d'Aiacciu et l'île de Corse au cœur des regards du monde entier.

Donc, la question qui se pose à nous et qui a été posée souvent, c'est : mais pourquoi le pape vient-il en Corse ? Chacun aura sa ou ses réponses. Moi, j'ai essayé d'écouter et de lire ce qu'ont eu à dire celles et ceux qui peuvent exprimer la parole et la pensée du pape, et je pense notamment au cardinal Bustillo qui a dit d'abord que, mais ça a été dit par la présidente de l'Assemblée de Corse, que le pape vient ici visiter un peuple, son peuple. S'adressant à nous, il s'adressera bien sûr à toutes et à tous au-delà des frontières de la Corse. Ce que nous a dit le cardinal Bustillo, c'est aussi que le pape était un homme qui aimait les choses simples, l'humilité, le dépouillement. Je crois donc que nous avons bien plus à écouter et à réfléchir à ce qui sera dit qu'à commenter, a fortiori de façon superficielle.

Mais le cardinal Bustillo a dit également que si le pape vient en Corse, c'est pour deux raisons essentielles. La première, et je ne veux rien trahir de ce qui a été dit, c'est parce qu'il veut sans doute rappeler qu'il existe un lien simple, facile, constructif à établir entre la religion et la laïcité. Et dans le monde tourmenté que nous vivons aujourd'hui, la Corse et le peuple Corse, ont-ils quelque chose à dire dans ce débat essentiel sur la relation entre profane et sacré, religion et politique, laïcité et appartenance à un culte ? Il faut croire que oui, c'est en tout cas la conviction du cardinal, et sans doute celle du pape qui a choisi pour la première manifestation à laquelle il participera, d'assister au colloque sur la piété populaire en Méditerranée et d'intervenir en clôture de ce colloque.

Et s'il le fait ici, c'est parce que, j'y reviendrai, nous sommes une île de Méditerranée ayant donc en commun un certain nombre de traits particulièrement relatifs à cette religiosité ou à cette piété populaire avec d'autres régions, territoires, pays de Méditerranée, mais aussi parce que la Corse a un rapport fort et singulier et depuis des siècles à la religion chrétienne.

Depuis notre histoire la plus ancienne, les relations entre la Corse et le Vatican la Corse, Terre vaticane, la garde papale, la Corse présente dans la salle des 40 cartes au Vatican, les Corses, habitants historiques du quartier de Trastevere que nous avons visité ensemble. Et puis plus récemment, les relations étroites entre les révolutions de Corse, l'État et la nation Corse et la religion catholique, la consulta de Corti qui place la Corse sous la protection de la Vierge Marie, le choix d'un hymne national « Diu vi Salvi Regina », et aujourd'hui encore, cette société Corse baignée, imprégnée, pétrie de religiosité de façon consciente ou inconsciente, mais tellement naturelle que ça ne nous surprend pas à nous, mais ça étonne celles et ceux, y compris catholiques, qui viennent d'ailleurs. Par exemple, le serment aux glorieux anciens, le jour de la Madonuccia, l'imaginerait-on ailleurs ?

Par exemple, le fait, sans que cela ne choque personne, de bénir un ouvrage public, la participation naturelle, que l'on soit élus, citoyens, croyants ou non-croyants, à des manifestations à dimension religieuse, mais qui sont finalement également et tout autant des manifestations culturelles qui ont rythmé et organisé depuis des siècles la vie économique, sociale de notre communauté humaine. Je pense par exemple à a Santa di u Niolu qui est le lieu de rencontre du profane et du sacré où la Granitula rythme à la fois un temps religieux et un temps de la production pastorale. Tous ces endroits de Corse, confère l'importance, Jean Biancucci, de la toponymie où dans chaque village, tout nous parle de cette relation étroite entre le fait religieux, le fait culturel et les femmes et les hommes qui ont vécu depuis des temps immémoriaux dans cette île et qui en forment le peuple.

Mais cette situation ne nous éloigne pas du concept de laïcité qui reste un concept à mon avis essentiel et fondateur du pacte républicain en France, mais d'un pacte républicain au sens premier du terme, partout, quels que soient les états, d'un pacte citoyen et d'un pacte démocratique, parce que la laïcité qui est conçue aujourd'hui comme trop souvent, un instrument de distance, de suspicion et quelquefois de défiance vis-à-vis de la religion, a d'abord été initialement la réaffirmation de la liberté religieuse, de la tolérance vis-à-vis de la religion et de la liberté de croyance qui n'était elle-même qu'une déclinaison de la liberté de conscience et de la liberté d'opinion, des libertés essentielles dans toute démocratie.

J'en veux pour preuve les références à la laïcité dans la Constitution de 1946, reprise ensuite dans la Constitution de 1958, mais dans la Constitution et la Déclaration des droits de l'homme de 1789, il y a bien l'affirmation selon laquelle nul ne doit être recherché ni querellé pour ses croyances, y compris religieuses.



La loi de 1905 n'est pas une loi de conflit, elle est une loi de réconciliation. Elle vise à mettre un terme à ce que l'historien Émile Poulat avait appelé « la guerre des deux Frances », d'un côté une France catholique et de l'autre une France qui ne l'était pas.

Et ce n'est finalement qu'au tournant des années 80 et notamment en réaction à un islam qui va commencer à devenir un islamisme, y compris radical, que la laïcité commence à être conçue comme un instrument qui vise à tenir à distance la religion de tout l'espace public, en la reléguant totalement dans l'espace privé et par parallélisme des formes, à considérer que dès lors qu'on traite une religion de cette façon, on ne peut pas traiter autrement les autres. C'est là sans doute qu'il conviendra, et c'est peut-être sur ce chemin-là que nous aurons à réfléchir ensemble, de réfléchir à une approche un peu moins rigoriste. Bien sûr, la liberté de culte totale, bien sûr des institutions à équidistance entre toutes les religions et à équidistance entre tous les citoyens, qu'ils croient ou qu'ils ne croient pas.

Mais faut-il pour autant rejeter dans la non-existence des manifestations qui, religieuses, sont également culturelles et qui structurent notre vie collective ? Très sincèrement, je ne le crois pas. Et c'est là qu'il faudra trouver le point d'équilibre entre la liberté de participer à ces manifestations, la capacité à faire que celles et ceux qui arrivés ici ne sont pas initialement partie prenante de cette histoire, de cette culture, ont peut-être vocation à rester en dehors de la religion, mais proposer un pacte social, politique et citoyen qui permet à toutes et à tous, au-delà de la religion, de devenir des citoyens Corses.

Je voudrais terminer en citant l'intervention d'Anghjulina Antonetti puisqu'il a eu en amont du colloque à venir, le 15 décembre, un colloque à l'université de Corse en présence des autorités religieuses, une intervention intitulée « Entre sacré et profane, les religiosités populaires en Corse face au défi de la laïcité contemporaine » et elle faisait référence notamment dans cet article, Anghjulina, au rôle des confréries que l'on sait être omniprésentes et elles ont une dimension religieuse, mais également culturelle, sociale et sociétale. On pense souvent au concept de croyants non pratiquants et elle rappelle que certains ou certaines entrent dans les confréries en étant des pratiquants non-croyants, c'est-à-dire des femmes et des hommes qui adhèrent aux confréries sans que leur motivation essentielle ne soit la religion, mais bien plutôt la volonté de participer à ce rite communautaire et chemin faisant, selon les trajectoires individuelles, les uns rencontrent la foi et les autres la tiennent à distance ou la questionnent.

Donc, tout cela nous ouvre des perspectives fondamentalement politiques et qu'il faudra aborder ensemble parce qu'en arrière-plan de ces

questions que l'Église pose, mais que la société tout entière se pose, y compris au moment où nous ressentons une angoisse profonde, y compris jusqu'à l'existence de notre peuple, ce n'est pas en laissant de côté ces interrogations spirituelles, philosophiques et métaphysiques que nous parviendrons à répondre à ces angoisses.

Et puis, au-delà de la Corse, il y a effectivement, et là aussi, la présidente de l'Assemblée de Corse l'a dit, la volonté, à travers ce voyage, de rappeler qu'il y a l'ardente nécessité, l'urgence absolue de réinventer la Méditerranée. L'Europe, le monde ont besoin d'une Méditerranée que le pape François identifie comme le lieu à la fois géographique et symbolique du carrefour entre la rencontre d'un côté ou la confrontation, le choix entre la culture de l'humanité et de la fraternité d'un côté et celle de l'indifférence et de la haine, de l'autre. Ce message-là, il n'est pas seulement celui de l'Église, il nous interpelle directement en tant que citoyens et en tant que responsables politiques et comme souvent, les responsables politiques citent le Pape en ne retenant de ses propos que ce qui les intéresse.

Je voudrais terminer le mien en citant le Pape, à Marseille, dans son discours au mémorial dédié aux marins et aux migrants disparus en mer, mais citer le Pape à travers la référence qu'il a voulu faire à une parole politique.

Après avoir rappelé combien il était important de réinscrire l'humanité et la fraternité au sein de chacun de nos choix, le Pape François a terminé son discours en disant : « En guise de vœux, je voudrais enfin citer quelques mots que David Sassoli », la présidente l'a bien connu, c'était l'ancien président du Parlement européen, malheureusement décédé, que « David Sassoli a prononcé à Bari et à l'occasion d'une rencontre sur la Méditerranée. Il disait la chose suivante : à Bagdad, dans la maison de la sagesse du calife Al-Ma'mun, juifs, chrétiens et musulmans se retrouvaient pour lire les livres sacrés et les philosophes grecs.

Aujourd'hui, nous ressentons tous, croyants et laïcs, le besoin de reconstruire cette maison pour continuer ensemble à combattre les idoles, à abattre les murs, à construire des ponts et à donner corps à un nouvel humanisme.

Regarder notre époque en profondeur et l'aimer plus encore quand elle est difficile à aimer, je crois que c'est la graine semée en ces journées si soucieuses de notre destin, il faut cesser d'avoir peur des problèmes que la Méditerranée nous pose pour l'Union européenne et pour nous tous, notre survie en dépend ».

Je pense, je crois et je veux croire, avec nous toutes et nous tous, que la journée qui nous attend le 15 décembre sera une graine semée en un jour qui permettra d'inventer un autre destin.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Avemu, s'è vo vulete, s'è vo site d'accordu, prima, da passà u cartularu di u PADDUC.

Vi sumettu u prucessu verbale di a sessione, sans transition.

Mettu à a vostra decisione, u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 24 d'uttobre di u 2024.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 313 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 24 d'ottobre di u 2024**

**Rapport n° 313 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?  
Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu, à ringrazià vi.

**(Le procès-verbal est ADOPTE).**

Mi girgu versu l'Esecutivu. Raportu 300.

Passeraghju sta sera dopu u picculu raportu nant'à l'Assemblea di a Giuventù, perchè hè digià passatu di settembre

Dunque avete a parolla, o Sgiò Presidente di l'agenzia d'Urbanisimu è di l'energia di a Corsica.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /  
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Raportu n° 300 : Analisi glubale di a messa in opera di u Pianu d'Assestu è di sviluppu durevule di a Corsica è messa in anda di a prucedura di revisione**

**Rapport n° 300 : Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et engagement de la procédure de révision**

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse,

Difficile de revenir sur terre après avoir passé un petit moment dans les cieux. Je vais pourtant devoir aborder un dossier compliqué, celui relatif au PADDUC.

En préambule, je rappellerai que la loi de 2002, relative à la Corse et issue du processus de Matignon, a permis à notre collectivité de disposer de compétences majeures en matière de planification et d'aménagement du territoire.

Pourtant, il aura fallu attendre plus de 10 ans et la fin de la mandature du président Giacobbi, en octobre 2015, pour que l'Assemblée de Corse se dote enfin d'un Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, le fameux PADDUC.

Des tentatives précédentes de planification ont été plutôt couronnées d'échecs que de succès.

Nombreux sont ceux qui se souviennent ici, dans cet hémicycle, du PADDUC de la période 2008-2009 portée par la droite, un PADDUC mort-né, le président Santini ayant été contraint de retirer dans l'urgence son projet face à la contestation tant populaire que politique qui lui reprochait de céder à l'économie résidentielle, en sacrifiant la protection du littoral.

En revanche, moins nombreux sont ceux qui se souviennent du Programme d'action régionale adopté par l'État, à la fin des années 50, 1957, je

crois, qui préconisait comme modèle de développement pour la Corse, je cite, « Raisonnable d'espérer que l'île de beauté deviendra rapidement une seconde côte d'Azur ». L'un des objectifs avoués de l'État était alors de démontrer, et je cite une nouvelle fois « l'efficacité nationale en matière de colonisation intérieure ».

Le combat contre cette vision étatique de notre développement a été l'un des catalyseurs essentiels de la revendication des mouvements nationalistes, avec parfois la manifestation de cette contestation par des actions violentes.

Depuis presque une décennie, le PADDUC de 2015 n'échappe pas à la règle de vifs débats, de polémiques dans cet hémicycle et dans l'espace public.

Mais il est vrai que des polémiques ont pris des formes plus diverses : des articles de presse aux tribunaux administratifs, en passant par les réseaux sociaux, avec des échanges tendus, pour ne pas dire autre chose, souvent circonscrits d'ailleurs aux seules problématiques d'urbanisme, voire de la question de la constructibilité des terrains, ou encore uniquement concentrées sur la question des espaces stratégiques agricoles.

Pourtant, dans son élaboration, le PADDUC a été voulu par les élus de notre Assemblée en 2015, non pas comme un simple document d'urbanisme opposable aux communes ou aux tiers, mais comme un projet de société permettant de fixer une trajectoire pour la Corse à l'horizon 2050.

Il couvrait différents aspects : le développement économique, la protection de l'environnement, des secteurs comme le BTP, les transports ou encore l'agriculture, des domaines variés de la culture, du patrimoine ou encore de la langue, du social également en passant par le sport.

Dans l'analyse et dans la présentation de ce rapport, je vais aborder deux parties que vous retrouvez dans le rapport qui vous est proposé : première partie sur l'analyse du PADDUC et la seconde sur les enjeux de la révision.

Concernant l'analyse, je ne vais pas revenir bien sûr en détail sur l'ensemble des annexes, qui est relativement dense.

L'ensemble des orientations stratégiques prévues en 2015 ont fait l'objet d'un travail d'analyse.

Ce qu'on a surtout retenu finalement du PADDUC de 2015, c'est son habilitation normative, notamment en matière d'urbanisme, c'est-à-dire sa capacité à fixer des normes de nature réglementaire. On les avait appelées « orientations réglementaires » en 2015 et elles ont permis, par exemple, de

préciser les modalités d'application des lois « littoral » et « montagne », de créer des espaces de protection à vocation agricole, des espaces stratégiques agricoles, mais également les aires PAD ou à protection de nature environnementale, comme les espaces stratégiques environnementaux.

Ces orientations réglementaires du PADDUC ont également permis de déterminer les aménagements autorisés, par exemple sur la bande littorale, au travers de la vocation des plages.

Aujourd'hui, et conformément au code général des collectivités territoriales, une procédure d'analyse globale du PADDUC et de son application, a été adoptée par votre assemblée en novembre 2021.

Rappelez simplement que cette délibération de l'Assemblée de Corse de novembre 2021, elle précise l'association entre les acteurs, la procédure de concertation qui a été organisée entre les services de la Collectivité de Corse, de l'État, les maires, les EPCI, notamment au travers de la Chambre des territoires, mais également les chambres consulaires, les professionnels du secteur de la construction et de l'immobilier, les associations de défense de l'environnement au travers du Conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse créé également en novembre 2021 par délibération de l'Assemblée de Corse.

Concernant le contenu de cette analyse, donc le fond, elle s'est concentrée autour des 3 principaux volets du PADDUC et donc des 14 orientations stratégiques.

On a souhaité y ajouter une orientation stratégique supplémentaire qui apparaissait de manière transversale dans le PADDUC de 2015.

La question de la spéculation foncière et immobilière, j'y reviendrai de manière plus détaillée dans la suite de mon propos.

Ce travail d'analyse, aussi bien interne qu'externe, a notamment permis d'une part de mesurer les divergences entre les objectifs du PADDUC et leur déclinaison opérationnelle, notamment au travers des schémas, plans, programmes et règlements votés par notre Assemblée depuis 2015, et d'autre part, de faire émerger des pistes de réflexion en vue d'une évolution du PADDUC, notamment de ses orientations stratégiques et réglementaires.

C'est un travail important qui a mobilisé une cinquantaine d'agents de la Collectivité de Corse, des agences et offices, de nombreuses réunions de travail, et qui est annexé au rapport du président du Conseil exécutif, aussi bien pour ce qui concerne l'analyse interne, c'est les 3 premières annexes qui correspondent aux 3 principaux volets du PADDUC, et l'annexe 4 concernant

l'analyse externe qui a mobilisé notamment la Chambre des territoires, au travers d'un questionnaire auquel une centaine de communes ont répondu, ce qui représente environ 60 % de la population du territoire, et la diversité de la typologie des communes y est également représentée, des communes de l'intérieur, des communes urbaines et des communes régies soit par le RNU, soit par des plans locaux d'urbanisme ou des cartes communales.

Qu'est-ce qu'on peut dire de cette analyse, de manière assez rapide ?

Il est difficile de brosser l'ensemble des orientations stratégiques dans le cadre de cette présentation, mais je voudrais insister sur quelques points de la traduction opérationnelle ayant produit des effets, je le crois, positifs, des déclinaisons du PADDUC.

Tout d'abord, concernant les espaces stratégiques agricoles, puisqu'on en a beaucoup parlé, 10 ans de procédure pour sécuriser les espaces stratégiques agricoles de manière définitive. La Collectivité de Corse s'est efforcée de défendre devant les différentes juridictions, suite aux annulations successives de la cartographie, même si les critères ont continué de s'appliquer, première annulation en 2018, une seconde annulation en 2022, pour obtenir finalement gain de cause en 2023 par la Cour administrative de Marseille qui a été entérinée de manière définitive en Conseil d'État en 2024.

2015-2024, 10 ans de procédure pour construire une véritable jurisprudence et sécuriser cette habilitation qui avait été conférée à la Corse et au PADDUC de définir des espaces à vocation stratégique, notamment en matière agricole.

Deuxième exemple de traduction concrète du PADDUC de 2015, en matière de soutien à l'investissement dans les territoires, j'ai répondu ce matin à la question de Marie-Thé Mariotti relative à l'aide aux communes ; des règlements d'aide qui ont été déclinés depuis 2015 en matière de soutien aux territoires, aux communes, se sont fait en s'appuyant sur le PADDUC, notamment sur le plan montagne et sur les différentes contraintes qui avaient été définies à l'époque et qui nous ont permis d'avoir des taux différenciés entre les communes de montagne, les communes de l'intérieur et les communes urbaines.

En matière de logement, également, par les mises en place d'un règlement d'aide spécifique.

En matière du numérique, notamment par la couverture en fibre optique de l'ensemble du territoire, des zones les plus peuplées aux zones de l'intérieur.



En matière d'adressage également des communes, où on a rattrapé un retard structurel important. Aujourd'hui 190 communes ont pu réaliser leur adressage.

En matière de planification également, avec une bonification de l'aide aux communes pour celles qui ont réalisé un PLU en compatibilité avec le PADDUC depuis 2018.

En matière de transition écologique également avec, par exemple, la rénovation de l'éclairage public, le développement du photovoltaïque. La Corse étant une des premières régions de France en matière de production électrique, photovoltaïque ou encore en matière d'eau avec le plan Acqua Nostra et sa déclinaison opérationnelle par la délibération de 2023.

Enfin, en matière de transport, autour du réseau ferroviaire et des investissements en matière portuaire et aéroportuaire.

Donc ça, c'est pour les côtés positifs de la mise en œuvre du PADDUC.

Ce bilan, il apparaît malgré tout contrasté et certains indicateurs traduisent en revanche un retard important dans la mise en œuvre du PADDUC.

Quelques exemples.

Premièrement, la planification à l'échelle communale. Aujourd'hui encore, 60 % des communes sont régies par le règlement national d'urbanisme. Aucun SCOT n'est actuellement en vigueur sur le territoire.

Ce constat de retard en matière de planification à l'échelle communale est toutefois nuancé avec une dynamique certaine ces dernières années dans les communes à fort enjeu, et j'en veux pour preuve la Commission pour la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers qui s'est tenue lundi, où on a eu à examiner le PLU de Bastia, le PLU de Furiani, mais également le PLU de Porto-Vecchio notamment. Donc un défaut de planification, mais un retard aujourd'hui qui tend à se combler et c'est une très bonne chose.

Deuxième problématique, le fort rythme d'artificialisation sur ces dernières années. Même si la Corse reste une région à la densité la plus faible en nombre d'habitants par km<sup>2</sup>, elle a connu un développement très rapide ces dernières années, que certains jugent anarchiques, en tout cas dans certains territoires, notamment périurbains, où on a vu se développer un urbanisme en discontinuité qui a consommé beaucoup d'espace, notamment agricole, et souvent en ignorant les principes protecteurs de la loi littoral.

Alors sur ce point de l'artificialisation des sols, on aurait pu admettre une consommation modérée des espaces, si cela avait eu vocation à favoriser l'accès au logement pour les Corses et donc pour la résidence principale. Mais aujourd'hui, en Corse, malheureusement, en tout cas sur la dernière décennie, on a beaucoup construit, mais on a mal construit. Il faut s'interroger sur pour qui on a construit.

On constate dans certaines communes qu'on a construit exclusivement sur la dernière décennie que des résidences secondaires destinées en grande partie, on en a parlé ce matin, à la location saisonnière. Certains chiffres dans certains territoires sont affolants : par exemple, 85 % de logements construits en 10 ans uniquement des résidences secondaires, 15 % de résidences principales, 4 logements créés pour un habitant gagné dans certaines communes, et 4 000 m<sup>2</sup> consommés pour un habitant gagné.

On voit bien que ce modèle de développement, il n'est aujourd'hui plus tenable et rejeté par de nombreux Corses.

On peut aussi imputer cette non-application du PADDUC aux dérogations accordées par l'État : 3 ans accordés aux communes pour la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le PADDUC. Une période durant laquelle on a assisté à une course aux autorisations d'urbanisme, notamment aux permis de construire.

Encore un chiffre : durant cette période transitoire, donc 2015-2018, où on a laissé un temps de latence pour la mise en compatibilité avec le PADDUC, 6 000 permis de construire en 2017 environ, 6 000 également en 2018-2019, contre seulement 4 à 5 000, 1 000 à 1 500 de moins en 2022 et 2023. On voit bien ce qu'ont produit les effets d'une non-application immédiate du PADDUC sur notre territoire.

Autre exemple de la non-application du PADDUC : l'absence de prise en compte des secteurs d'enjeux régionaux dans la réalisation des opérations d'aménagement, en raison notamment des problèmes de gouvernance et de priorités partagées entre les acteurs. Et donc le manque de grands projets structurants dans les programmes d'investissements structurants portés par l'État, je pense bien sûr au PEI ou au PTIC sur lequel nous avons beaucoup débattu et sur lesquels nous avons proposé d'autres manières d'aborder ces programmes structurants à l'État, sans pour autant obtenir gain de cause.

Il y aurait encore beaucoup à dire bien entendu sur cette analyse. Je m'arrêterai là pour passer, je dirais, à l'étape qui est devant nous ; l'analyse, c'est déjà derrière nous. Ce qui est devant nous, ce sont les enjeux de la révision.

3 ans de travaux nous attendent.

Novembre 2024, si nous votons cette délibération, cette délibération qui prévoit bien sûr de valider l'analyse qui vous est proposée, mais surtout d'engager une procédure de révision qui devrait durer 3 ans, jusqu'à la fin 2027, avec probablement des points d'étapes réguliers devant l'Assemblée, des points d'étapes thématiques par exemple tous les 6 mois, en y associant au préalable bien sûr l'ensemble des acteurs, que ce soit les commissions de l'Assemblée de Corse, la Chambre des territoires ou encore le CESEC et l'Assemblea di a Giuventù.

Les enjeux de cette révision, ils sont multiples. Je vais en citer quelques-uns qui m'apparaissent comme les plus saillants.

Premièrement, en matière d'urbanisme. Depuis 2015, il y a des évolutions législatives et réglementaires majeures qui sont intervenues.

Tout d'abord, en novembre 2018, la loi Elan. La loi Elan qui offre la possibilité, ce n'est pas une obligation, au PADDUC de déroger à l'application de la loi littoral dans les communes où on a une application simultanée des lois littoral et des lois montagne. Donc l'application dans les communes qui ont une façade littorale de la loi littoral, la loi qui est la plus restrictive, dans leur secteur de montagne et qui pose des problématiques de développement dans ces communes. En tout cas, c'est une attente forte des maires de pouvoir leur dire, dans le PADDUC, que la loi montagne s'appliquera en montagne et la loi littoral dans les secteurs littoraux ; ça peut paraître naturel mais ce n'est aujourd'hui pas le cas. Une révision du PADDUC peut permettre de revenir sur cette disposition et elle permet également, la loi Elan, de densifier les secteurs déjà urbanisés, à condition que ces secteurs dits déjà urbanisés soient préalablement identifiés dans le PADDUC ou dans un SCOT. Mais aujourd'hui, les SCOT font manifestement défaut en Corse.

Alors là aussi, sur la question des secteurs déjà urbanisés, c'est intéressant de rappeler que le PADDUC de 2015 permettait la densification des secteurs déjà urbanisés. C'est la loi Elan qui est venue détricoter une habilitation du PADDUC, qui était finalement une souplesse pour les maires puisqu'ils pouvaient, sous réserve d'un certain nombre de justifications, densifier leur secteur urbanisé. La loi Elan est venue contraindre cette disposition du PADDUC, en exigeant d'une part leur identification, donc dans le PADDUC ou dans un SCOT, et également exiger l'accord du préfet pour pouvoir valider la densification de ces secteurs.

Donc, vous le voyez, cette loi Elan, finalement, ça pourrait être une manière d'assouplir certaines dispositions de la loi littoral, en tout cas pour certaines communes.

À ce titre, je crois qu'il est important de rappeler un principe fondamental qu'on a rappelé ensemble d'ailleurs, en tout cas pour ceux qui l'ont voté, dans la délibération de juillet 2023 « Autonomia », qui prévoit notamment un principe fondamental, celui de la non-régression environnementale, notamment en ce qui concerne des dispositions protectrices de la loi littoral, auquel tout le monde ici, je crois, est attaché, du moins je l'espère.

Deuxième évolution importante qui est intervenue de manière postérieure au PADDUC de 2015, c'est la loi climat et résilience, août 2021, puis ses précisions en matière de réduction de l'artificialisation des sols en juillet 2023.

Cette loi qu'on a appelé « loi ZAN » pour zéro artificialisation nette, elle prévoit des dispositions spécifiques à la Corse, et différentes en tout cas de ce qui s'applique sur le continent ; à savoir qu'en Corse, on doit parvenir à l'objectif de 0 artificialisation nette en 2050, mais c'est au PADDUC de préciser l'effort de réduction dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire de fixer des tranches de réduction tous les 10 ans, tous les 5 ans, ce sera à nous de le dire. Et également de dire comment cette réduction s'applique dans les territoires, en l'adaptant finalement aux trajectoires passées mais également aux spécificités de nos territoires.

Reste à savoir quelle sera l'échelle dans laquelle on va traduire de manière territorialisée cet effort de réduction : est-ce que ça doit être l'échelle intercommunale ? Une échelle propre à d'autres territoires, par exemple, les 9 territoires du PADDUC ? Ou encore à une échelle plus fine, qui pourrait être à l'échelle communale, comme ça a été le cas par exemple pour les espaces stratégiques agricoles.

Enfin, dernière habilitation nouvelle et celle-là elle date d'aujourd'hui, j'ai presque envie, de novembre 2024, la possibilité d'intégrer dans le PADDUC des espaces réservés aux logements sociaux et à la résidence principale, et donc des secteurs dans lesquels seraient exclues les constructions de résidences secondaires ou de meublés de tourisme, et j'ai précisé cela ce matin lors de la réponse à la question orale sur ce sujet, uniquement pour les communes qui sont actuellement au RNU et qui ont un taux de résidence secondaire important. Mais je crois que toutes les communes de Corse sont concernées par des taux importants de résidences secondaires, peut-être pas pour les mêmes raisons, mais elles sont toutes concernées.

Et pour les communes qui ont aujourd'hui un PLU ou qui se dotent d'un PLU, elles pourront également proposer des zones dédiées à la résidence principale uniquement dans leurs plans locaux d'urbanisme.

Deuxième enjeu fondamental de la révision qui est devant nous en matière environnementale. Tout d'abord, un document doit être, de manière obligatoire, ce sont les textes qui nous l'imposent, intégré dans la révision du PADDUC. Il s'agit de l'élaboration du schéma territorial de cohérence écologique qui complète la trame verte et bleue qui figure déjà dans le PADDUC. Un schéma qui est en cours d'élaboration par l'Office de l'environnement de Corse.

Il faut citer également en matière environnementale, le Schéma Régional Climat Air Énergie, dont je parle souvent, qui date de 2013, sur lequel l'Agence d'urbanisme et d'énergie est en train de travailler et qui doit également être intégré dans le cadre de la révision du PADDUC.

Enfin, en matière de transport, l'intégration du plan territorial de l'intermodalité qui a été rendu obligatoire par la loi à l'été 2016 et qui traite du maillage et de l'organisation des transports, que ce soit les transports ferroviaires, routiers, maritimes, ou encore les grandes infrastructures, ou les outils nécessaires à la mobilité douce.

La partie d'analyse, j'en ai parlé.

La partie relative aux grands enjeux de la révision sur lesquels nous aurons à travailler durant les 3 prochaines années et la dimension politique de ce futur PADDUC, et je terminerai là-dessus.

Le nouveau PADDUC, celui sur lequel le Conseil exécutif vous propose de travailler jusqu'en 2027, celui dont je crois la Corse a besoin aujourd'hui, ce doit être un PADDUC de nouvelle génération. Quand je dis « un PADDUC de nouvelle génération », c'est un PADDUC qui intègre les problématiques du 21<sup>ème</sup> siècle, un PADDUC qui devra faire de la Corse une île-modèle, notamment en matière de développement durable et de transition écologique en Méditerranée.

Un PADDUC qui devra permettre de traduire les avancées, que nous attendons depuis maintenant un certain temps, en matière d'évolution institutionnelle ; évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie. Mais aussi un PADDUC qui devra permettre de renforcer nos objectifs en matière d'autonomie énergétique, alimentaire, en matière de souveraineté hydraulique et numérique, en matière de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Vous l'avez compris, c'est un PADDUC qui devra rendre la Corse plus résiliente face aux menaces qui sont devant nous, et je pense notamment aux crises sanitaires, environnementales, sociétales qui sont devant nous mais que nous avons d'ores et déjà rencontrées ces dernières années.

Pour rappel, la crise du COVID en 2020. On l'a déjà oubliée quelque part.

Les tempêtes, celle du 18 août 2022 qui a ravagé la Balagne, avec des conséquences humaines et matérielles désastreuses. 2023 les tempêtes Ciaran et Domingos, dont la Restonica, je crois, gardera pour toujours les stigmates.

Les épisodes répétés de sécheresse. L'année 2024 a été l'une des années les plus chaudes que la Corse ait connu depuis un siècle, mettant à mal l'approvisionnement en eau de nos villages et fragilisant notre réseau électrique en pleine saison estivale.

Le changement climatique donc, et les risques afférents à ce changement climatique, se sont considérablement accentués ces dernières décennies, et nous devons bien entendu mieux les prendre en compte dans le PADDUC de 2<sup>ème</sup> génération.

À ce titre, Madame la Présidente, le travail que vous menez, notamment dans le cadre de Corsica Pruspettiva, sera bien sûr une source de données et d'expertise précieuse pour anticiper le devenir de la Corse à l'horizon 2050.

Les enjeux du changement climatique, du transport, de l'urbanisme, des infrastructures, de l'environnement. Mais si on devait choisir une seule priorité pour l'évolution du PADDUC, ce serait sans aucun doute le combat nécessaire contre la spéculation foncière et immobilière.

Les difficultés d'accès au logement se sont considérablement accentuées ces dernières années. Cela renforce le sentiment de dépossession. Il angoisse, le Président l'a dit, on est aujourd'hui dans une situation de tension, d'angoisse, il angoisse, à juste titre, les Corses, ce sentiment de dépossession, notamment la jeunesse.

Et malgré des indicateurs économiques plutôt favorables, Monsieur le Président de l'ADEC, vous m'avez donné certains chiffres, je vais les partager avec vous.

Depuis 2015, le PIB de la Corse par habitant est passé de 26 000 € par habitant à 29 000 € en 10 ans. 15 % d'augmentation.

Le taux de chômage est passé de 10 % à 6 % en 10 ans ; indicateurs positifs, l'augmentation du PIB, diminution du taux de chômage.

Le taux de pauvreté a également diminué, passant de 20 % à 18 %.

Alors en quoi le PADDUC a contribué à l'amélioration de ces indicateurs ? C'est difficile à dire. C'est plus compliqué que ça, bien entendu. Mais pour autant, malgré des indicateurs économiques pour la Corse qui sont au vert, le sentiment d'angoisse des Corses est plus prégnant aujourd'hui, je crois, qu'en 2015. Ça traduit un malaise en Corse et je crois ailleurs, de manière plus générale en France, et ça, je ne crois pas qu'on puisse l'imputer ni au PADDUC, ni à la majorité territoriale.

Ceci étant dit, petite parenthèse, je ne crois pas qu'aujourd'hui la trajectoire que la Corse a pris ces dernières années est tenable à long terme, notamment en matière de spéculation foncière et immobilière.

Sur les causes de cette spéculation foncière et immobilière, interrogeons-nous sur les causes de la spéculation foncière et immobilière. Trois facteurs nous semblent avoir contribué fortement à favoriser les phénomènes spéculatifs, je les cite.

Premier point, la démographie.

En 20 ans, la population corse a augmenté de 30 %. La Corse a accueilli en 10 ans 30 000 personnes, non pas par un seuil de natalité positif, mais uniquement par un flux migratoire extérieur. 1 % de croissance démographique par an, quand la France a une croissance démographique de 0,5 % le double. Et dans certains territoires, notamment les territoires périurbains de Corse, on a des croissances démographiques qui ont atteint 2 à 3 %. On peut s'interroger, et moi je vous pose la question, est-ce que c'est raisonnable ? Est-ce que c'est tenable ? Est-ce que la Corse a aujourd'hui la capacité de charge, la capacité d'accueil en termes d'infrastructures routières, en termes de réseau d'eau, en termes de réseau électrique pour maintenir cette trajectoire.

Cette question-là était absente du PADDUC de 2015, mais elle est devant nous aujourd'hui et il faudra la traiter.

Deuxième cause des phénomènes spéculatifs sur les marchés fonciers et immobiliers : des aides fiscales à l'investissement, il faut qu'on en parle également.

Les aides fiscales à l'investissement, les dispositifs Pinel, Robien, j'en oublie probablement certains... Ces dispositifs fiscaux, ces réductions fiscales ont triplé entre 2000 et 2010. Et sur la dernière décennie, donc sur la période du PADDUC, elles ont doublé. Il faut le dire très clairement, ces dispositifs ont été détournés à des fins spéculatives. Ils ont permis l'essor des meublés de tourisme dont on a parlé ce matin. Les chiffres vous ont été donnés. Des augmentations importantes, considérables, notamment dans les zones touristiques et dans les zones à fort enjeu urbanistique, avec des taux de rentabilité considérables.

Alors, est-ce que la révision du PADDUC va permettre de régler tous les problèmes, notamment les problématiques d'accès au logement, de spéculation foncière et immobilière ? Ça, je ne peux pas le promettre, que le PADDUC nouvelle version, le PADDUC des nationalistes stoppera la spéculation foncière. A droit constant, je vous le dis même clairement, le PADDUC ne pourra pas tout régler, même en poussant aux limites de la légalité de ses habilitations.

Dire que le PADDUC, même en poussant les curseurs au maximum, au risque même d'être retoqué par le contrôle de l'égalité, voire par le Conseil constitutionnel ou le Conseil d'État, on ne parviendra pas à enrayer de manière forte les phénomènes qui sont aujourd'hui à l'œuvre. Le dire, ça serait déformer la réalité et ça serait mentir aux Corses.

Les orientations réglementaires actuelles du PADDUC, sa capacité normative, sont bien trop fragiles. Il n'y a qu'à constater le parcours judiciaire pour le moins tumultueux des espaces stratégiques agricoles. Je le disais précédemment, 10 ans de procédure, 2 annulations de cartographie, 3 000 m<sup>2</sup> d'espace stratégique agricole consommés entre 2015 et 2018 ou 2020, au moment du rétablissement de la carte. On est passé de 105 000 à 102 000 hectares.

Donc le PADDUC n'a pas aujourd'hui, au moment où on parle, et il n'aura pas demain les leviers indispensables pour enrayer efficacement la spéculation.

En gros, le PADDUC, quoi qu'on en dise, il n'a pas aujourd'hui les moyens de ses ambitions ; il ne les avait pas en 2015, il ne les a pas aujourd'hui.

Pour parvenir à enrayer la spéculation foncière et immobilière, et j'en veux pour preuve ce qu'ont mis en place les îles autonomes de Méditerranée, nos voisines, la Sicile, la Sardaigne, mais également le Val d'Aoste. Il faut disposer à minima d'un pouvoir législatif conditionnant l'accès au logement à la notion de résident ou de résidence. Il faut avoir un pouvoir en matière de fiscalité du patrimoine.



Il faut avoir des leviers en matière d'imposition des plus-values. Il faut avoir un droit de préemption foncière renforcé et les moyens budgétaires pour son exercice par les collectivités de Corse. Sans ces outils, on pourra freiner les choses, on pourra les atténuer, mais on ne pourra pas les enrayer de manière durable.

Vous l'avez compris, il nous faut disposer d'un véritable statut d'autonomie, avec un transfert de compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme et de fiscalité.

Sans autonomie, impossible de combattre à la fois les forces de l'argent, des logiques de rente et les dérives affairistes. Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est même pas le Conseil exécutif qui vous le dit, ce n'est même pas les nationalistes qui se trouvent dans l'opposition ou dans la majorité qui le disent, c'est l'Inspection générale des finances publiques qui l'a dit en 2018. Elle souligne dans un rapport, « le marché spéculatif existe en Corse et pire, il a conforté une économie de la rente, notamment au travers des investissements para-immobiliers ».

Depuis 2018, statu quo. Pire, ces phénomènes progressent et ruissellent sur notre territoire.

Je ne vais pas être plus long.

Pour conclure et laisser la place au débat, je le dis tranquillement, mais je le dis aussi avec une conviction sincère, sans évolution institutionnelle, je suis persuadé qu'à moyen terme, le PADDUC, la Corse, son peuple risque bien d'être emporté par le tsunami grandissant de la spéculation et les vagues répétées de la dépossession. Je vous rappelle les problématiques, notamment liées à la fin des arrêtés MIOT et aux risques que ça fait peser sur le patrimoine des Corses.

Mesdames et Messieurs les élus, Chers Corses qui nous écoutent, préparez-vous au pire pour espérer le meilleur pour la Corse.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, O Presidente di l'Agenza di l'urbanisimu.

Ci hè un avisu di u CESEC, un avisu di a Camera di i territorii è a CDENATE ch'hà fattu un raportu.

Allora, forse dateci u raportu di a CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Après avoir remercié le conseiller exécutif, **la présidente NIVAGGIONI**, a reconnu la complexité du sujet impliquant que les préoccupations des groupes politiques puissent être très différentes.

Se situant du point de vue du débat général, elle a estimé particulièrement réducteur de circonscrire le PADDUC aux seuls aspects de l'urbanisme, du logement et de la cartographie, cela revenant à réduire considérablement les politiques sectorielles, notamment sociales et sanitaires, où des efforts relativement importants ont été réalisés. Elle a notamment pris l'exemple de la part substantielle réservées aux politiques de lutte contre la précarité, cela témoignant des préoccupations envers le quotidien des insulaires. Aussi, elle a appelé à poser le bon débat et à mesurer en toute objectivité ce qui a été réalisé à partir des différents plans sectoriels, le PADDUC ayant ainsi permis de fixer des orientations importantes.

Elle a souligné la nécessité de bien définir les intentions de développement et d'être en capacité de comparer ce qui a été réalisé à l'échelle de la Corse avec d'autres régions de France qui n'ont pu mettre en œuvre un programme d'aménagement et de développement similaire.

Elle a rappelé par ailleurs la complexité de l'exercice et a salué la chance que cela constitue pour la Corse de disposer d'un tel document, lequel a permis notamment de dimensionner des espaces stratégiques agricoles (ESA) - qui, pour certains, ont été grignotés- et plus globalement de fixer un certain nombre d'éléments. Elle a estimé enfin que la future révision conduirait nécessairement dans certains domaines à devenir plus contraignants et exigeants ou à l'inverse à assouplir les règles de fonctionnement.

Après avoir remercié à son tour l'ensemble des services ayant participé à l'élaboration de ce rapport d'évaluation, **Monsieur Jean-Felix ACQUAVIVA** a salué le fait de rentrer dans le vif du sujet au travers de ce qui est proposé aujourd'hui jusqu'à la future mise en révision du PADDUC, document réglementaire qui, à défaut d'autonomie à ce stade, - laquelle aurait permis d'aller beaucoup plus vite dans de nombreux domaines (péréquation territoriale)-, doit permettre d'agir sur le terrain de manière concrète.

En premier lieu, il a souhaité préciser que le PADDUC constituait un document résultant d'évolutions politiques très importantes portées par les élus de montagne. En effet, il a rappelé que lors des concertations qui ont préexisté à l'élaboration du PADDUC, il n'existait pas de volet montagne.

Pour autant, la forte demande et la mobilisation des maires des communes de montagne ont permis alors d'obtenir la prise en compte d'une politique différenciée au nom du cumul des différentes contraintes propres à l'île-montagne (temps de parcours, faiblesse démographique, accès aux services publics) ; il a d'ailleurs souligné que l'actuel zonage servait aujourd'hui de base à la déclinaison des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Il a indiqué rejoindre les propos de la **présidente NIVAGGIONI** sur la polarisation du débat au seul volet urbanistique et au droit à la construction, rappelant l'existence de questions fondamentales telles que la précarité, la transition écologique énergétique ou encore la question de l'eau, qui auront vocation à venir se croiser avec le volet urbanistique.

Il a fait état par ailleurs de logiques plus fines qui devront nécessairement intégrer la vision d'aménagement du territoire et du droit à la construction (prérogatives de la Loi ELAN, ZAN et Airbnb). Il a souhaité rappeler l'importance, à défaut d'autonomie, d'avancer en matière de lutte contre la spéculation foncière/immobilière s'agissant d'un mal qui ravage le pays, tant d'un point de vue social qu'urbanistique, et entrave non seulement le logement des résidents mais aussi l'activité professionnelle touristique par rapport aux logiques de tourisme prédateur. Pour autant, il s'est voulu rassurant dans la capacité des amendements à permettre des avancées ajoutées à l'avantage de pouvoir disposer aujourd'hui, contrairement au PADDUC de 2015, de chiffres clairs en matière d'artificialisation et donc susceptibles de garantir une objectivation des situations, à l'instar de données comme celles conduisant à relever un taux de 80% des transactions immobilières concentrées sur 34 communes relevant du RNU et possédant, avec d'autres communes, le taux d'artificialisation le plus élevé de France (construction de logements neufs à vocation secondaire en très grande majorité, croissance du prix de l'immobilier entre 250 et 400 % en 10 ans pour une moyenne régionale de 136 % ) ; ces éléments démontrant, comme cela est désormais admis aujourd'hui, que le PADDUC n'a ainsi pas empêché la constructibilité d'un point de vue macro.

Il a souhaité revenir notamment sur l'importance du travail parlementaire mené avec ses collègues dans le cadre de l'adoption des amendements sur la Loi ZAN, un maintien en l'état aurait conduit fortement à pénaliser les communes du rural et de montagne.

Aussi, il a estimé qu'il appartenait au PADDUC, en concertation avec les maires, d'être le lieu de la péréquation territoriale et de traduction de la trajectoire.

En conclusion, il a indiqué situer l'enjeu de révision du PADDUC dans une société en situation d'urgence sur de nombreux sujets.

Il a rappelé l'existence d'outils nouveaux tout autant que la connaissance de données qui n'existaient pas auparavant, ce qui, à défaut d'autonomie, devra permettre le débat politique, l'étape suivante consistant à créer les convergences ou le fait majoritaire nécessaires pour traduire une vision de la Corse.

Pour sa part, sans dénaturer les propos de son groupe, il a précisé que la question de l'urgence du droit au logement, de l'accès au foncier et de la prise en compte des péréquations territoriales en la matière constituait un enjeu assumé à travers la révision.

En réponse aux différentes observations, le **président Julien PAOLINI** a souhaité préciser que si la question du PADDUC a souvent été limitée à la problématique de l'urbanisme, il n'en demeure pas moins que tout est lié et que la révision du document, qui constitue une réécriture et une refonte totale, ne peut faire l'économie de la prise en compte de toutes les problématiques.

Pour illustrer ses propos, il a notamment pris pour exemple celui de la démographie. Il a ainsi précisé que sa progression depuis 2015 de 1% annuel (25 à 30 000 personnes) ne constituait pas un élément neutre car supposant en conséquence des logements, services et infrastructures. Il a ainsi ajouté que tout cela participait à une mécanique qui, en l'absence de régulation, pouvait produire des effets négatifs voire du rejet. Il a fait état de bons indicateurs, le PIB de la Corse témoignant d'une progression de +20 %.

Sur la question de la dynamique des permis de construire, il a confirmé les propos de Monsieur ACQUAVIVA situant la problématique sur le fait d'avoir sans doute mal construit et sur leur vocation (résidences secondaires).

Se situant dans le contexte mondial des phénomènes d'augmentation de la spéculation foncière et immobilière, mais encore du changement climatique, il a indiqué que le PADDUC, grâce notamment aux évolutions législatives et réglementaires, permettrait à l'évidence des avancées notables, mais il a également fait part de ses craintes à voir les effets du document quelque peu limités pour un territoire comme la Corse au sein de mécanismes mondialisés.

Il a précisé que l'idée consistait aussi à pousser au maximum les habilitations du PADDUC, à défaut d'une évolution législative et réglementaire ou d'autonomie, la détermination pour y parvenir demeurant toutefois intact.

Sur l'évolution démographique, la **présidente Nadine NIVAGGIONI** a estimé qu'une analyse devra aussi porter sur les raisons expliquant qu'en dépit de cette augmentation les espaces productifs n'aient pas ou peu augmenté, laissant penser qu'il existe une dépendance permanente à la France ou au reste de l'Europe. Elle a ainsi fait état de contradictions qui devront être posées, notamment à l'instar de la problématique posée par certaines communes qui délivrent des permis de construire afin de loger des nouveaux arrivants ou afin de réaliser des résidences de tourisme, sans que pour autant ces mêmes communes ne sollicitent de surfaces agricoles supplémentaires pour s'inscrire dans un modèle d'agriculture nourricière.

**La commission a émis un avis favorable.**

**Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non inscrite)**

**Absence du groupe « Core in Fronte ».**

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Alors, il y a un avis de la Chambre des Territoires que je vais vous lire, mais de manière synthétique.

Donc, à l'unanimité des membres présents, la Chambre des territoires :

Donne acte de la présentation de l'analyse globale du PADDUC et des enjeux auxquels il faut répondre afin de mettre en adéquation les objectifs et la réglementation en vigueur, et notamment les lois Elan, Climat et résilience et ZAN ;

Alerte, dans ce cadre, sur l'importance de la révision du PADDUC à brève échéance par rapport à l'élaboration ou à la révision en cours et à venir des documents d'urbanisme dans les territoires ;

Se félicite d'avoir collaboré à l'élaboration du questionnaire à destination des communes dans le cadre de l'analyse externe du PADDUC ;

Confirme être prête à s'impliquer dans l'élaboration de ce document en participant aux diverses réunions du bureau élargi, tel que cela a été proposé ;

Prend acte du calendrier proposé avec un passage devant l'Assemblée de Corse à la fin du mois de novembre et la réalisation de points d'étape réguliers tous les 6 mois d'ici à 2027 ;

Souligne l'importance d'inscrire la démarche dans le cadre des autres processus en cours, comme l'autonomie, permettant de souligner la singularité du territoire de Corse.

La séance a eu lieu - j'y étais, je me souviens - le 4 novembre dernier, après un débat très intéressant avec les maires, qui sont les premiers confrontés à la demande évidemment de foncier et de logement.

Le CESEC, le rapport est assez long, vous l'avez reçu je pense.

Le CESEC regrette en fait que le PADDUC soit largement méconnu ou mal compris par la population, ce qui est la vérité, avec d'ailleurs des mauvaises interprétations à son sujet. Et il souhaite qu'il y ait une analyse globale plus poussée sur d'autres domaines que l'urbanisme. Donc, ce qui est bien normal, le CESEC souhaite qu'au-delà de la question de l'urbanisme, on aille sur la question de la culture, de la langue, du travail social, des solidarités dans l'emploi. Donc dans la partie plus développement en fait. Et rappelle que c'est réellement un projet de société.

Le PADDUC étant un projet de société qui doit se faire sur un temps très long, le CESEC suggère qu'il conviendrait d'en sécuriser les contours et les idées principales pour le prémunir d'éventuels changements brutaux à l'occasion d'événements sociétaux ou politiques qui seraient susceptibles d'en altérer l'intention initiale.

Le CESEC a souvent déploré la faiblesse du nombre de communes qui ont élaboré des documents d'urbanisme, ou mis en compatibilité le leur avec le PADDUC, alors que cela aura dû être réalisé dans un délai de 3 ans maximum, et partage donc le constat sur ce point qui est exprimé dans l'analyse globale du PADDUC.

Il constate que, malgré les dispositions du PADDUC, le mitage perdure et la régularisation des tâches urbaines est source d'inquiétude.

Il préconise aussi d'accorder une attention particulière à la loi ZAN et à ses évolutions.

Il s'interroge sur le nombre conséquent de recours qui ont été déposés devant le TA pour des affaires d'urbanisme et il estime que cela remet en cause l'efficacité des moyens dédiés à la mise en œuvre.

J'essaie d'être synthétique.

Sur la méthodologie envisagée, puisque je crois que c'est surtout un rapport aujourd'hui qui marque le début et il faudrait surtout à mon sens parler méthodologie, mais ça c'est mon avis personnel.

Sur la méthodologie envisagée, le CESEC rappelle que dans son avis relatif au rapport du PADDUC, il souhaitait que la volonté de concertation qui a présidé à son élaboration se retrouve aussi dans les processus de révision à venir. Et il préconise la recherche de bons leviers, de bons outils pour que cette concertation soit mise en place.

Il considère qu'une ou deux réunions du CAUC par an et des rapports d'étape seront insuffisants et préconise la mise en place d'ateliers de travail thématiques, donc qui impliqueraient l'ensemble des forces vives. Donc, on est vraiment dans la logique CESEC.

Il considère par ailleurs que l'analyse des réponses au questionnaire adressé aux communes dont on a parlé tout à l'heure contient un certain nombre de constats dont il faudrait rechercher les causes, par exemple, dans les différences de niveau de taux de réponse et dans la typologie des communes.

Il fait un certain nombre aussi de préconisations.

Il suggère qu'il y ait un jeu de fiches-outils plus claires, plus concises, annexé au PADDUC à venir.

Il relève le caractère obligatoire de la législation, et le PADDUC est trop souvent considéré comme un outil de coercition. Il rappelle donc que là-encore, il doit contribuer au contraire à une meilleure qualité de vie des habitants de l'île.

Il considère que la croissance démographique de la Corse et ses caractéristiques sont une des composantes transversales des réflexions qui devront être menées, mais qu'elles doivent être envisagées en gardant en tête que notre territoire est, des territoires insulaires et méditerranéens, celui qui a aussi la densité de population la plus faible.

Il préconise que le développement en termes économiques, mais aussi culturels et sociétaux, soit considéré comme une co-préoccupation majeure tout autant que l'urbanisme.

Il rappelle aussi l'importance de la prorogation des arrêtés MIOT jusqu'en 2037 et il demande qu'on ait un travail en lien avec les députés sur ces questions-là.

Il considère qu'une sécurisation juridique du futur PADDUC sera nécessaire pour empêcher notamment qu'une commune voit sa carte communale ou son PLU acceptée et non déferée en justice, alors même qu'ils ont fait l'objet de réserves lors du passage en CTPENAF.

Il préconise également une référence au PADDUC dans toutes les décisions d'ordre administrative qui seront prises. Et il suggère aussi qu'il y ait une transversalité très forte des réflexions.

Voilà ce que je pouvais dire.

Il a pris acte du rapport du Président de l'Exécutif et évidemment de l'engagement dans cette procédure de révision.

Je les ai lus de manière synthétique parce que les gens se donnent beaucoup de mal dans le travail.

Je rappelle que la séance de la Chambre des territoires, je n'étais pas présente pour le CESEC bien sûr, mais pour la Chambre des territoires, il y a des débats très longs qui ont eu lieu. Les gens se donnent du mal et c'est important qu'on tienne compte de ce qui est dit par les maires ou les présidents d'intercommunalités, mais aussi par les représentants de la société civile, parce qu'il y a un travail réel qui est réalisé. Merci.

Bien donc, maintenant la parole est à qui veut la prendre, sachant que nous avons décidé du doublement des temps de parole.

Jean-Félix Acquaviva !

Ensuite, Paul Quastana et Jean Martin Mondoloni, en tout cas pour une première prise de parole. Merci.

Vous avez la parole.



**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Cara Presidente,  
 Caru Presidente,  
 Cari cunsiglieri esecutivi è territoriali,

Prima vogliu felicità, fà i mo auguri di cunsigliere à Julien PAOLINI è i so servizii, perchè ci hè statu un travagliu tremendu di cuncipitura d'una metudulugia di valutazione nentru à i servizii cù l'agenzia è l'uffizi di a Cullettività, è à l'infora, cù l'altri attori, i merri, cù e dumande è e quistione chì sò state poste, è e risposte chì ci permette di schjarisce a sfida oghje per raportu à a messa in anda di issa messa à ghjornu di u pianu d'assestu è di u sviluppu durevule di a Corsica.

È per via di stu travagliu, oghje simu più ricchi in termine di cunniscenza. In 2015, ùn si sapia micca tuttu ciò chè no sapemu oghje in termine di custattu à nantu à u terrenu, è vogliu parlà di i sciffri chì sò ramintati ind'è u raportu par raportu à l'evoluzione di a custruzione, di l'artificialisazione, di l'autorisazione d'urbanisimu, di crescita di i prezzi di l'immobiliare, di u fattu chì 35 comune possinu raprisintà 80% di i scambi di l'immobiliare in Corsica chì ci face dunque vede chì ci sò duie Corsica ; una Corsica di u litturale, cù una pressione immobiliare impurtantissima, è po una Corsica di l'internu ch'ùn hè micca forse a listessa.

È po si vede dinò chì ci hè una rilazione trà u rivinutu di i Corsi, in termine di sciffri, è u prezzu di l'immobiliare chì face chì a Corsica hè a più povera di Francia tinendu puru à contu ancu l'isule ultramarine.

È quessa, in 2015, ùn si sapia micca. Cum'è ùn si sapia micca chì ancu dopu u fattu d'avè adupratu i spazii agriculi strategichi, u Statu hà datu quantunque autorisazione à l'incontru di issi spazii, ancu puru à l'incontru di a cumpetenza di u PADDUC, a cumpetenza di a Cullettività di Corsica.

Cum'è ùn si sapia micca chì u PADDUC ùn hà micca impeditu ne a custruzione, cù una crescita maiò più forte chè in altrò, più forte chè in altrò, in termini di permessu, d'autorisazione, è una crescita maiò in termine di prezzu, più forte chè in altrò.

Dunque ci hè statu una crescita economica immobiliare impurtantissima chì cuntinueghja, è à tempu una puvertà chì s'allarga in Corsica.

È quessa in u 2015 ùn si sapia micca.

Oghje a sapemu, per via di u vostru travagliu, per via di issu cuntenutu forte. Dunque si puderà sempre cuntistà, pè quelli chì volenu cuntistà, ma noi sapemu chì ghjè a rialità. Chì ghjè qualcosa chì oghje hè chjaru, pè l'inseme di a sucetà corsa.

Allora u PADDUC ùn pò micca tuttu. U PADDUC hè qualcosa di tecnicu, è si vede ind'è e quistione ch'avete poste à i merri o à livellu di l'avisu, di u parè, di u Cunsigliu Economicu, Suciale è Culturale, è d'altre cummissione chì, hè vera, in termine di comunicazione, à chì pò ghjuvà u PADDUC, ghjè un affare à pena stranu issu PADDUC, ci hè sempre qualcosa à schjarisce à nantu à ciò ch'ellu pò permette o ùn permette stu pianu. Di sicuru chì u PADDUC ùn pò micca permette tuttu. Di sicuru è sò l'inseme di e pulitiche chì permettenu d'agisce ind'è u quadru di u PADDUC. Ma u PADDUC permette cunfine, limite, scopi.

Allora eiu aghju da pone à pena a quistione à l'arringuerciu. S'è in 2015 ùn ci seriamu attastati i spazii agriculi strategichi? Vistu ciò ch'emu dettu avà, chì serebbe a Corsica, in termine di fundariu 10 anni dopu? A cunniscimu a risposta. Quessa a cunniscimu. Vistu a pressione, quessa a cunniscimu. Ùn face micca un sviluppu, ma face una prutezzione. Postu chì in più, ùn hà micca impeditu a custruzione. Dunque s'hè custruitu, si custruisce assai, ma male, è micca per i Corsi. Micca per i residenti principali. È quessa, hè impurtantissimu di fà u custattu oghje, à l'iniziu di issu travagliu complicatu chì deve esse fattu à traversu una cuncertazione trà a libertà di a Cullettività cù e so cumpetenze, è e libertà di e cumune cù e so cumpetenze, pè circa d'avè un cunsensu, un accunsentu puliticu u più largu pussibile per una visione di a Corsica à traversu issa messa à ghjornu.

È po dopu aghju da mintuvà ciò ch'aghju dettu in cumissione. In 2015, à l'iniziu di u dibattitu di u PADDUC u fattu muntagnolu ùn era micca previstu, mancu in 2008. L'isula muntagna ùn hè stata ricunnisciuta in a lege cà in 2016, durante a siconda generazione di a lege muntagna. L'isula muntagna hè una manera di vede a Corsica. S'hè vulsutu una mubilisazione, s'hè vulsutu una discussione, una cuncertazione cù Maria GIUDICELLI è d'altri, di st'assemblea quì à l'epica, è ci hè statu un appicciu, un appicciu muntagna di u pianu muntagna. Ùn hè mancu un scopu strategicu. È ne prufittu oghje pè dì chì forse serebbe impurtante di mette a dimensione muntagnola cum'è scopu strategicu di issa messa à ghjornu. Cù precunisazione più chjare di issa messa à ghjornu. Allora avemu e definizione di e zone custretti per e zone chì anu disavantaghji naturali o strutturali chì ci anu permessu, 6 zone, di permette dopu l'aiutu di e cumune, l'aiutu di i territorii, una mudificazione d'aiuti publichi perchè ci hè statu issu travagliu di fattu acquistatu per raportu à u dibattitu puliticu, u fattu di fà acquistà cù d'altri eletti di tutte e tendenze, un fattu muntagnolu.

Docu un esempiu d'evoluzione per via di u dibattitu di un prugettu di sucetà. Chì serebbe oghje l'aiuti publichi s'è ùn ci era statu quessa per raportu à e cumune ? O d'altre imprese ?

È cumpieraghju per raportu à ciò chì ghjè u nostru spiritu pensu à l'eletti di a magiurità è pensu chì issu spiritu ùn hè micca solu quellu di a magiurità territoriale, ancu di grazia. Simu impenseriti di l'evoluzione di a nostra sucetà, cum'è d'altri, pensu, è per contu meiu, pè d'astri, pè raportu à u cambiamentu sociologicu è culturale in raportu à a demugrafia è à a dimensione residenziale di ste crescite. Simu in traccia di vede a Corsica cambià. Allora ùn avemu micca l'autunumia. Avete a ragiò di dì chì senza cumpetenze fiscali, senza cumpetenze legislative, senza cumpetenze di piglià misure forte, di manera abbastanza pè luttà contr'à a speculazione, hà da esse difficiule. Avete a ragiò di dì la perchè ghjè vera. Perchè u PADDUC ùn hè micca una lege. Ghjè un regulamentu chì pò esse cambiatu da un antra lege, dunque ci vole andà u più prestu pussibile à l'autunumia vistu issu cuntestu di cambiamentu chì ci impinzerisce assai assai, per i Corsi d'oghje, è quelli di dumane, a nostra giuventù. Basta à andà in carrughju. Basta à vede isse Corsiche sfarente chì si mischjanu oghje. Ci vole à circa d'avè quessa in capu. In tutti i casi, per contu nostru, l'avemu in capu, da induve no venimu, è da induve vulemu andà, è pensu chì ghjè u locu è u mumentu di fà stu dibattitu maiò perchè stu cambiamentu hè in marchja disgraziosamente, è ci vole à fà di manera di prutege ciò chè no simu, custruisce un destinù chì rispetta ciò chè no simu. Hè perquessa chì simu stati fieri, sò statu fieru in tantu chè diputatu di permette, d'avè permessu l'amendamenti ch'avete mintuvati. Una sfarenza per raportu à l'altre regione ghjè ch'avemu quantunque, ancu puru s'è ùn avemu l'autunumia, a capacità d'aghjustà a traghjittoria, a strada di u zeru artificialisazione nettu in 2050. Di fà a perequazione trà i territorii, di fà a cundizionalità di a custruzione. È tandu, sapemu u nostru parè per raportu à stu mezu, à st'arnese. U nostru parè serà di luttà contr'à a speculazione. Serà d'impedisce certe zone, di sicuru, di prupone d'impedisce e residenze sicundarie induve ci n'hè troppu, cum'è l'amendamentu ind'u a lege di a pigiò turistica chì ci permette, à e cumune è à i regulamenti naziunali d'urbanisimu, d'impedisce, oghje, da a lege, da a cumpetenza ch'ella dà a lege, e residenze secundarie. Iè, simu cuntenti è fieri d'avè permessu st'acquistu à u nivellu di a lege. Ùn basterà micca. Ùn basterà micca. Ma ci permetterà di dà una dimensione, un passu di più, più forte per mantene una pruduzione di a tarra di u fundariu chì deve ghjuvà à e nostre generazione d'oghje è di dumane, micca solu per vede una statula à l'altare ch'ùn cambia micca. Nò, pè ghjuvà à a pruduzione agricula, a pruduzione d'alloghju turisticu professionale contr'à quelli d'appigiò chì ghjovanu à a rentabilità di e residenze secundarie, pè permette un ecunomia pruduttiva à u livellu ecunomicu in generale, è pè permette dunque in giru à quesse di sviluppà

pulitiche di furmazione, d'insignamentu, pè l'impiecu, pè u benefiziu è pè u prufittu.

Allora u PADDUC ùn permette micca tuttu. Ghjè vera. Ma, aspittendu l'autunumia, s'ellu ci permette digià quessa, permette di prutegge u populu corsu, serebbe digià un affarone.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avà ghjè Paul Quastana ch'hà da parlà.

**M. Paul QUASTANA**

Merci, Madame la Présidente.

L'exposé du Julien Paolini, ce n'est pas une critique Julien, a été déroulé de telle façon qu'il en arrive automatiquement à la conclusion qui a été faite, d'évolution du pouvoir, on reviendra dessus.

On ne peut pas non plus déconnecter le PADDUC de tout l'ensemble de la problématique corse, au plan économique, au plan social, au plan culturel. C'est théoriquement, philosophiquement, un projet de société. Je n'en ai pas vu, je n'ai vu qu'un document d'urbanisme, qui vaut ce qu'il vaut, compte tenu de toutes les contraintes dont il est victime.

La société, en revanche, elle a beaucoup évolué, elle, même sans projet, ùn n'hà micca avutu bisognu di un prughjettu pà sviluppà si. C'est-à-dire que vous avez présenté des éléments économiques, un indicateur économique comme un progrès. Le PIB quand on sait comment il est calculé, le PIB c'est assez pervers. On construit une résidence secondaire, le PIB augmente, et l'augmentation, elle est due essentiellement à l'invasion démographique dont nous sommes victimes. Le PADDUC n'y est pour rien. Plus de 60 000 personnes sont arrivées dans les 30 ans à-peu-près.

Est-ce que le réseau routier était adapté ? Non !

Est-ce que l'assainissement était adapté ? Non !

Est-ce que le réseau hydraulique était adapté ? Non !

Est-ce que le système de santé était adapté ? Certainement pas !

Est-ce que les bâtiments scolaires étaient adaptés ? Rien n'était adapté à une telle invasion.

Alors là, on en arrive au logement, tous ces gens-là il faut les loger.

Est-ce que le logement a évolué aussi vite ? Certainement pas, et ça a créé une tension énorme sur les prix, c'est-à-dire que pour loger tous ces gens-là, les prix ont augmenté.

Si on passe maintenant dans l'avenir, qu'est ce qui va se passer ? Fin des arrêtés Miot. La plupart de ceux qui vont hériter, parce que vous savez qu'il y a beaucoup de gens qui sont retirés dans leur montagne mais qui ont des terrains au bord de mer par suite du pastoralisme, des transhumances et du reste, ces gens, quand ils vont hériter, ils ne vont pas pouvoir payer les droits de succession, ils vont vendre, ils ne vont pas vendre aux voisins, u vicinu hè ind'è u listessu casu chè eddi, donc ils vont vendre probablement au premier spéculateur qui arrivera.

Donc, une des conséquences ou pas, ça se discute politiquement, du PADDUC, disons plutôt une des réalités de la situation, ça a été l'explosion des résidences secondaires spéculatives, il y en a des dizaines de milliers.

Alors, on a parlé de l'artificialisation des sols, on a parlé de la possibilité de réguler tout ça, en attendant, elles y sont, elles y restent ; les paysages qu'elles ont défigurés, y sont et y restent.

Le PADDUC, c'est un petit élément, on en a tiré le bilan, pas grand-chose, et on en a tiré la conclusion. La conclusion, c'est la dévolution d'un certain nombre de pouvoirs, en particulier le pouvoir législatif, le pouvoir fiscal, etc. On en a déjà parlé 10 fois. OK ! Ça on en est loin.

Donc le problème c'est, qu'est-ce qu'on fait maintenant, en attendant cette hypothétique dévolution de pouvoir ? C'est la seule question qui vaille, comment on stoppe tout ça ?

J'en ai terminé Madame la Présidente, je n'ai pas la réponse que vous souhaiteriez.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Paul. Jean-Martin Mondoloni.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Nous allons parler à 2 voix avec Marie-Thé, et puis après d'autres personnes.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Cher Julien, si on pouvait partager quelques éléments du bilan, la présentation, elle a plombé l'ambiance, surtout la conclusion. Je vais l'expliquer un peu plus tard.

D'abord, il faut arrêter de tout mélanger. On ne peut pas tout mettre sur le compte du PADDUC, et nous pensons que c'est pour ça que c'est un échec. Quand vous dites que c'est le PADDUC qui nous permet de rénover l'éclairage public, non, c'est le « fonds vert » et l'appel à projets de l'Agence de l'urbanisme.

Donc honnêtement, qu'on ait eu un PADDUC ou pas, il nous fallait de toute façon un schéma d'aménagement et de planification territoriale. Et je pense que c'est en partie une des raisons de l'échec du document, c'est qu'on a voulu tout mettre dans ce document et finalement il est tellement dense qu'il en devient complètement inanalysable.

Alors on va rappeler quand même qu'il y a 22 ans, la loi permettait à la Corse d'élaborer, je cite, « son projet de société pour le territoire Corse et les Corses ». 22 ans déjà, ce n'est pas rien. Il y a 19 ans, il y avait effectivement le début des travaux effectifs sur le PADDUC, 9 ans que vous avez pris les rênes de la Collectivité, on dispose enfin aujourd'hui, on en a longuement discuté, d'un bilan qui aurait peut-être pu être fait en 2021, en mai 2022, comme on l'avait annoncé. Bon, on l'a aujourd'hui, quelque part, on commence à s'habituer à avoir des retards plus ou moins longs dans la livraison des documents.

Ce qui est un peu compliqué, c'est que toutes les interventions passées que nous avons eues dans cet hémicycle, on pourrait pratiquement les reprendre sans en changer une virgule.

En septembre 2020, il y a eu un premier bilan d'étapes qui était très intéressant, qui avait été fait, bilan d'étapes 2017-2019. Les résultats étaient déjà aux antipodes des objectifs affichés. Le bilan est sans appel, vous l'avez un petit peu édulcoré, mais vous avez eu le mérite de dire qu'effectivement, les objectifs n'avaient pas été atteints. Pourquoi n'ont-ils pas été atteints ? Parce que déjà ils n'étaient absolument pas clairs. C'est effectivement ce que nous nous ressentons.

La question de fond finalement, est : à quoi sert un document de planification et d'aménagement ? En tout cas, ça ne doit pas être un exercice philosophique et c'est un petit peu le reproche que l'on peut faire au PADDUC actuel.

Alors a-t-il permis de stopper ce que l'on appelle maintenant communément la spéculation foncière ? A-t-il permis de mettre en production les terres agricoles qui ont été protégées ? A-t-il permis de loger les jeunes Corses ? A-t-il enrayer la progression des résidences secondaires ? Non !

Alors vous allez dire : OK, c'est l'autonomie qui va tout régler. Bon, nous verrons.

Alors ce bilan, je vous crois quand vous dites qu'il a été très compliqué à faire. Et je salue d'ailleurs le travail de vos équipes qui ont dû évaluer un document très difficilement évaluable et là, vous n'y êtes pour rien, vous avez hérité de ce bébé. Vous dites que 27 % des communes ont répondu au questionnaire. Moi, vous le savez, j'ai voulu jouer le jeu en tant que maire et même en étant de la partie, ça a été très compliqué de répondre au questionnaire, parce que les objectifs de départ étaient extrêmement mal posés.

On a parlé de l'intégration du dispositif zéro artificialisation nette, de la nécessité de scinder pour les communes soumises aux 2 lois, on en parle maintenant, les secteurs soumis à la loi littoral, à la loi montagne, de donner une valeur juridique au secteur déjà urbanisé, au SDU, puisqu'aujourd'hui, je vous rappelle quand même, alors même s'il y a eu beaucoup de permis acceptés jusqu'à aujourd'hui, aujourd'hui en revanche, il n'y a plus rien qui sort, en tout cas sur certaines communes et sur ces SDU. C'est un problème aussi. Clarifier les critères des ESA, vous avez dit 10 ans de procédure administrative, c'est compliqué et in fine, c'est compliqué pour nous, pour nous qui devons rédiger le document d'urbanisme, parce qu'on a beau dire, « le PADDUC n'est pas qu'un document d'urbanisme », il est quand même aussi un document d'urbanisme supra qui s'impose aux communes et aux intercommunalités. Et ça, c'est compliqué.

Il y a tellement d'autres adaptations, on en a déjà parlé, que pour nous, le PADDUC aurait dû intégrer avant.

Je vous ai parlé aujourd'hui de la difficulté, même s'il y a eu, je vous l'accorde et vous avez cité les chiffres, beaucoup de permis de construire accordés, aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Le travail a minima de modification, maintenant on est plutôt dans une révision totale d'après ce que j'ai compris, aurait dû être une priorité et il aurait été capital pour éviter encore plus d'injustices sur le territoire.

Nous, nous n'avons jamais rendu le PADDUC responsable de tous les maux, parce qu'il y a également la loi littoral, il y a la loi montagne, il y a certaines incohérences de ses dispositifs. Mais si le PADDUC avait été a minima adapté dans un premier temps, en temps et en heure, il aurait pu être l'outil d'aménagement et de planification de la Corse. On ne va pas refaire les débats qu'on a depuis 10 ans sur l'épaisseur du trait, la définition des zones, le schéma de mise en valeur de la mer, ce qui est une plage naturelle fréquentée, je vais vous dire, le jour où on sera plus élus, on pourra peut-être être consultant en urbanisme. Donc ce que je vous ai dit, le problème c'est que nous aurions dû l'avoir.

Donc vous nous proposez aujourd'hui effectivement, une révision. Ce qui nous inquiète, on est reparti pour 3 ans, excusez-moi, je suis crue, ça nous fout un peu la trouille et quand on connaît, je vous l'ai dit, la capacité de notre Collectivité à ne pas respecter les délais, je suis gentille, nous sommes inquiets.

Alors oui, il faut revoir, il faut faire une révision urgente et totale de ce document, mais il faut fixer des objectifs clairs et des objectifs opérationnels. Et nous, votre conclusion nous fait craindre un peu le pire. Il faut capitaliser sur le retour d'expérience. Le PADDUC, ce n'est, chère Nadine, pas qu'un document d'urbanisme et ça ne doit pas être une usine à gaz et là, j'ai l'impression qu'on repartirait encore vers des usines à gaz. Donc il ne faut surtout pas commettre les mêmes erreurs. Le PADDUC, ce n'est pas open bar, il doit être cadré et recadré.

Donc si la révision est obligatoire, nous nous posons encore énormément de questions sur la méthode que vous allez appliquer, sur le planning que vous allez proposer et surtout ce que vous considérez comme prioritaire dans ce document d'urbanisme, dans ce document supra.

Une autre question, j'ai l'impression que cette Collectivité, elle a toujours tendance maintenant plutôt que de présenter un rapport en une fois, on le présente en 3, 4 fois : d'abord le principe, après le ceci, après le cela. Donc vous nous dites qu'aujourd'hui, on va voter le principe de la révision et qu'allez-vous nous présenter en janvier, parce qu'a priori on a entendu parler d'un nouveau rapport de janvier ? Est-ce qu'il n'était pas plus utile et peut-être plus intelligent de regrouper les 2 rapports pour qu'on ait également une idée, dès ce stade, sur les orientations sur lesquelles vous souhaitez vous orienter ?



Voilà. Vous n'aviez pas trop mal démarré, par contre vous avez été un peu plus flippant sur la fin. Merci.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Juste en transition, pour compléter le propos de Marie-Thé qui a consacré l'essentiel de son propos sur la dimension directive territoriale d'aménagement.

Après les propos évangéliques du Président, vos propos étaient stratosphériques, ça partait dans tous les sens, Julien. Vous avez parlé tout à l'heure du problème de communication, de lisibilité du document. On ne sait plus ce qui est de l'ordre du PADDUC et ce qui ne l'est pas, y compris dans la genèse, et pour le coup, vous n'êtes pas responsable.

L'idée, c'était de planifier à 40 ans, mais est-ce que vous connaissez un pays, un territoire, une microrégion qui aujourd'hui arrive à se projeter à 40 ans ? O figlioli, 5, 10 anni, 15 anni.

Essayons de ramener les choses à ce qu'est le monde d'aujourd'hui, à ses turbulences, à ses évolutions, aux chocs qui se succèdent et qui nous empêchent de planifier sur des temporalités si longues. Premièrement.

Deuxièmement, un petit point d'histoire.

Mon cher Julien, vous n'étiez pas là et je vais le vivre à mon corps défendant, si le PADDUC 2008-2009 a été avorté, c'est pour cause de majorité relative et par cause de mobilisation populaire. Cette mobilisation populaire, mon cher Julien, c'était ni plus ni moins qu'une meute de militants qui, à l'époque, n'hésitaient pas, n'hésitaient pas à salir honteusement certains élus dans des réflexes les plus vils d'instinct de conquête du pouvoir. C'est comme ça que ça s'est passé. En tout cas, c'est comme ça que de l'intérieur, je l'ai vécu, certains évidemment sur les bancs à l'époque de l'opposition, ont dû le vivre plus joyeusement, ce n'était pas notre cas.

Si on en revient à la genèse de ce qui rend complexe le document, il faudrait se poser les bonnes questions, les objectifs que vous avez fixés, je dis « vous » parce que pour refaire un peu d'histoire, le PADDUC est adopté nuitamment en 2015 parce que vous y apportez à l'époque un soutien, notamment avec une mesure emblématique qui consiste à sanctuariser 105 000 hectares de terres agricoles, et ce fut une bonne chose. Très bien.

Et puis le PADDUC, 2 ans plus tard, vous arrivez aux responsabilités, donc c'est vous qui le mettez en œuvre.

Donc, vous êtes directement rattaché politiquement à l'histoire, à la genèse de ce document. Très bien. Des objectifs sont fixés. Est-ce qu'on pourrait les balayer ? Je ne parle pas de la partie urbanisme, elle a été esquissée par Marie-Thé, puisque c'est un document, je vais presque dire « évangélique », on y trouve de tout, c'est une Bible.

En se posant des questions d'ordre méthodologique, est-ce que des politiques qui ont été mises en œuvre, étaient fixées comme objectif dans le PADDUC ? Non.

Est-ce que ce qui a été fixé dans le PADDUC a été mis en œuvre ? Réponse, l'idée, je cite les propos de l'époque, « c'était d'ouvrir une capacité de modulation de la loi ». La loi, a-t-elle été modulée grâce aux efforts du PADDUC ? Non. Je cite toujours, « ça devait être », c'est très poétique, « une rencontre entre la géographie et le projet de société ». De quelle géographie parle-t-on ? De quel projet de société parle-t-on ? Néant ! Ça devait être, l'objectif ESA, l'idée était quand même d'installer des agriculteurs sur ces 105 000 hectares. Combien de nouveaux agriculteurs, de jeunes agriculteurs ont été installés en plus des périodes précédentes sur ces 105 000 hectares ? Très peu. Très peu ! Ça devait être au regard des luttes contre la précarité que nous avons tous en partage, la définition d'une charte et sa mise en œuvre, où est sa mise en œuvre ? Néant ! Ça devait être un schéma régional d'infrastructures des transports, où est ce schéma ? Ça devait être un schéma d'orientation pour le développement touristique, où est ce schéma ? Et à l'inverse, vous nous dites que grâce au PADDUC, on a pu déployer la fibre, on a pu installer des luminaires à led ici ou là et on va pouvoir désormais intégrer des évolutions institutionnelles.

Je pense, pour se ramener aux ambitions du discours fixé par le Pape François, qu'il faut ramener les choses à beaucoup d'humilité. Le PADDUC, il n'a rien changé ou si peu, et le PADDUC, y compris en renforçant la capacité normative, il ne va rien changer ou si peu. Il faut avoir le courage de le dire aux Corses, parce que vous avez fait dans les mémoires collectives de ce document, un document en capacité de changer la vie des gens. Or, la vie de la Corse, elle dépend grandement des mouvements du monde et des 4, 5 révolutions qui nous arrivent et qu'on affronte de plein fouet à notre corps défendant. Vous les connaissez tous, la révolution climatique, les bouleversements liés au numérique, les bouleversements liés au changement de travail, très belle conférence hier soir où on nous expliquait ce que va être le monde de demain, qu'il s'agira de ne pas subir, mais contre lesquels on ne va rien pouvoir faire. Ça va être la révolution de la bioéthique, ça va être les révolutions démographiques et les grands mouvements démographiques. Et vous pensez qu'avec un

PADDUC, avec un peu plus de capacité normative, on va pouvoir lutter contre ça ?

Les gens qui changent le monde, ils s'appellent aujourd'hui Trump, Xi Jinping, Poutine, Macron, ùn conta più pè nunda. C'est autour de ça que va s'organiser le monde. Et si, à la place d'en revenir à ce qui pourrait parler aux Corses, 3, 4 documents, évidemment la directive territoriale d'aménagement, c'est celle dont on a besoin, pour connaître in fine la destination du sol et peut-être à ce moment-là, pouvoir enrayer un certain nombre de dérives, y compris spéculatives, peut-être.

Mais pour le reste, la Corse, elle a besoin de quoi ? Elle a besoin d'un document qui nous dise quel traitement des déchets on veut, elle a besoin d'un document qui nous dise de quel modèle énergétique on veut dans les prochaines années, elle a besoin d'un document qui nous dise quel modèle de développement économique on veut. Est-ce que dans 30 ans, par rapport à la conférence de l'autre jour, on va encore parler de tourisme ou de bâtiment ou on va parler de gens qui partent de Corte et qui aujourd'hui distillent des emplois dans le monde entier dans des sujets d'intelligence artificielle auxquels on ne comprend rien les uns les autres ? Elle a besoin d'un modèle touristique qui nous dise à-peu-près quelle forme de tourisme on veut è bastà ! Elle n'a pas besoin d'une Bible qui soit la compilation des politiques que de toute façon, en répondant à la fois aux directives européennes et aux directives nationales, nous sommes contraints de mettre en œuvre. Et dans le peu de latitude qui nous reste, et dans le surplus ou le surcroît de latitude qui nous restera, au bénéfice des capacités normatives que les uns les autres désirent, espèrent et verront peut-être se concrétiser, nous pourrons, au bénéfice de ces politiques, mettre en œuvre.

Mais c'est de ça dont il faut qu'on parle lorsqu'on révisé le PADDUC. Or la révision du PADDUC que vous nous proposée, qui va des éclairages publics jusqu'à la destination des sols de la mairie de Taglio Isulacciu, de cette révision-là, on n'en veut pas. Nous, on veut une révision qui soit à l'image de ce qu'a été pour l'heure le PADDUC, c'est un échec quasi total qui appelle une révision quasi totale.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Anne-Laure Santucci, avete a parolla.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais me placer à une échelle très opérationnelle, une échelle qui parle aux Corses, aux Corses de Bunifaziu jusqu'à Ersu, en passant par le centre, bien entendu.

Donc évidemment, dire que oui, on partage un projet de société, parce que moi je crois au contraire qu'un plan de cette ampleur, il doit être la démonstration écrite d'un projet de société. Et depuis Platon et Aristote, la philosophie et la politique sont étroitement liées, contrairement à ce que l'on pourrait croire.

Donc, tout a été dit. Je voulais simplement, cher Julien, d'abord vous remercier et dire quelques mots sur le volet urbanisme de ce document qui est une des parties, infime mais importante du volet, il y en a d'autres très importantes que peu de Corses connaissent, je pense au schéma de valorisation de la mer, par exemple.

Donc, je voulais porter quelques précisions sur l'aspect urbanistique que le Conseil exécutif a déjà un petit peu développé et apporter des pistes d'enrichissement et d'analyse que nous pourrions proposer dans cette révision.

Pour cela, il est important de porter notre regard à la plus petite échelle de l'organisation de l'aménagement du territoire, qui est l'échelle de la commune, parce que c'est une attente forte des Corses et des acteurs en la matière, ceux qui ont la responsabilité partagée avec nous ici, de l'aménagement du territoire.

Donc le Conseil exécutif l'a dit, depuis 2018, la loi Elan, elle permet de préciser les secteurs qui aujourd'hui sont entièrement soumis à la loi littoral. Et elle pourrait, sur ces secteurs-là, faire appliquer 2 lois, la loi montagne et la loi littoral. Dans cette réflexion, il faudra y associer bien sûr tous les acteurs et construire un cahier des charges qui permette aux petites communes du rural qui ont un littoral, de pouvoir aussi permettre aux administrés de construire leur résidence principale dans certains hameaux de la montagne.

Insister aussi, comme l'a dit le Conseil exécutif, sur la Loi Elan. Le PADDUC va être habilité à reconnaître des secteurs urbanisés qui pourraient être densifiés. Là également, j'insiste sur un projet de réflexion pour les petites communes rurales pauvres et exsangues, il y en a, il n'y a pas que des communes riches en Corse. La possibilité ensemble d'identifier et de critériser les possibles densifications de ces secteurs.

Enfin, pour conclure sur le troisième volet, la célèbre loi ZAN, je pense qu'il est inenvisageable que certaines parties de notre territoire, il est même impensable pour certaines parties de notre territoire, que nous puissions atteindre l'objectif zéro artificialisation, là où justement notre projet d'artificialisation et de construction va permettre aux jeunes Corses de vivre chez eux, dans leur village.

Enfin, je pense et je conclurai là-dessus, qu'il nous faudra ensemble avoir le courage, le courage politique, de rééquilibrer les territoires entre les zones urbaines et les zones rurales, déjà réduites en termes de surface à construire.

Voilà quelques mots de réflexion, Madame la Présidente, sur ce sujet et ce projet.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Cathy Cognetti, prima, è dopu Pierre Ghionga è Georges Mela.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci Madame la Présidente.

Pocu libru ! Alors, le sommaire était complet, la conclusion, cher Julien, l'est moins.

Je serai brève pour vous faire part du ressenti des communes de l'intérieur, celles qui effectivement ne subissent pas la même pression foncière que les communes littorales et celles qui ne sont pas soumises concomitamment aux lois littoral et montagne.

Le PADDUC devait faciliter l'élaboration par les communes des documents d'urbanisme. Même dans l'intérieur, c'est très compliqué, c'est le parcours du combattant. Ceux qui ont tenu la plume en 2015, ont peut-être parfois dans ce domaine, manqué de discernement.

Sans compter qu'après le PADDUC, nous avons eu droit à la loi Elan, la loi Climat et Résilience qui ont complexifié la pratique, la palme d'or revenant à la suppression du recours au hameau nouveau intégré à l'environnement comme option possible.

Allez expliquer à une famille qui veut s'établir dans son village, sur la terre de ses anciens, terre qui est souvent évoquée dans cet hémicycle, en plein espace rural, que l'on ne peut pas accéder à sa demande au nom de ce mille-feuilles. Comment explique aux communes du désert rural que pour les permis de leurs administrés, ils sont rejetés systématiquement alors qu'ailleurs, ça se construit ? Et je cite vos propos, » on a beaucoup construit et mal construit. Ce modèle n'est plus tenable et rejeté par de nombreux Corses ».

Vous l'avez dit, et j'attire votre attention sur le couperet à venir, celui du ZAN, si le PADDUC ne détermine pas l'objectif propre à la Corse avant 2027.

Certes, notre île n'est pas tenue par la date butoir du 22 novembre 2024 pour le ZAN, mais elle devra s'y conformer quand même à terme et c'est bien le PADDUC qui doit l'établir.

N'oublions pas qu'à compter du 22 août 2027, l'extension de l'urbanisation dans toute commune corse qui n'est pas couverte par un plan local d'urbanisme, un document en tenant lieu ou une carte communale, sera interdite et que la « garantie rurale » d'un hectare de surface artificialisable aux communes rurales est limitée à celles dotées d'un PLU ou d'une carte communale antérieure au 22 août 2026. Voilà un nouveau problème pour nous.

Sont donc exclues les communes en RNU qui représentent 26 % des municipalités au niveau national mais 57 % des communes insulaires ! Près du double. 201 sur 360, 56 %, lorsque seulement 68, soit 19 %, ont un PLU et 91, soit 25 %, une carte communale.

Pour élaborer et faire adopter un PLU il faut minimum 30 mois, et encore, dans le meilleur des cas. C'est pile le temps que l'on a pour faire le PADDUC, sans compter qu'il faut que les PLU soient mis en compatibilité.

D'où l'urgence de trouver et d'instaurer un cadre d'application au ZAN en Corse pour que l'île ne se trouve pas une nouvelle fois au pied du mur par manque de décision, d'autant plus qu'il s'agit d'une compétence transférée et que la Chambre des Territoires est habilitée par la loi pour faire des propositions, ce qui nous conduit, à mon sens, à revoir le calendrier pour que le PADDUC puisse entrer en vigueur début 2027, et non pas fin 2027.

La théorie, c'est une connaissance qui ne fonctionne pas. La pratique c'est quand tout fonctionne. Dans le cas présent, hè megliu à scambià di stradda, sinon on va se sentir mal.

À ringrazià vi.

**M. Georges MELA**

Merci, Madame la Présidente.

Lors de son adoption par l'Assemblée de Corse, comme cela vient d'être dit, en octobre 2015, le PADDUC a été vu et surtout voulu par les élus comme un véritable document stratégique fixant des objectifs pour un développement durable du territoire.

Il a été élaboré dans des conditions particulières, ça été rappelé, même si deux ans de concertation avec les maires ont été nécessaires, le PADDUC devait aussi faciliter l'élaboration des documents d'urbanisme. Certes, je vous l'accorde, c'est vrai, Julien le PADDUC n'est pas responsable de tous les maux.

Dans une région que je connais bien, des lotissements et des habitations individuels déjà battis avaient le triste sort de se retrouver sur des espaces classés ESA, et principalement en milieu rural.

Ces ESA ont été positionnés, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, en faisant référence à des cartes qui dataient de 1976, sans identifier les terres répondant aux critères qualitatifs les caractérisant. Je regrette, mais à ce moment-là, lorsque l'on prenait de telles décisions, le ver était déjà dans le fruit dès le vote de 2015.

J'avais alerté à l'époque celle qui était alors à la manœuvre, Maria Giudicelli, sur ces confusions préjudiciables sources de contentieux futurs, mais, sans résultats.

L'ambition qui était partagée par ceux qui siégeaient ici, dans cet hémicycle, était de sortir ce document le plus rapidement possible et ce, pour les 40 prochaines années avec l'alpha et l'oméga, et beaucoup d'autres choses comme le précisait ma collègue Marie-Thé Mariotti qui s'exprimait il y a quelques instants.

3 000 pages quand celui qui est établi par la région PACA en fait à peine 40. Il y avait 14 orientations stratégiques. Qu'en est-il aujourd'hui après 9 années d'existence ? Vous nous direz que certaines ont été atteintes, je vous l'accorde. Mais ce n'est pas le cas pour ce qui était votre objectif premier, à savoir : la consommation foncière sans accentuer les tensions économiques et sociales relatives à l'accès au logement.

Vous avez pu identifier et vous l'avez dit, plus de 1 000 hectares d'ESA artificialisés sur les 105 000 hectares positionnés, mais on ne retrouve

pas dans votre bilan le nombre d'autorisations d'urbanisme accordées depuis le PADDUC, qui devrait être comparé sur une même période avant le PADDUC.

Si l'objectif du rapport est d'analyser les résultats de l'application de celui-ci depuis son adoption et d'en faire le bilan en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, force est de constater que c'est un échec total. Pourquoi un échec total ? A-t-on tenu compte de nos spécificités et fait en sorte qu'un groupement de 7 à 10 habitations soit susceptible d'être considéré comme un hameau et non de l'habitat diffus ? Non, cette passivité a généré des difficultés de densification et ne permet pas à nos jeunes générations de construire sur les terrains de leurs ancêtres.

Y a-t-il moins de spéculation ? Non, celle-ci n'a jamais été aussi forte !

Notre jeunesse trouve-t-elle à se loger à un prix décent ? Non. Elle n'a jamais rencontré autant de difficultés pour se loger, et pour cause.

Après le gel des 105 000 hectares, a-t-on fait les efforts nécessaires pour les mettre en exploitation ? Non.

Mais il y a un modèle économique qui produit malheureusement des effets immédiats et dévastateurs qui est apparu. Raréifier l'offre de terrains constructibles en utilisant souvent les ESA comme rempart, a eu pour conséquence une augmentation des prix au mètre carré.

Mais, au-delà de ces éléments factuels qui ont été développés par les uns et les autres, je tiens à évoquer un sujet totalement passé sous silence, tant dans votre analyse que dans votre prospective, et ô combien important, les fameuses paillotes exploitées sur l'ensemble de notre littoral.

Rappelons que depuis 2015, la cartographie des ESA et la question des paillotes sont des points noirs majeurs. Le ressenti de la dernière saison estivale et l'approche de la suivante nous renvoie aux difficultés liées à l'aménagement du territoire littoral, rencontrées à la fois par les collectivités et les exploitants exerçant leurs activités dans le cadre d'établissements de plage.

La complexité de la problématique est liée à la superposition de plusieurs réglementations : décret plage, espaces remarquables, occupation du domaine public maritime, etc.

Un problème hétérogène qui exige des réponses adaptées, à différents niveaux. A celui national, avec la révision du décret plage. Cette Assemblée avait statué à la quasi-unanimité le 31 mars 2017 sur les périodes d'ouverture



des établissements de plage situés en zones urbaines, mais il y a aussi des dispositions qui relèvent de la compétence régionale et qui peuvent trouver une issue par notre seule volonté.

Outre la problématique des AOT sur le DPM et de leur évolution sur une période pluriannuelle pour offrir davantage de visibilité aux exploitants, avec obligation ou non de démonter les structures durant la période de l'AOT qui relève de la compétence de l'Etat, il y a surtout, et c'est là la demande, la question sensible et structurante de la classification des plages établie dans le PADDUC : naturelles, naturelles fréquentées, urbaines, etc., dont on parle peu et qui pourtant est déterminante.

Oui, elle nous incombe sans avoir à attendre une quelconque réponse.

Pour établir un cahier des charges clair, adapté aux différents littoraux et surtout en mesure d'être appliqué, il faut au préalable revoir cette classification des plages.

Le but étant de trouver un juste milieu entre le maintien de l'activité économique et le respect du droit et la préservation du littoral.

Alors, êtes-vous prêts à réviser la classification des plages du PADDUC ? Et si oui, quelles seraient les orientations de cette révision ? Nous souhaitons qu'elle soit révisée et que ce soit inscrit dès le processus de révision.

On le voit bien, ce document a été sans effet et très peu efficace, surtout sur des orientations essentielles.

La révision de ce document aurait dû intervenir en 2021. Mais nous sommes fin 2024. Sans aucun esprit de polémique, on ne peut pas dire que vous avez manifesté un empressement particulier pour ce faire. Non, on affiche trois ans de retard. Avec les diverses explications que j'ai vues aujourd'hui et entendues, je ne comprends toujours pas pourquoi celle-ci n'a pas été anticipée.

Vous nous proposez aujourd'hui que cette procédure de révision conduisant à une nouvelle élaboration du PADDUC soit engagée dès l'adoption du présent rapport, pour se terminer fin 2027. Prenons garde au calendrier, je manifesterai la même prudence que Cathy qui s'est exprimée juste avant moi, car de nombreuses communes risquent de se retrouver en difficulté par un manque crucial de décision. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les élus, cari tutti, on a demandé ces dernières années, avec d'autres groupes, que ce vote puisse intervenir, on ne va donc pas boudier notre plaisir et associer le groupe « Avanzemu » à ce qui est, ça a été dit, une ambiance un peu particulière aujourd'hui. Certes, le contexte n'est pas des plus heureux, mais on doit pouvoir parler de ces questions sans qu'elles entraînent une forme de dépression collective ou d'angoisse généralisée et définitive.

Qu'est-ce qui nous est demandé ? On évalue et on lance la révision.

Donc à ce stade, on va évaluer avec vous et accepter l'idée que l'on révise dans des modalités et selon un agenda que je voudrais à mon tour et au nom de mon groupe, préciser.

Au plan tout d'abord, je dirais, des constats. Vous dites, Julien, et dans une pudeur proverbiale, vous ne mentionnez pas le nom de la ville, donc je vais le faire pour vous, des communes où l'on a eu 85 % de résidences secondaires, 15 % de résidences principales, avec un ratio nombre d'hectares consommés, nombre d'habitants à l'année relativement déséquilibré, etc., etc. Cette commune, je me tourne vers mon ami et prédécesseur, et sans accabler qui que ce soit, c'est Porto-Vecchio.

Mais d'une part, si je ne veux pas retenir de malice ou de caractère partisan dans ce propos, mais simplement le constat d'un conseil exécutif, et d'autre part, ne pas le déconnecter d'une situation plus globale, je dois dire que c'est la Corse en général, à l'exception d'un certain nombre d'autres lieux, qui a été entraînée dans une espèce de tourbillon sans fin.

Je le dis parce que je suis maire, président d'une communauté de communes et que je ne voudrais pas que ce débat, et je sais que ça n'est pas votre intention, serve de nouveau dans des postures qui seraient moralisantes ou moralisatrices à distinguer les bons des mauvais, les gentils des méchants, et à accabler une ou plusieurs parties du territoire contre le reste de l'île qui serait nécessairement vertueux. Le monde n'est pas fait ainsi, vous le savez Julien comme moi, et je vous remercie de ne pas a priori prêter le flanc à de telles spéculations intellectuelles, pour rester dans le registre spéculatif.

Cela étant dit, préciser également un autre chiffre. 2011-2021, moi j'aime bien les faits, les chiffres comme chacun d'entre nous, pas les généralités, 200 et quelques hectares.

J'ai fait regarder par nos services, ce qui s'était passé de 2021 à 2024. Alors certes, au début de l'année, pas à la fin, mais je ne suis pas persuadé qu'il y ait eu énormément pour les signer tous, d'actes d'urbanisme ou de permis de construire de nature à changer globalement l'équation que je vais préciser. Le chiffre, c'est 5 hectares d'artificialisés. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que pendant 20 ans, 10 ans avant le PADDUC et 10 ans après, avec la fragilité juridique du document et notamment les décisions relatives aux ESA, la loi Pinel, la loi Scellier, un certain nombre d'autres dispositions, l'absence de protection juridique de la Corse au sens d'un statut adapté, résident résidence, peu importe, peu importe non, mais d'un statut adapté, avec bien sûr une logique de marché mondialisée, un phénomène de littoralisation qui est le propre du monde entier, on a subi de plein fouet un certain nombre de choses, c'est vrai.

Parenthèse, je suis très heureux qu'un PADDUC ait été élaboré et voté et plutôt content, à l'époque d'y avoir participé. Je veux le dire. Je veux dire pourquoi ? Parce que moi, je considère toujours qu'il vaut mieux des règles perfectibles, voire par certains côtés de mauvaises règles, qu'une absence complète de doctrine.

Or, la Corse a vécu pendant longtemps, à l'aune ou pas, on va dire dans une situation où elle n'avait pas de règles de ce point de vue-là. Donc, des règles.

J'aurais préféré, comme je le crois chacun d'entre nous, que dès 2021, nous ayons pu réviser, modifier ledit document, pour des raisons qui ne sont pas très claires à ce stade des opérations, ça n'a pas été le cas. On est 3, 4 ans, quasiment après, c'est tard Julien, c'est très tard. Je sais que vous avez des difficultés, on en a tous. Mais c'est quand même très tardif. Je ne parle pas de vous en tant qu'homme ou conseiller exécutif, je parle des élus en général, c'est tard.

Dans l'intervalle, pour celles et ceux, ils sont nombreux dans cette Assemblée, qui ont voulu faire des documents d'urbanisme, il s'est passé beaucoup de choses : la loi ZAN, la conjugaison dans les effets, y compris un peu retardée, des lois littoral et montagne, et bien sûr, mais également Elan, NOTRe, Alur, etc., la loi Le Meur en discussion, un certain nombre de choses qui sont en train d'éclore.

Donc je vais vous donner mon propos. Moi, je suis comme vous, avec notre sensibilité nationaliste corse, je pense qu'il y aura toujours dans ce pays comme dans tous les pays du monde, une part de spéculation, mais je pense que les effets conjugués des dispositifs que je viens de rappeler et de tant d'autres choses, ne peuvent pas, indépendamment du débat du jour, nous conduire à appréhender les 20 prochaines années de la même manière qu'on a vécu les

20 dernières. Ce sera 2 décennies ou 2 fois des décennies radicalement différentes.

Bien sûr qu'il y a des gens qui spéculeront, il y en a partout, tout le temps. Bien sûr qu'il y en aura qui contourneront et qui trouveront des voies de passage ou pas. Mais moi, je suis persuadé que l'enjeu aujourd'hui, il est de savoir de quel type d'urbanisation nous voulons pour ce pays. Moi je vous le dis, il y a une façon simple de ne pas beaucoup artificialiser, c'est la verticalité. Et dans un pays qui a vécu pendant des siècles sans POS, sans PLU et sans PADDUC, il y a très longtemps, on a constitué historiquement, anthropologiquement, géographiquement un certain type d'habitat, case di i paesi, des choix d'implantation, à a sulia, à l'umbria, avec un sens de l'histoire et des lieux qui sont désertés des débats du moment.

Donc moi, je vous le dis, un pays qui, pour moins consommer, en l'occurrence la Corse, choisirait la verticalité et le R+6 ou +8, contre. Contre ! Ce n'est pas le pays dans lequel on est nés et ce n'est pas le pays dans lequel j'ai envie que mes enfants grandissent.

Aujourd'hui, il y a des gens qui nous encouragent à faire ça et qui nous disent, mais vous avez 80 % de gens éligibles au logement social, OK ! Pourquoi ? L'horizon pour notre jeunesse, et je sais que vous êtes d'accord, en tous les cas je l'espère vivement, ça ne peut pas être d'attendre un logement social ou autre pendant une vie, parce qu'on sait tous que notre devoir d'élu, c'est de créer les conditions d'un accès à la propriété, à la location dans certains cas, qui soit conforme à une éthique du lieu, à une façon de l'habiter. De ceci, à ce stade, il n'a pas été question.

Donc je voulais très simplement, très vite amener cette petite contribution en disant que ce choix de consommation qui tendrait vers le développement de la verticalité partout, n'est pas pour nous un choix culturellement et architecturalement heureux.

Rajouter pour la parenthèse, qu'on doit réfléchir collectivement bien sûr à la constructibilité ou pas, mais également à la façon de construire. Il est question dans ce pays et depuis fort longtemps, d'une école d'architecture, j'en avais parlé avec le président Federici, il est question d'un certain nombre de sujets. Je crois qu'on doit aussi y réfléchir collectivement parce qu'on ne pose en permanence que la question de la constructibilité, jamais celle de la façon dont on construit.

Deux autres idées. Premièrement, vous dites : il y a un certain nombre de bilans. Je suis désolé, mais je ne suis pas certain, Julien, que le rapport que vous nous proposez, que j'ai lu attentivement avec les élus de mon groupe,

puisse juridiquement parlant, être assimilé au bilan mis en perspective par le législateur au moment du PADDUC en 2015. C'est un état des lieux, une espèce de revue des choses, mais pas nécessairement le bilan qu'on était en droit d'attendre. Je le dis avec beaucoup de sérénité, dès lors qu'on ne dispose pas du bilan qu'on était en droit d'espérer, on a effectivement une espèce de compilation qui donne un peu le tournis et dont je voudrais dire, d'aucuns l'ont dit ici sur tous les bancs, qu'elle aurait pu et qu'elle peut encore, se traduire par des dispositions fortes de la part de notre Assemblée.

Pour moi, il y a trois ou quatre sujets, et j'en rajouterai un ou deux. Premier sujet, le SRDE2I, on a une doctrine économique, on l'actualise, on la reprend, je laisse ce débat de côté.

Deuxième sujet, il y a eu *Acqua nostra*, Gilles reprend des choses, etc., on en discute.

Troisième sujet, le PADDUC.

J'en ajouterai deux autres. Julien, moi je suis très sensible à la question des ESA. 105 000 hectares de terres agricoles.

Question : à l'horizon 2033, à l'horizon 2043, etc., etc., combien, pour ne pas dire 32 ou 35 ou 50, combien de ces 105 000 hectares auront été mis en production ? Donc, quel est l'état de notre système à l'échelle de la Corse ?

De quel type de production avons-nous besoin pour atteindre l'objectif dont on n'a plus parlé, en tous les cas plus aujourd'hui, d'autonomie alimentaire à l'horizon 2040 ou 2050 qui est fixé par le PADDUC ?

Quelle est la rampe de mise en production d'année en année ou de décennie en décennie ?

Moi, je préfère qu'on dise aujourd'hui, là il n'y aura jamais d'agriculteurs que de se donner collectivement bonne conscience en affichant des chiffres qui ne correspondront jamais à aucune réalité. Le volume me paraît cohérent et il faut qu'on s'y attache. Et ça a été dit, si ça n'avait pas été préservé, sanctuarisé qu'en serait-il aujourd'hui de ces terres-là ? On est d'accord avec ça.

La question maintenant, c'est : comment ces terres sont réellement mises en production pour concourir à l'objectif d'autonomie alimentaire notamment. Et de cela, en l'état, le document ne dit pas grand-chose.

Deux ou trois idées, deux ou trois principes et je m'arrête. Deux ou trois idées supplémentaires. Il y a beaucoup de communes, je ne sais pas en

Haute-Corse, je connais moins, mais en Corse-du-Sud qui me disent : « nous, on n'a pas de document d'urbanisme ». OK. « Combien vous délivrez de permis de construire ? ». « Ah, les bonnes années deux ». Ça, ça existe. Il n'y a pas que des communes qui ont la frénésie du béton et qui n'ont qu'une hâte, c'est de signer un permis, etc. Il y en a aussi des tas...

Au-delà de ces trajectoires, la question est posée de savoir comment l'Agence de l'urbanisme, la Collectivité peuvent nous aider à élaborer nos documents.

Pourquoi il y a que 50 ou 60 PLU en Corse ? Pourquoi 25 ans après qu'on ait parlé notamment de celui de la Balagne, en 2025, demain matin, on n'a toujours pas de SCOT ?

Pourquoi personne ne parle de PLUI ? Vous le savez pourquoi ? Parce que le parcours du combattant à côté, ghjè una risata ! La réalité, c'est ça. La réalité !

Donc, moi je pense que de ce point de vue-là, il faut, ça a été dit, qu'on aboutisse à un document qui nous aide à limiter le cumul des contraintes et à fluidifier les procédures d'élaboration de documents d'aménagement et d'urbanisme. Premier point.

Deuxième point ou principe, je sais que ce n'est pas évident à l'aune notamment du passé douloureux qu'on a un peu évoqué les uns les autres, faites confiance aux maires. Le principe de libre administration des collectivités locales, il est reconnu d'un point de vue constitutionnel. Mais à côté de la constitution, quand on aligne toutes les contraintes que l'on connaît et que l'on peut partager par certains côtés, cette liberté, elle est réduite à néant et le maire, l'élu local, le président d'EPCI qui fait un SCOT, même s'il ne travaille pas à la parcelle, il ne peut plus déterminer librement ses choix. Il est tenu dans les timides marges de manœuvre que lui laisse le cumul des choses de positionner, quand il y arrive, telle ou telle option. C'est une démarche qui est gênante d'un point de vue éthique, d'un point de vue démocratique.

Je voudrais pour notre part que nous ne soyons pas dans cette procédure en train de l'alimenter. Je pense tout au contraire qu'il vaut mieux que nous la conjurions.

Je termine sur deux idées. La première, il y a cette loi Le Meur. Il y a eu plus près de nous la question des zones tendues et la possibilité de majorer les THRS. Il y a la question, on en a délibéré, nous, il y a très peu de temps, des numéros d'enregistrement et des modalités de compensation. Il y a tout ce qui arrive et notamment le PADDUC remodelé. On peut dessiner un paysage qui, à

droit constant, ne sauvera pas tout, on a besoin d'une révision constitutionnelle et d'une évolution institutionnelle, c'est clair, mais qui nous permette quand même, et je ne parlerai pas du permis de louer etc., de poser des choix forts. Nous, vous connaissez notre singularité, on est des militants ardents de la révision constitutionnelle et de l'évolution, mais on pense que la meilleure manière, y compris d'obtenir des choses nouvelles, c'est de pousser les prérogatives dont on dispose jusque dans leur dernier retranchement. Faisons un PADDUC qui nous le permette et pas qui nous l'interdise parce que par certains côtés, le PADDUC tel qu'on l'a voté et tel qu'on l'a vécu, il a été, je le dis très tranquillement, un frein, pas un facilitateur.

Et je finis là-dessus. Élaborons une PPI, une programmation pluriannuelle de l'investissement, Président et disons-nous, quels sont les grands investissements structurants dont on a besoin. On les situe dans l'espace.

On a un environnement juridique qui évolue, législatif, réglementaire, etc., et des communes, des communautés de communes qui posent des choix de développement et je vais dire un gros mot, de croissance. Et ensuite, on évalue ensemble et on ajuste.

Donc, profitons de l'opportunité qui est aujourd'hui offerte par la délibération que vous nous proposez de voter, j'en aurai conclu et on va la voter, pour alléger, pour fluidifier et pour simplifier, pas pour alourdir, pour grever, pour en remettre une couche. O zité, la situation on la connaît tous, on ne va pas du point de vue de l'idéologie ou de la Realpolitik, l'appréhender en des termes comme dans une espèce de grand concours de synonymes, c'est bon. Maintenant, 2025, 2050, qu'est-ce qu'on fait ?

Alors moi, je finirai là-dessus. Je pense qu'on a, à travers ce premier débat, une opportunité qui doit nous conduire à préciser notre doctrine et la façon que l'on se donne collectivement pour la mettre en œuvre. Je vous le dis en tant que militant nationaliste, je vous le dis en tant que maire, je vous le dis en tant que citoyen, on en a un grand besoin.

Donc pour conclure, on va voter ce rapport, on va lancer les choses ensemble, on va contribuer à l'aune des quelques principes ou propositions que j'ai voulu avec mon groupe verser aujourd'hui au débat et on espère que vous serez entendu parce que toutes les grandes équations du moment restent non résolues, l'accès au logement, l'accès à la propriété, parfois l'accès à la location, la manière d'habiter les lieux, la rampe de mise en production des espaces agricoles, etc., et qu'on a encore les moyens, Julien, je serai un peu plus optimiste que vous, de faire en sorte que la décennie à venir ne ressemble pas à la décennie passée.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pierre Ghionga avait demandé la parole, il y a un petit moment.

**M. Pierre GHIONGA**

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Duie parolle per di a mo fiertà d'esse statu cunsigliere esecutivu da 2010 à 2015, chì hà fattu vutà stu PADDUC, cù un travagliu tamantu u ricordu di Maria GUIDICELLI. Aviamu appuntellatu stu PADDUC cù un agenda 21 per fà vede a nostra fede in u sviluppu à long'andà. I risultati, certi ùn ci sò micca stati. Eiu pensu chì ci sò stati nantu à a prutezzione di l'ambiente è a prutezzione di a nostra identità. Nantu à e custruzione, forse ùn ci hè micca statu bon'risultati ma ci vole u tempu, è dicu, ùn hè micca u PADDUC u respunsevule di u fattu chì parechji PLU ùn sò micca stati fatti. I merri, torna ci vole chì fideghanu ind'è e so case, per vede. Ùn hè micca solu u PADDUC. A vulia di.

Dunque, issa revisione, o Sgiò Presidente, eiu vuleria ch'ella stessi in a listessa filusuffia. Perchè sentu nantu à parechji lati chè ùn deve esse più chè una carta per sapè s'ellu s'hà da fà una casa o nò.

Ci vole à tene contu torna di u sviluppu à long'andà, di a cultura corsa è a lingua corsa chì face parte da u PADDUC. Certi ùn l'accettanu micca ma face parte da u PADDUC o allora si dice fimu una carta d'urbanisimu per a Corsica. Ùn hè micca listess'affare. Ùn simu micca in u listessu quadru.

Dunque eiu sò d'accusentu incù a vostra presentazione, è seraghju daretu à voi s'è vo state nantu à sta strada, di u sviluppu à long'andà.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Efficace ! Voilà, je me permets, efficace !

Josepha a la parole.



**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Effectivement, chacun des intervenants a parlé du retard qui a été accumulé dans la présentation de ce rapport. Moi, je ne vais pas y appuyer pour insister, mais rappeler quand même une méthode effectivement qui devra présider, celle qu'avait institué Maria Guidicelli qui avait donné un sens véritable, je dois le dire, pour y avoir participé, à la co-construction et à ce que devait être la co-construction avec les élus et avec l'ensemble de ceux qui doivent prendre part à ce PADDUC et ensuite qui avait fixé des objectifs qui étaient les objectifs d'équilibre. Parce que le PADDUC, chacun a redonné une définition de ce qu'il était, c'est un cadre programmatique et de planification dont toutes les politiques ensuite doivent découler dans toute leur latitude. Et dans ce cadre essentiel, il y avait un équilibre qui avait été trouvé et adopté par tous, entre protection et développement.

Il faudra donc être précis parce que dans le document que moi je vois aujourd'hui, vous livrez, d'une certaine manière, un diagnostic et une analyse sur les 14 axes. Cela veut dire qu'on ouvre, non pas sur la possibilité d'une révision partielle où il faudrait aller corriger des effets, on ouvre tout, le PADDUC et l'ensemble de l'économie générale de ce document, à la révision. Je vous appelle à être attentif et il faudrait être précis parce qu'alors on remet en cause une philosophie qui avait été celle adoptée par tous. Je sais que ce n'est pas votre vœu, Monsieur le Conseiller exécutif, en tout cas je ne le pense pas, mais je crois qu'il faudra être extrêmement précis pour la suite. Il va convenir de sécuriser, sécuriser également à l'intérieur de ce document ce qui est fondamental, aujourd'hui et pour l'avenir.

Je m'explique. Il y a un fil conducteur qui a été, dans les interventions, y compris dans la vôtre, celui de la fragilité juridique finalement de l'ensemble des dispositions du PADDUC, fragilité juridique qu'il faudra sécuriser. Pour sécuriser la fragilité juridique, il faudra avoir une précision parce que ce diagnostic, aujourd'hui, se fait au prisme des adaptations législatives, dans leurs possibilités et dans leurs limites, et au prisme d'un constat, des impossibilités de mise en œuvre ou pas du PADDUC.

Et nous aboutissons, c'est un constat qui est ressenti comme une évidence, à celle de la consommation des terres agricoles, de permis de construire en hausse dans certaines communes et d'une spéculation immobilière et foncière qui fait exploser les prix du foncier et agit jusqu'à la location. Je dirais que c'étaient des effets qui étaient déjà ressentis en 2015, malheureusement, nous ne les avons pas découverts depuis, et des communes en difficulté pour la rédaction de leur document d'urbanisme avec, vous l'avez dit, un équilibre démographique finalement, une arrivée massive de 4 à

5 000 arrivants par an. Pour précision, 4 à 5 000 arrivées, c'est 2 fois la moyenne des pays de l'OCDE, de l'immigration légale et 4 fois la moyenne de l'immigration en France avec aucun moyen de régulation, avec une absence de mesure de protection de notre économie et une situation qui est une déclinaison de la colonisation de peuplement, une situation de type colonial puisqu'aucun moyen d'agir.

Je disais donc que face à ce constat, quand on pose la question de ce qu'il faut faire aujourd'hui et que je vous appelais à être précis, par exemple sur les ESA, elles sont aujourd'hui fragilisées, elles ont été fragilisées. Il faut très certainement gommer les exemples qui servent de caricature à ceux qui considèrent que finalement, ce qui n'est pas mis en culture « oui, mais parce qu'on a été positionné un ESA à tel endroit au milieu d'un espace », je suis absolument...

Mais en revanche, lorsque j'appelle à être précis, l'équilibre de dire « nous voulons que soient préservés 105 000 hectares de terres agricoles qui ont déjà été plus que consommés aujourd'hui », il doit être préservé. Les moyens d'action aussi que vous devez mettre en œuvre puisque pour l'heure, la politique ne s'est pas accompagnée d'une véritable politique foncière, d'installation, de mise en production de ces terres agricoles, de mise en irrigation de ces terres agricoles, de planification. Aujourd'hui, les terres agricoles sont sous l'effet d'une spéculation. Il y a une spéculation également sur les terres agricoles. Alors attention lorsque l'on dit, « revoir la cartographie des ESA », revoir la cartographie des ESA sur certains aspects, pas sur ses équilibres fondamentaux et la nécessité de maintenir les objectifs.

Sur la spéculation foncière et immobilière, de la même façon, soyons précis. Les outils qui existent aujourd'hui, je sais que ce matin, notamment dans votre réponse, vous avez dit que la question du positionnement de la CdC face aux documents d'urbanisme qui contreviennent manifestement aux dispositions du PADDUC, nous continuons de dire, nous l'avions dit par une voie de motion qui avait été ensuite adoptée en 2019 par l'exécutif, il faut, là où des documents d'urbanisme contreviennent manifestement au PADDUC, il faut se positionner, il faut être requérant.

Sur les permis de construire, vous avez dit, « il est impossible au nombre des permis, d'être vigilant sur tout ». Je peux vous entendre en partie. En revanche, la mise en œuvre d'une cellule de veille où sur le plan symbolique, on commence à attaquer ce qui contrevient véritablement aux équilibres du PADDUC peut avoir valeur d'exemple.

Et ensuite, parce qu'il ne faut pas se contenter d'être un censeur à l'endroit des communes et des intercommunalités, mettre enfin en œuvre le vrai

rôle de l'agence d'urbanisme, celui d'aménageur, celui d'accompagnateur aussi des communes et des intercommunalités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, accompagner cette recherche d'équilibre, lutter contre le développement anarchique en poussant les curseurs au maximum des compétences qui sont aujourd'hui les nôtres et des possibilités que nous avons, et en allant au-delà. Vous avez employé l'autre jour, en commission, le mot de « borderline » avec certaines dispositions, je vous accompagnerai si vous êtes « borderline », parce qu'il va falloir l'être face à la vague qui nous arrive.

Par l'institution, vous me reconnaissez, poser la question des rapports de force et puis évidemment quid des évolutions institutionnelles, quid donc du PADDUC dans ses évolutions institutionnelles, il faudra sécuriser, sanctuariser l'ensemble des dispositions dans la loi fondamentale. Pour ça, encore une fois, il va falloir être lisible. Vous avez posé, Monsieur le conseiller exécutif, la question du pour qui ? Pè quale femu què ? Per i Corsi.

Je vous attire encore sur un glissement que vous considérez comme sémantique, celui de la notion de statut de résident et de statut de résidence. Ce statut de résident voté par délibération de l'Assemblée de Corse dès 2014, pourrait être appliqué dans un premier temps sur la dimension foncière et immobilière, statut de résidence. Il n'a jamais été autre chose, celui voté en 2014, sauf que le statut de résident, ça désigne le qui ; le statut de résidence, ça désigne le bien qui, individu, statut résident avec des droits, avec la possibilité de travailler sur un dispositif d'intérêts matériels et moraux, sur la question des indivisions, sur la question des maisons de famille et patrimoniales des Corses, sinon comment vous le caractérisez, et le bien, sur certaines choses, pour des zonages, pour d'autres dispositions, on peut y travailler, ma ùn bastarà micca ! Ce n'est pas possible.

Je vous appelle à être précis, et ce n'est pas seulement, je le répète une question sémantique, c'est la question du « Qui », u populu nanz' à a so terra chì deve avè u drittu à campà ci.

Allora, quelli chì sò passati nanz' à me, sò stati à pena cummossi di a vostra chjusura, pudere mu sparte 'ssa chjusura. Sè no cuntinuemu cusì, di sicuru per un mumentu, artificializà, ùn ci serà più tantu.

Il faudra développer des dispositifs pour concasser le béton et faire des pâtes à pizza avec parce que lorsque l'on parle de défi climatique, d'autonomie alimentaire, il faudra qu'il nous reste une terre pour le développer, de défi du numérique. Bien sûr, se projeter dans le 21<sup>ème</sup> siècle, bien sûr faire un PADDUC qui soit celui du 21<sup>ème</sup> siècle.

Ma sè no cuntinuvemu cusì, à oghje incù ciò chè vo pudeti fà perchè cert'affare chè vo pudeti fà è di dumandà veradimente per u populu nant'à a so terra è i mezi. Sè no cuntinuvemu cusì, saremu artificializati noi è feremu un PADDUC per una pupulazione for'di terra. Penseremu tuttu u sviluppu di a Corsica di u 21<sup>u</sup> seculu, ma ùn ci fermerà pocu è micca.

Allora vi chjama, caru Cunsiglieru esecutivu, à esse chjaru, à esse precisu nant'à e vostre dumande è da ùn mette micca in periculu ciò chì era veramente l'essezza di l'equilibru trà prutezzione di u nostru populu nant'à a so terra è sviluppu chè no bramemu tutti.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous étions un peu « border time » !

Paul-Félix Benedetti a la parole.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Merci.

Je rappellerai ultérieurement le fond de ma pensée technique sur ce document.

Mais je vais commencer par quelque chose de conclusif. Moi, j'ai l'impression que ce qui se dessine aujourd'hui, c'est qu'on a la fonction d'aménageur, qu'elle soit un élu communal ou un dirigeant territorial de haut niveau, elle suscite la pensée, alors que logiquement, quand on fait de la politique, c'est la pensée qui doit susciter l'aménagement et la gestion des espaces, la planification.

Le fait qu'il y ait du retard, il y a eu le COVID, il y a eu plein de choses, mais je pense qu'il y a eu un peu d'insouciance, c'est qu'on est confrontés aujourd'hui à des superpositions d'échéances, avec des lois nouvelles qui n'existaient pas, qui ont été créées ces 3 dernières années, avec la loi DD, la loi ZAN, la loi climat, la loi Elan et des échéances et des planifications urgentes à faire.

Le fait d'avoir retardé ce document d'analyse fait que le PADDUC révisé va être adopté en 2027 et qu'il va être concomitant avec une période d'élections, les élections territoriales. Je crains que le PADDUC, comme le PADDUC de 2015 lorsqu'il a été revu après le passage en enquête publique, devienne un document de consensus. Si c'est un document de consensus, ça pourrait devenir un document de reniement par rapport à la doctrine originelle

qui a animé les fondamentaux du nationalisme Corse, avec essentiellement la lutte contre la dépossession, la préservation de la terre et la lutte de manière très simpliste contre la colonisation, colonisation de peuplement, 5000 nouveaux arrivants chaque année. Moi, c'est ma vision, elle est peut-être étroite, mais ça la reste.

Ensuite sur la partie de l'analyse du document. Elle est succincte, d'ailleurs elle n'est pas formalisée par un document matriciel, avec un sommaire, avec des rubriques, avec les objectifs antérieurs, les actions suscitées par ces objectifs, le *commodo incommodo* de chacune des 14 actions et la priorisation à venir des éléments à réviser. Je considère que ce n'est pas une analyse. C'est un document qui a le mérite d'exister, qui a suscité beaucoup de travail, mais qui ne répond pas à une question : quels sont les éléments qui ont fait que la machine PADDUC, que l'on soit du côté à la limite de la droite ou de mon côté, on considère qu'il y a quelque chose qui a fauté ? La faute au document lui-même ? La faute aux imprécisions de sa rédaction ? La faute à sa non-mise en application, je dirais, virtuelle ? La faute à la superposition des documents ? Peut-être. C'est écrit vaguement, tout est écrit, mais il n'y a pas de piste précise sur l'analyse.

Or la piste, elle est doctrinale. Ou on considère que le PADDUC initial est sur une bonne doctrine, et je considère qu'il est sur une bonne doctrine et que toute révision va dans un sens de simplification, d'amélioration et de renforcement du côté protectionniste, ou on considère que c'est le document déviant de la société Corse qui est la source de tous les malheurs et qu'il est aujourd'hui à la genèse des phénomènes spéculatifs parce qu'il suscite la raréfaction de l'offre en foncier.

C'est pour ça que j'ai fait un amendement où je demande à ce que l'on précise de manière doctrinale que la révision, dans le sens législatif, on prend le mot partiel, parce que dire une révision totale, ça veut dire qu'on rejette totalement l'ancien PADDUC. Et là, pourtant à la fin, je ne l'ai pas voté, j'ai voté le premier PADDUC, celui qui a été soumis à l'enquête publique, mais ensuite, comme il y a eu des marchandages électoraux entre-temps et que la notion d'espace stratégique agricole a été revisitée avec des notions nouvelles de compensation qui ont suscité tous les déboires que nous connaissons, je ne l'ai pas voté. Mais doctrinalement, j'étais en phase avec le document initial. Alors, je voudrais qu'on comprenne l'esprit de ma demande.

Ensuite, bien entendu, comme je ne suis pas d'accord sur votre diagnostic, ne me le faites pas assumer, mais j'en prends acte, d'ailleurs, le Conseil économique et social a fait la même chose. Donc, je pense que je ne lèse personne en demandant ces deux modifications, la première de forme, la

seconde est quand même importante. Je pense qu'il ne vous a pas échappé qu'elle est très importante, du moins dans notre état d'esprit.

Ensuite, sur l'analyse interne, ce sont vos services, ce sont vos compétences, je ne vais pas chercher à épiloguer. Mais quand vous cherchez une analyse externe, elle est succincte, elle est quand même, je pense, assez légère. Trois pages, un quart exactement. Essentiellement, la révision, elle doit s'intéresser aux problèmes environnementaux, c'est écrit dans le corps de la loi et dans l'article. Il n'y a pas eu une seule audition d'associations, de personnalités ou de personnes, je dirais, associatives au sens moral pour donner des pistes. Cela étant, elles sont agréables ou désagréables pour certaines oreilles, mais ça faisait partie des choses à faire dans une analyse générale.

Ensuite, moi j'ai quand même regardé par curiosité comment ont fait les autres régions quand elles font une analyse de ces documents-là. Il y a quand même un document de base, c'est la superposition, entre autres, pour les consommations d'espaces, année par année, de ce qui est fait avec une base de données et la base de données françaises pour l'usage des sols, c'est le fonds cartographique OCSOL. Je me pose même la question si vous vous en servez de temps en temps ou si vous avez exigé des services de l'État qu'il le mette à jour ou qu'il nous donne les codes source pour que nous puissions le faire. Ça fait partie des outils fondamentaux en gestion d'espaces et ça permettrait de voir les grossissements instantanés des taches urbaines, des modifications de consommation d'espaces, de l'agrandissement du périmètre forestier, de la disparition du pastoralisme naturel de prairie, toutes ces choses-là. Je prends un exemple, la région Occitanie l'a fait. Ils ne sont pas indépendantistes, ils ne sont même pas autonomistes. C'est pour vous donner les pistes.

Ensuite, je dirais, vous mentez par omission dans le document. Le Président ou vous-même, Président de l'agence de l'urbanisme, vous écrivez en milieu de votre rapport de présentation dans les premières pages, que vous avez la possibilité depuis la délibération de novembre 2019, d'aller en justice contre tous les documents d'urbanisme, qu'ils soient privés ou publics, contraires à l'esprit et à la doctrine du PADDUC. Combien en avez-vous déféré ? Vous l'avez écrit que vous pouvez le faire, il vaut mieux ne pas le dire à la limite, de faire l'omission supplémentaire... Oui peut-être un, mais combien de dizaines d'hectares ont été transgressés par une commission qui fonctionne de manière très bizarre, mais que vous coprésédez, la CDENATE ? Tous les PLU, tous les documents d'urbanisme forts de toutes les communes qui sont le temple de la spéculation, fondée ou infondée, parce qu'il y a de la spéculation naturelle, l'accroissement des populations, les 5 000 arrivants, il faut les loger.

Quand je vois pousser des immeubles à Borgo, Biguglia ou Lucciana, je sais que ce n'est pas de la spéculation intrinsèque, c'est la logique naturelle d'accueillir. Mais pourquoi ils arrivent ? Quelle économie on crée autour de tout ça ? Pourquoi ? On a autant de chômeurs qu'avant et on crie misère à chaque coin de rue. Donc tout ça, c'est quelle économie, pour qui, quoi, comment ?

On va augmenter de 12 millions d'euros les stockages en eau, d'accord. Moi, je vous rappelle au passage que quand on était en équipe office hydraulique serrée, entre 1990 et 2000, on a créé 20 millions de stockage sur 4 barrages, l'Ortolo, Figari, Bacciana et Padule. On n'avait aucun moyen informatique è ùn c'era quasgi nimu. Donc 12 millions, je ne vais pas vous féliciter, je veux dire, c'est un petit strict minimum. Sauf que 12 millions, c'est 3000 hectares irrigables en plus. Qu'est-ce qu'on fait ? Où est la planification ? Quel est l'objectif ? Parce que si c'est pour faire de la vigne irriguée et que derrière, on fait le lotissement dans la vigne et on crée le complexe hôtelier viticole, il faut me le dire, moi, j'ai des beaux terrains à Monaccia, si c'est la règle, si c'est le jeu. C'est tout un système qu'il faut à un moment donné qu'on mette en phase où ça devient un document qui, pour nous, sera doctrinal et il sera peut-être un document de confrontation.

Le premier PADDUC n'a pas été si consensuel que cela. En revanche, ça a été un document qui est venu vers nous à ce moment-là en 2015, sur nos bases doctrinales fortes. Aujourd'hui, je ne veux pas qu'on donne à l'esprit que ce PADDUC, c'était de la merde et qu'on va le jeter complètement et qu'on va brûler toutes les pages. Moi, à la limite, je n'aurais même pas parlé de révision, j'aurais pris l'autre terme de la loi, c'est une adaptation. Mais si vous gardez « révision », moi j'admets « révision », « révision partielle ». Ensuite, vous avez mis, et c'est la loi qui le dit, que c'est l'Assemblée de Corse qui doit donner et qui doit fixer les modalités de la révision, qu'on ne laisse pas penser que c'est la « foire à Neuneu ».

En revanche, j'admettrai que doctrinalement on fige tous les hameaux existants de Corse, ceux qui n'avaient pas été voulus dans l'ancien PADDUC, et c'est là où il a été une erreur, c'est-à-dire que tous ces petits hameaux qui n'ont pas d'église, qui n'ont pas de place de village, mais certains ont une mairie annexe, ils ont même l'église, mais on dit que ce n'est pas des hameaux, c'est Gianuccio, là où il habite, par exemple. Mais il y en a plein, comme de Sotta, commune de Figari, beaucoup de communes qui sont morcelées, plus dans le sud que dans le nord, parce que dans le nord, le bourg est une commune.

La particularité du sud, 130 communes, population quasiment identique à la Haute-Corse, c'est que des communes sont plusieurs communes ou plusieurs petits villages, mais qu'il n'y a que le bourg principal qui est retenu

comme bourg urbanisable et que derrière, on a un problème de réglementation. C'est à nous de le définir.

Ensuite, il ne faut pas craindre la précision. La discussion qu'on a eue et qui avait été tranchée en la défaveur de l'épaisseur du trait fin, n'est pas insensée. Lorsque la carte des ERC représente à peu près 1500 km de trait, une imprécision à 2 millimètres au 50/1 000, c'est 100 mètres tous les 100 mètres, 1 hectare. Ce sont des milliers d'hectares d'imprécision.

Sur les ESA où là alors, les patatoïdes de tache, si on considère que la fin c'est le trait et que le trait, il est dans cette limite de précision qui a été écrit dans le PADDUC parce qu'on dit que la discrétisation de toutes les taches, c'est 2500 m<sup>2</sup>, c'est écrit dans l'ancien document, ça crée des incertitudes et des conflits.

Donc, il y a deux théories, elles s'étaient affrontées il y a plus de 10 ans, elles se réaffronteront. Ou on est précis, mais on travaille en amont, en concertation commune par commune, zone à problèmes par zone à problèmes et on fait quelque chose qui est réaliste avec la réalité d'aujourd'hui et avec nos projets de demain, ou on laisse la place au flou et ça va encore être une zone de contestation permanente.

Ensuite les constructions. Il faut donner une rampe de progression, c'est-à-dire que même si on autorise des zones urbaines ou de l'urbanisation à venir, c'est quoi la rampe de progression ? 1 %, c'est-à-dire 2 000 logements par an ? 2 %, 4 000 ? 3 %, c'est ce qu'il y a en ce moment ? Quels sont nos besoins ? Des besoins pour que des jeunes Corses puissent se loger, des besoins pour que des Corses aient un accès au soleil, c'est-à-dire à profiter de la manne touristique ? Mais c'est à nous de le définir, mais collectivement.

Ensuite, dans chaque territoire puisque les SCOT n'ont pas pu être faits, les DOCOBAS, tous ces trucs-là, eh bien qu'on définisse des logiques de compensation. La commune qui n'a pas utilisé son droit au bout de 5 ans, automatiquement c'est un droit à prendre sur telle microrégion. Moi je le vois de manière, je dirais, socialisante di u spiritu di u spartimentu, mais dans quelque chose qui soit directif, qui ne soit pas opposable. On ira à la confrontation. Je considère qu'aujourd'hui, la majorité politique de l'Assemblée de Corse, ce n'est pas une majorité de spéculation. On ne sera pas en phase avec le groupe de droite, ou du moins sur une partie de sa doctrine. Mais on pourra le retrouver sur beaucoup de choses, sur la définition de tous les hameaux, le droit à construire en zone rurale, le droit en prérogative supérieure pour un maire en zone désertifiée, sur beaucoup de choses. Mais il faut qu'on les pose et tout ça aurait dû être dans l'inventaire du diagnostic.



Donc c'est pour ça, je vais m'en arrêter là, l'expertise, j'en prends acte et révision partielle.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nadine Nivagionni et Jean Biancucci, ensuite.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À la différence d'il y a bientôt 10 ans, c'est que nous avons deux expressions complètement opposées : les pros, je dirais, PADDUC, basés sur l'économie résidentielle et les protectionnistes.

Aujourd'hui, j'entends quatre expressions : les héritiers du feu PADDUC économie résidentielle décomplexée, allant jusqu'à réfléchir sur l'évolution des plages, ça veut dire qu'on va loin, gênés, lorsqu'il y a un îlot agricole qui gêne, mais c'est souvent le prétexte par rapport aux ESA, ça veut dire que là, on va très loin, mais c'est une expression. Elle est décomplexée et elle existe. Ça correspond à une idéologie aussi.

Il y a ensuite, je sens bien une tendance plutôt majoritaire, protectionniste qui considère que ce PADDUC avec ses 105 000 hectares était une bonne chose et il faudra peut-être revenir sur les critères de ces ESA, parce qu'évidemment, il faut tenir compte aussi du changement climatique. On voit bien que même les viticulteurs, aujourd'hui, commencent à s'intéresser par exemple, à partir d'un exemple très concret, des terres au Niolu parce qu'il fait tellement chaud en plaine, qu'il va falloir commencer à s'interroger à ce qu'il est possible de faire en altitude. Donc, on va certainement devoir changer les critères d'éligibilité. Donc, un groupe protectionniste.

On voit aussi, eh bien, que l'expérience a permis de constater aux maires du rural que ce fameux jeune qui a tellement de mal à s'installer, c'est vrai en milieu rural, mais ce n'est qu'un prétexte dans les autres zones. Comment va-t-on le traduire ce petit jeune qui a du mal à s'installer, mais qui est une réalité effective en milieu rural, mais qui l'est moins, et on l'a dit tout à l'heure, Julien l'a très bien traduit tout à l'heure, pour un jeune installé, c'est combien ? Un habitant.

Et ensuite, il y a cet entre-deux où on n'ose pas dire qu'on est pour la constructibilité, on va chercher des prétextes vers la verticalité, mais on est tout autant opposés, il me semble, la verticalité, c'est évident que ce n'est pas la solution, mais une villa, une enceinte, une piscine, ce n'est pas non plus la solution. Donc il va falloir aussi réfléchir à tout ça.

Donc, on sent bien qu'il y a 4 expressions aujourd'hui et ça sera encore plus dur demain, ce zonage, il va devenir encore plus compliqué d'autant plus avec la superposition des différentes lois, c'est évident.

Notre planche de salut, je crois qu'aujourd'hui tout le monde en a mesuré les limites à travers cet exercice, notre seule planche de salut, c'est qu'on ait notre propre législation. Ce n'est que comme ça que nous arriverons, demain, à avoir la possibilité de protéger ce que nous voulons, selon ce que nous voulons faire.

Donc moi, je pense que là, l'exercice va être compliqué. Et ce à quoi je voulais en venir, c'est que nous allons décider, l'Assemblée à travers ses commissions, et l'exécutif à une méthode de travail. Donc très vite, nous allons vous proposer à travers les commissions, une méthode de travail à partir de thématiques, d'objectifs, d'indicateurs, etc., sur une programmation qui vous sera donnée de façon qu'on ait, et la perspective sur la réalisation du plan, et la méthode.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Jean Biancucci.

**M. Jean BIANCUCCI**

J'ai souhaité, avant d'intervenir, essayer d'entendre et surtout de comprendre ce que les autres élus pouvaient penser à la fois de ce pré bilan, on aura l'occasion d'y revenir, et puis des enjeux que vous avez présentés.

Ind'a manera di prisintà a problematica di u PADDUC, pensu chì manca una parti di storia. Si parlava di pianu ancu trent'anni fà è po ci sò, cunsiglieri esecutivi, cumpetenti, chì diciani "Après tout, à quoi sert un plan ?"

Donc le débat, il est ancien, ùn hè micca d'oghji. In seguita, quandi a mandatura di 2004 è 2010 incù Ange Santini hà prisintatu un cartularu, hè sicura, Ghjuvan Martinu chì, ci dava a prissioni, ma quissa, hè u fattu di l'opposizioni, u fattu di dè chì ùn pudiami micca essa d'accordu, d'accusentu incù u documentu chì era prisintatu.

Le débat, c'est toujours le même. Est-ce qu'on doit régler parce que justement, il y a danger ? Et dès 2008, il y avait danger.

On ne vient pas de nulle part. Il y avait même des nuits très éclairées, pour prendre une image. Je veux dire qu'il y avait une situation qui nécessitait de la part des politiques une prise de conscience et la nécessité de faire, non pas sur le court terme, mais sur le moyen terme.

Et ensuite, j'ai été extrêmement désolé de ne pas pouvoir argumenter sur le PADDUC de Santini, je dois vous le rappeler, ci hè statu una fisicata, on nous présente en commission permanente, on nous dit, « il y aura en discussion le PADDUC ». 5 minutes après, devant l'Assemblée, le PADDUC était retiré par le même qui nous avait dit... Bon ! J'ai vu Ange Santini, j'ai dit « ce n'est pas sérieux tout ça ». Alors, est-ce qu'il craignait justement que ce PADDUC soit refusé ? Certainement. Je ne vais pas m'attarder là-dessus.

Mais il y a aussi un certain nombre d'événements qui ont précédé l'adoption du PADDUC. Il y a eu d'abord le vote par l'Assemblée du statut de résident. Je crois que c'était le 24 avril 2014. Et puis, il y a eu fin 2015 le vote du PADDUC. Mais avant de voter, je crois qu'on a eu de nombreuses réunions, on a pu échanger, on ne va pas dire aujourd'hui qu'on a fait ça à l'emporte-pièce. Ensuite, il faut le dire, il y avait aussi une opinion qui nous demandait de réaliser un plan.

Il y a aussi des défauts, Monsieur le Président de l'agence de l'urbanisme, dans la cuirasse. On a manqué, et je l'ai regretté, quand j'étais président de l'agence de l'urbanisme, d'une agence d'aménagement. On ne peut pas faire du développement si n'on a pas l'outil d'aménagement. Et là, c'est vrai, il y avait un manque.

Ensuite, il ne faut pas oublier pourquoi on n'a pas paré à la situation, mais il ne faut pas oublier que des attaques contre le PADDUC, je cherche Pierre, il est parti, il y en a eu. Il y a eu des actions en justice. Il y a même eu une action sur le préambule du PADDUC au prétexte qu'il y avait la notion de peuple Corse. Tout ça s'est éteint en justice. Le peuple Corse est encore au préambule du PADDUC et c'est heureux.

Quand j'étais président de l'agence de l'urbanisme, j'ai essayé de parler avec les maires. J'ai rencontré à-peu-près 180 maires et adjoints. Il y a eu un véritable échange, quand j'arrivais dans certains villages qui étaient constitués de hameaux où même la loi montagne était inapplicable, mais il fallait bien réfléchir. Il y a des réflexions, je pense, à partager avec les communes. On ne peut pas faire comme si tout était bien, qu'on avait trouvé la pierre philosophale et qu'il n'y avait rien à redire. Je pense que ce lien avec les maires, j'ai insisté et je continuerai d'insister auprès du président de l'exécutif, ou plus précisément ce lien avec les communes, il faut non seulement l'entretenir, mais le conforter.

On ne peut pas opposer les communes et la Collectivité de Corse. Ce n'est pas une bonne chose. Les communes et la Collectivité sont complémentaires.

Ensuite, comment on va à la fois rentrer dans le cadre de la loi ZAN, ça n'est pas simple ? Là aussi, quand on rentre dans le détail et l'application, commune par commune, ça n'est pas rien. Mais il faudra s'y plier.

Ensuite, je voudrais, dommage, il n'est pas là, mais je vais quand même dire à Paul-Félix Benedetti, il n'y a pas de révision partielle. Ça n'existe pas, lui qui est ingénieur devrait le savoir. Mais en tout cas, je l'ai appris, on fait une révision du PADDUC, comme on fait une révision du PLU ou pas. Ensuite, bien entendu, on parlera du contenu. Mais le point de départ, c'est la révision ou sinon, on s'arrête à ce qu'on a mis en œuvre lors de la cartographie, c'est ce qui regarde la modification et à ce moment-là, on ne touche pas le fond. Mais quand on parle de révision, à ce moment-là, il y a des notions dont on aura à parler forcément. Très bien.

Donc moi, je pense que c'est un gros travail qui attend l'exécutif, mais c'est un gros travail qui nous attend aussi. Il faut absolument associer à la fois l'Assemblée de Corse, essayer d'entretenir cet esprit qui peut nous animer comme il anime aujourd'hui une partie des élus, mais aussi, je pense, il faut qu'il y ait un dialogue permanent avec les communes.

Aujourd'hui, les documents d'urbanisme pourront se matérialiser avec la révision du PADDUC. Il n'y aura plus d'obstacles, on pourra avancer à la condition que l'on prenne en compte les réalités, en sachant que certaines réformes nécessaires sont conditionnées par l'évolution institutionnelle, on le sait.

Faut-il revenir au statut de résident ? Si je dis les choses comme je les pense et de manière contributive, je pense qu'il faut y revenir parce qu'on n'est peut-être pas allé jusqu'au bout. La problématique de la résidence ne se pose pas uniquement en Corse, elle se pose dans les Hautes-Alpes, elle se pose en Pays basque, elle se pose dans des pays comme l'Allemagne, elle se pose dans des centres-villes, elle se pose un peu de partout, à la différence près, c'est qu'ici, nous avons un peuple qui a des droits, ce pourquoi d'ailleurs nous sommes là.

Ce que je veux ajouter, est-ce qu'il y a suffisamment d'outils ? Par exemple, est-ce qu'il ne faut pas conforter la CTPENAF ? Je vous signale que la CTPENAF, la présidence est assurée à la fois par la Collectivité et le préfet. Est-ce qu'il ne faut pas donner une dimension plus importante à cette CTPENAF ?

En tout cas encore une fois, et à l'adresse de Paul-Félix, il sera difficile d'imposer directement aux communes. Les communes ont un droit, la liberté de décider qui est une liberté constitutionnelle, il faudra la respecter. Mais ce n'est pas parce qu'il y a un droit, qu'on ne peut pas engager un dialogue et ce n'est qu'à partir de ce dialogue que l'on pourra avancer.

Voilà. J'ai voulu un peu dédramatiser cette histoire du PADDUC.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Paul-Jo Caitucoli.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Merci, Madame la Présidente.

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je voudrais dans le droit fil des interventions de mes collègues du groupe, préciser certaines choses sur les terres agricoles et sur les territoires.

Lors de cette session, on a convoqué beaucoup de grands hommes, je voudrais en convoquer un, c'est Jean-Jacques Rousseau dans le projet de Constitution pour la Corse en 1763 qui disait : « la première chose qu'elle, (la nation corse) doit faire, est de se donner par elle-même toute la consistance qu'elle peut avoir. Quiconque dépend d'autrui et n'a pas ses ressources en lui-même ne saurait être libre. Le seul moyen de maintenir un état dans l'indépendance des autres est l'agriculture. Eussiez-vous toutes les richesses du monde, si vous n'avez de quoi vous nourrir, vous dépendez d'autrui. Le commerce produit une richesse, mais l'agriculture assure la liberté ». Ces propos, vous l'avez bien compris, en 1763, c'était ceux d'un visionnaire.

Ce que je voudrais rappeler, c'est que, au même titre que la langue et que le peuple, la terre pour notre famille, et je me permets d'associer l'ensemble des groupes, car je sais que c'est ce qui nous lie, la défense de cette terre, elle nous a coûté des vies, elle nous a coûté des années de liberté et pas qu'aux nationalistes. Je voudrais avoir une pensée pour Lucien Tirroloni et sa famille, en ces veilles de fête de Noël, qui était aussi un défenseur de la terre Corse et de l'agriculture.

Donc, les choix que nous faisons aujourd'hui, ce sont ceux qui vont avoir un effet dans 30 ans et des choix dans cette matière-là sont importants.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que ce PADDUC, il a eu le mérite de permettre de faire une carte des ESA qui a permis notamment, je prendrai

comme exemple la commune de Peri, de faire un PLU exemplaire avec une ZAP, et à d'autres communes aussi. Qu'en aurait-il été si nous n'avions pas eu ce cadre ? Donc, des points positifs.

Deuxièmement, je pense que nous avons gagné la bataille des idées en défendant ces terres agricoles, ce niveau de nombre d'hectares. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, la Corse, c'est la région française où il y a le plus d'installations de jeunes agriculteurs. Alors, on n'a pas gagné, bien entendu, l'ambition que nous avons de l'autonomie alimentaire, loin de là et j'en parle la gorge nouée puisqu'il y a quelques jours, la dernière coopérative fromagère de Corse a fermé ses portes faute d'apporteurs.

Mais raisonner en disant qu'il faut revoir un peu ces terres agricoles parce qu'il n'y aurait pas de gens à installer, c'est aller vite en besogne. Je ne reparlerai pas ici des lois douanières, je ne reparlerai pas ici du découpage et du démantèlement des communes au 17<sup>ème</sup> et au 18<sup>ème</sup> siècles, lorsque l'État avait nécessité de remplir ses caisses et qu'on a coupé le fil historique de ces territoires et de ses communes.

Je terminerai en disant qu'il y a une autre notion dans le PADDUC qu'on n'a pas abordée, Jean-Christophe l'a abordée, et avant ça, je voudrais vous dire qu'en 1981, j'ai vu des forêts de chênes se transformer en quelques mois, en quelques années, en des champs de blé dans des petits villages reculés et peut-être qu'avec le recul, on a fait une erreur historique, c'est ne pas se concentrer dans les zones arables pour lancer cette production.

Je voudrais dire aussi que dans le Taravo, ou dans le Sartonais, ou dans le Sud, dans les années 80, il fallait monter à Montesoro pour se former, pour pouvoir faire son métier d'agriculteur. Aujourd'hui, nous avons des lycées agricoles, nous avons des formations, nous avons un CPS qui s'est développé et qui a apporté énormément. Mais il faut bien regarder d'où on vient, où on veut aller. Elle n'a que 30, 40 ans, notre agriculture, elle est très jeune et ce qu'elle a subi comme contraintes, et nos territoires aussi, eh bien c'est quelque chose d'important.

Enfin, je voudrais terminer par la notion de territoire et je voudrais le dire sans créer de polémique. Jean-Christophe a parlé tout à l'heure des SCOT et des PLU. Le schéma de cohérence territoriale, vous pouvez avoir les PADDUC que vous voulez, si vous n'avez pas de PLU, de POS et de schémas de cohérence territoriaux dont la première des missions, c'est de faire un SCOT au niveau des PETR, c'est la priorité, eh bien vous ne pourrez pas avoir de politique publique digne de ce nom qui puisse s'inscrire dans le temps.

Et je vous le dis aussi tranquillement, et là je le dis au Conseil exécutif, c'est que nous devons aussi revoir notre politique de territorialisation à ce sujet.

L'autre point, il est lié à ce que nous vivons en termes de finances publiques. Je vous le dis aussi sans polémique, nous allons assumer jusqu'au dernier jour de nos mandats les critiques, c'est la logique de la démocratie. Nous allons y faire front, nous allons faire face parce que ce sont des décisions politiques collectives, nous allons les assumer collectivement, ce n'est pas un homme ou un individu, mais c'est une équipe. Mais si on analyse ces fonds-là, je peux vous assurer, comme ça à la louche, que sur les 30 dernières années, il n'y a pas eu autant d'aides aux communes et aux petites communes en respectant bien entendu, comme ça a été dit, la libre administration des collectivités, sauf que cette libre administration des collectivités, elle implique quoi ? Elle implique que, eh bien c'était open bar, alors que si demain nous avons, comme c'est le cas dans différentes intercommunalités, on les voit aujourd'hui émerger ou dans d'autres territoires, si on avait ces schémas qui nous permettraient de mutualiser des outils, on le dit souvent, on prend l'exemple historique des stades, mais c'est une réalité, eh bien aujourd'hui, nos finances nous auraient permis et nous auraient obligés à faire des arbitrages. Mais cela aussi dans le futur, il faudra qu'on l'intègre, pour faire en sorte de rationaliser beaucoup mieux, beaucoup plus, et d'avoir des politiques.

Il y a eu un autre élément et un élément qui est lié à la politique et à la vie des institutions, et notamment sur les institutions infra, c'est la loi NOTRe, c'est tous ces chamboulements qu'il y a tous les 4 ou 5 ans sur la possibilité pour les territoires de se structurer, de s'organiser.

Donc moi, je propose qu'on ait un débat serein sur les différents niveaux, parce qu'aujourd'hui je vais vous dire, on participe avec Arghjusta, avec Belgodère et avec la Ville de Marseille à un projet européen sur la demande de la métropole de Tirana.

Il faut être très prudent sur la métropolisation, très très très prudent, et je le dis sans polémique. Il faut être très prudent parce que c'est un rouleau compresseur qui peut, ça a été évoqué tout à l'heure, u locu, qui est très important dans cet aménagement du territoire, dans ce lien au terroir et au territoire qu'il y a, c'est que ces mastodontes peuvent avoir un effet incroyable sur la disparition de la culture, des terres agricoles, etc., etc. Essayons de ne pas faire les mêmes erreurs qu'ont fait d'autres territoires et d'autres pays en Europe avant nous il y a 30 ans.

Donc, voilà moi ce que je voulais poser comme principe, et surtout dire que ces terres agricoles, c'est la possibilité que nous aurons demain, et il est

vrai que dans ce statut d'autonomie, nous aurons aussi à définir la notion de ces territoires, de ces structurations des territoires. Pour moi, ce n'est pas forcément partagé par tout le monde, mais vous le savez, je milite depuis longtemps pour 8 territoires avec des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux qui ont fait leurs preuves et qui ont été créés justement quand à l'Assemblée nationale et au Sénat ont été créées les métropoles à l'époque. Et un sénateur, Monsieur Vall, a dit, « aujourd'hui, si nous avons ces outils qui se développent, sans avoir quelque chose qui puisse contrebalancer cela, et c'était la structuration autour des PETR, eh bien nous ne pourrions pas. »

Alors les schémas, bien entendu, mais dans un PETR ou dans une communauté de communes, on peut voter un schéma du numérique, on peut voter un schéma de la mobilité, on peut voter l'ensemble de schémas qui viennent ensuite se coller ou s'adapter aux politiques publiques, aux grandes politiques publiques définies par la Collectivité territoriale de Corse.

Donc à travers cette rediscussion du PADDUC, je pense qu'on peut remettre dans le bon sens tous ces éléments qui nous ont permis d'arriver jusqu'à aujourd'hui, mais qui peuvent nous donner une perspective beaucoup plus importante, avec la sérénité.

Et le dernier point bien entendu, ce projet de société ne peut se faire que s'il y a derrière une politique de formation, d'éducation qui soit liée aux principes que l'on veut et à la société que l'on veut voir évoluer. Et créer, c'est résister. Et je pense que même dans les plus petites sociétés, avec une organisation particulière, eh bien on peut faire de grandes choses. Et je pense que sur ce terrain qui est encore vierge par certains côtés, ne faisons pas les erreurs qui ont été commises ailleurs.

Et je pense qu'on peut se donner la main pour reconstruire autour de ce nouveau PADDUC a felicità è u benistà pè i nosci zitelli è pà dumane.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Quand je pense que certains voulaient tripler les temps de parole.

Par contre, je fais cette remarque, parce que je vois des fois des soupirs et de l'impatience, mais en CPO, il y a une proposition quand même de triplement des temps de parole sur le PADDUC... Je ne vise personne... Voilà.



Mais par contre, je pense qu'il est absolument nécessaire que nous discussions de cela, que nous prenions le temps d'en discuter. Et je me permets de vous dire que c'est un débat de grande qualité, avec des interventions particulièrement intéressantes où effectivement, on a des lignes de faille, bien évidemment, il va y avoir des visions différentes.

Moi, je voudrais prendre deux minutes très, très rapidement.

**Brouhaha.**

Vous avez demandé le temps de parole ? Attendez, on va revérifier si vous avez encore du temps de parole.

3 minutes, alors je vous en prie. Allez-y banco !

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais dire que ce n'est pas 3 jours, ni 3 mois, mais ça a déjà été dit, mais plus de 3 ans que cette révision aurait dû débiter, mais on ne va pas s'éterniser là-dessus. Mais je pense que ce n'est pas une bonne chose de prendre autant de temps et de retard, premièrement. Ça prouve quand même une certaine faiblesse, une défaillance, peut-être une forme de négligence, je n'en sais rien, je ne suis pas là pour juger, mais tout simplement pour le dénoncer.

Deuxième point, j'interviens à la fois en tant que conseiller territorial, mais particulièrement en tant que maire, et vous le comprendrez bien parce que je suis en pleine élaboration de PLU, le plan local d'urbanisme, et je remercie mon ami, Paul-Jo Caïtucoli, d'avoir qualifié le PLU de Peri, qui n'est pas encore approuvé, mais d'exemplaire, tout simplement parce qu'il est passé en CTPENAF et a eu un avis favorable à l'unanimité des membres. Ancu u Levante hà vutatu !... Comme dirait Madame la Ministre VAUTRIN, si le Levante vote pour vous, hè chì u stintu paisanu ci hè è ùn si compra micca !

Justement, dans le PADDUC, je crois que c'est cet esprit qu'il faut avoir et conserver pour la Corse et les Corses.

Alors, moi, je vais vous dire, j'assume pleinement ce que je suis, sans être héritier, je ne suis héritier que de mon père et de ma mère, ancù a poca lascita ch'eddi m'ani fattu, mais je ne suis héritier de personne.

En contrepartie, ce que je voudrais dire, même si mon ami Pierre Ghionga n'est pas là, lors de l'élaboration du PLU, j'ai toujours été opposé à certains points, non pas à un document de planification et d'aménagement qui est nécessaire pour la Corse, on peut l'appeler PLU, il s'appelle SRADDET ailleurs, ce n'est pas ça l'objectif. C'est qu'il a manqué très fortement de concertation avec les représentants locaux, à savoir les maires qui ont la compétence d'urbanisme sur leur territoire. Ça, surtout, c'est une erreur à ne pas reproduire. Pourquoi ? Parce que même si aujourd'hui il y a une grande absence de PLU, de documents d'urbanisme pour la Corse, et pour cause, c'est très complexe et il y a des obstacles majeurs dans la réalisation des documents d'urbanisme. Même si aujourd'hui quelques-uns, et il y a une petite précipitation, non pas parce que le PADDUC et la carte des ESA est validée, c'est faux. C'est la loi climat et résilience... Et je tiens à rappeler que le Zan n'est pas une loi, mes chers collègues, c'est un objectif de la loi climat et résilience. Bon, ça c'est autre chose.

C'est parce qu'il y a ça et qu'il y a l'échéance de 2027, d'août 2027, que tout le monde s'active et essaie de sortir son PLU, pour ne pas être pénalisé par la suite. Ça, c'est un point important qu'il ne faut pas négliger.

Mais, encore une fois, on va arriver à faire les PLU, contraints et forcés, si on est en responsabilité et on est responsable à la tête de... Oui, j'insiste, « contraints et forcés », pourquoi ? Tout simplement, vous êtes maire, Monsieur le Président, parce que les projets de développement ou les projets communaux de développement de telle ou telle commune, et je suis d'autant plus bien placé, je suis d'une commune dite périurbaine. Mais on ne peut pas l'appliquer à travers ce PADDUC, on ne peut pas le mettre en œuvre.

Ce n'est pas pour autant qu'il y a une envie de spéculation, de bétoniser, loin de là. La preuve en est, c'est qu'il y a la création de ZAP justement après un DOCOBAS, il y a un diagnostic agricole. Et la première action d'un DOCOBAS, il ne suffit pas de faire un diagnostic, la première action du DOCOBAS, c'est l'élaboration d'une ZAP, ce qui vient aujourd'hui phagocyter, scinder la commune en 2 parties et qui empêche tout grignotage, ou du moins la consommation d'espace pavillonnaire diffus, ou de grignotage de terre.

Donc à partir de là, je crois que tout le monde peut faire l'effort. Mais il y a un effort à faire du côté du nouveau document qui sera élaboré en collaboration avec les communes et ses représentants, pas que le maire, il y a les adjoints et les conseillers municipaux, pour pouvoir parvenir et trouver un équilibre entre la protection et le développement.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc merci. Le point de vue des maires, quel qu'il soit, est important.  
Merci.

Donc je disais que le débat est très important et que nous aurons donc à travailler dessus tous ensemble.

Je sais aussi qu'il y a une attente forte des associations, elles nous l'ont déjà signalé.

Moi, je voudrais avoir un mot quand même pour Maria Guidicelli, parce qu'on a beaucoup parlé de ce PADDUC, on va en parler tout au long de 2025 et je sais tout le travail qu'a réalisé Maria Guidicelli et la vision qu'elle avait surtout, au-delà de la partie ingénierie et du travail de l'AUE, c'est la véritable vision qu'elle avait et à la fois du développement de la Corse, du projet de société, mais aussi, bien évidemment, des nécessaires encadrements en matière d'urbanisme.

Je regrette que Jean-Martin ne soit pas là, parce que je voudrais lui adresser deux mots en particulier, car j'ai la faiblesse de croire que Jean-Martin apprécie mes initiatives.

D'abord, autonomia è benistà, ça lui avait beaucoup plu, mais pour remettre en cause, ne pas comprendre la conclusion et en conclure que l'autonomie ne remplissait pas les frigos, ce qui était exactement le contraire.

Je sais qu'il apprécie aussi Corsica Pruspettiva, le travail que nous réalisons et auquel participe d'ailleurs activement un des membres de votre groupe.

Et il a apprécié, il l'a dit tout à l'heure, la réunion d'avant-hier soir où nous avons invité, pour des questions de dynamique du travail, le professeur Askenazy, entre autres, de l'Ecole normale supérieure.

Alors effectivement, Jean-Martin a retenu qu'il y aurait des grandes évolutions climatiques, numériques, des grandes modifications exogènes qui impacteront notre territoire. Mais il a oublié de rappeler que ce qu'a dit le professeur Askenazy, c'est que pour faire face à toutes ces évolutions, il faut recentrer les décisions au niveau des territoires. Seuls les territoires organisés seront en capacité d'être résilients et de répondre aux différents chocs que nous aurons.

Donc, ça signifie que nous avons tout un programme, et ça ce n'est pas d'idéologie, puisqu'il s'agit d'éminents scientifiques, plusieurs fois d'ailleurs récompensés par des labellisations internationales.

Jean-Martin, oui, nous pouvons planifier, nous devons planifier. La planification, celui qui l'a voulue, c'est le général De Gaulle. Donc vous voyez, sur le plan idéologique, on n'est pas véritablement sur les mêmes lignes. C'est le général De Gaulle qui, à la sortie de la 2<sup>de</sup> Guerre mondiale, a souhaité le Commissariat général au Plan. Et la France se remet à planifier, les États européens se remettent à planifier parce qu'on a vu ce qui s'est passé avec le COVID, plus personne ne trouvait de masque, ni de paracétamol. Et donc le plan est de retour, je vous le dis, et ça permettra effectivement au niveau des territoires de pouvoir anticiper le futur.

La deuxième preuve que le plan est important, elle a été faite par Georges Mela. Georges Mela a sorti son plan. Georges Mela a un plan. Le plan de Georges Mela est très simple, on l'a compris. Je ne pense pas que vous soyez tous d'accord d'ailleurs à droite. D'abord, la Corse ce n'est pas la Corse, c'est le littoral. Ce n'est même pas le littoral, parce que sur le littoral il y a des lagunes, il y a des étangs, il y a plein de choses sur le littoral. Non, il y a des plages de sable fin, uniquement des plages et des paillotes. Ça, c'est un beau plan.

Voilà. Donc, oui, Jean-Martin, on peut planifier et il y a quelqu'un dans votre groupe qui planifie très, très bien. Avec toute l'amitié que je peux avoir et la sympathie pour Georges, bien évidemment, la Corse n'est pas un littoral ou un gâteau que l'on partage.

Que nous dit-on ailleurs sur le PADDUC ? Vous savez ce qu'on nous dit ailleurs dans les autres régions ? Nous faisons partie effectivement, avec Madame Mattei, de commissions à Régions de France, et le Président aussi. On nous dit que nous avons de la chance, nous avons su préserver notre terre. Nous avons su préserver notre langue. Nous avons su préserver notre environnement. Et nous avons la chance d'avoir un PADDUC qui, encore aujourd'hui, nous préserve de l'application stricto sensu de la loi ZAN, la fameuse loi ZAN qui inquiète tous les maires.

Donc, anch'assai ch'ellu ci hè stu PADDUC ! Hà e spalle larghe, u corciu...

Que serions-nous sans PADDUC ? Je crois que c'est la véritable question qu'il faut se poser. Si j'avais une petite critique à faire, c'est qu'il aurait fallu faire une démarche, une démonstration contrefactuelle de ce qui serait arrivé s'il n'y avait pas eu le PADDUC, en termes de consommation des ESA, en termes d'augmentation de la bétonisation, etc., etc. Et là on aurait convaincu

même Jean-Martin et tout son groupe, indiscutablement. Mais on est toujours à temps peut-être de le faire.

Donc oui, il nous faudra une méthode, Nadine l'a dit, une méthode qui est forcément systémique, qui est prospective.

Systémique, pourquoi ? Parce que non, ce n'est pas qu'un document d'urbanisme, parce qu'il y a des questions centrales qui se posent et qu'il faut analyser le sujet de manière globale.

D'abord, à quoi nous servirait une croissance, si c'est une croissance où on a 20 % aujourd'hui, 25 demain, ou 30 % de gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté ? Parce que ça, c'est la réalité.

Que nous servirait à contrario une hyper protection, tout sous cloche, sans activité économique ? Indiscutablement, ça posera problème.

Que nous servira d'être une destination touristique au top du top, si on ne peut plus se loger ? À rien.

Donc, vous voyez bien qu'on a intérêt à avoir une réflexion globale, une réflexion sur les ressources stratégiques. Je rejoins certains d'entre vous, la question de l'eau, la question de l'énergie, bien évidemment, au-delà du patrimoine naturel mais aussi du patrimoine culturel.

Je rejoins Jean-Christophe, il faudra réfléchir sur les infrastructures et les investissements à réaliser indiscutablement.

Donc oui, il s'agit de penser l'avenir, parce que quand on ne pense pas à l'avenir, on est mort.

Je ne peux pas dire à l'Assemblea di a Giuventù, que demain, c'est terminé, c'est impossible.

Comment on va faire ? Indiscutablement, Nadine a raison, Paul-Félix a raison, il y aura une ligne de fracture entre ceux qui seront pour et ceux qui seront contre et elle va se faire, pas le document d'urbanisme ou le trait sur la carte, elle va se faire sur la question des valeurs dans une société qui se donne un plan et une prospective et qui a envie de vivre.

La question essentielle, c'est sur quelle valeur fondons-nous l'avenir ? C'est ça la question. Est-ce qu'on veut encore de l'environnement ? Est-ce qu'on veut encore des agriculteurs ? Est-ce qu'on veut de l'autonomie alimentaire, parce qu'ici tout le monde est pour l'autonomie alimentaire, mais on ne se pose

pas la question de savoir s'il va encore y avoir des agriculteurs et des terres pour ces agriculteurs et pour des jeunes qui veulent s'installer.

Donc, premièrement, les valeurs ; deuxièmement, le modèle économique, indiscutablement. Dans les valeurs, je mets la solidarité. Et quelles règles ensuite pour le garantir ? Des règles d'urbanisme, des règles pour les loyers ou le logement, des règles de protection pour l'environnement, des règles pour investir, et une société qui ne se donne pas de règles, c'est le chaos.

Et quelle gouvernance ? Plusieurs d'entre vous l'avez évoqué, chacun de son point de vue, mais tout le monde l'a dit, du point de vue des maires, des intercommunalités, il n'y a pas de souci là-dessus. Mais précisément se donner des règles et se donner une gouvernance, c'est un peu déjà être autonome. Et indiscutablement, il faudra qu'on ait une avancée de ce point de vue parce que sinon face aux chocs et aux évolutions déjà en cours, ce n'est pas demain, c'est déjà en cours, nous aurons d'immenses difficultés. Et au moment où je le dis, je ne pense pas à nous, je pense, comme Josépha d'ailleurs l'a dit, à la génération qui arrive derrière nous et à ceux qui arriveront après.

À ringrazià vi. Je repasse la parole à l'Exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Je crois que le président de l'AUE et Conseiller exécutif, Julien Paolini, va revenir.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, il est en interview, donc vous pouvez intervenir bien sûr.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Donc, je vais dire quelques mots et il parlera en dernier exceptionnellement, puisque je crois qu'il avait envisagé de demander une suspension pour attendre son retour, mais je vais parler comme ça, on va avancer dans la soirée.

D'abord, je voudrais saluer l'ensemble des intervenantes et intervenants pour la qualité des contributions.

Nous sommes, nous l'avons compris, au début d'une procédure complexe, lourde, et qu'il va falloir essayer de simplifier, de fluidifier et d'opérationnaliser au maximum.

Je veux d'abord, au seuil de mon propos, remercier bien sûr Julien Paolini, remercier l'AUE, remercier la DGA aménagement du territoire, la DGA Audrey Antonetti-Giacobbi, le DGA adjoint Pasquin Cristofari de la mission urbanisme qui est dans les tribunes.

C'est un travail considérable qui a été conduit, même si les critiques qui ont été formulées par un certain nombre d'intervenants, notamment par Paul-Félix Benedetti sont à mon avis largement fondées. Mais à titre principal, ce ne sont pas les agents ou les techniciens qui sont responsables des carences du constat ou du bilan. Je crois que, effectivement, nous ne sommes pas encore outillés, y compris politiquement, organisationnellement, pour avoir passé la bonne commande, mais j'y reviendrai.

Simplement rappeler en quelques mots, pour essayer de rendre plus lisible ce qui peut paraître complexe, tant les problématiques évoquées sont denses, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous en sommes aujourd'hui à l'application d'un texte qui dit que, à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de la date d'approbation initiale du PADDUC, le Conseil exécutif doit procéder à une analyse globale des résultats de son application, notamment du point de vue environnemental et que cette analyse globale précède une éventuelle révision.

Alors, novembre 2015, 6 ans, novembre 2021, premier constat, il est fondé là-aussi, nous sommes en retard.

Pourquoi ce retard ? Un certain nombre de raisons objectives, il faut quand même le dire pour qu'on ne pense pas que nous sommes désintéressés d'un dossier essentiel. Il y a eu le COVID, c'est vrai. Il y a eu des contentieux, c'est vrai, jusqu'en appel, je le rappelle, voire jusqu'au Conseil d'État, y compris sur la cartographie. Une multiplication de lois qui ont impacté directement le PADDUC et notamment, c'est vrai, la loi Elan du 23 novembre 2018 et la loi Climat et résilience avec la référence aux ZAN du 22 août 2021. Et puis aussi notre agenda politique qui a été télescopé, vous le savez, par 3 élections territoriales, par l'assassinat d'Yvan Colonna, par le processus d'autonomie.

Nous avons pris un certain retard. Nous arrivons aujourd'hui à un moment où la loi nous impose de faire un bilan. Ce bilan, il a été fait au plan technique. Il est dense, il est exact et c'est en cela que je remercie le travail considérable qui a été fourni par les services. Si nous avions eu des moyens supplémentaires, nous aurions effectivement, comme l'a dit la Présidente de l'Assemblée de Corse, fait une projection sur ce qu'aurait été la situation si nous n'avions pas eu le PADDUC. Nous aurions fait un bilan commodo incommodo, mis en perspective ce qui avait marché et pourquoi, et ce qui n'avait pas marché

et pourquoi. Nous ne l'avons pas fait pour l'instant, ça ne veut pas dire que nous ne pourrions pas le faire chemin faisant, y compris en forgeant les outils méthodologiques et je crois que ça sera important.

Une fois que ce bilan est fait, je me tourne vers Paul-Félix Benedetti, que nous permet la loi ? La loi nous permet soit une modification, soit une révision. La modification nous l'écartons puisqu'elle ne permet pas de modifier l'économie générale du document et que là, nous allons prendre des décisions qui vont être structurantes. Nous pouvons faire à ce moment-là une révision qui est soit totale, soit partielle au terme fixé par le code.

La révision totale, elle nous permet de revisiter l'ensemble du document, ce qui ne veut pas dire que nous modifierons tout.

La révision partielle nous impose de choisir ab initio, y compris dans le cadre d'une délibération que nous pourrions prendre, ce à quoi nous allons limiter notre travail. En termes de temps, que nous soyons sur une totale ou une partielle, ça sera le même délai : 3 ans environ. Donc cet argument-là décisif sur le choix entre total et partiel.

Est-ce que le choix d'une révision totale veut dire que nous voulons bouleverser la philosophie du PADDUC initial ? La réponse est clairement, en ce qui nous concerne, y compris si nous devons faire le choix d'une révision totale pour pouvoir aborder l'ensemble des sujets, nous ne voulons pas modifier la philosophie initiale du PADDUC, même si 10 ans après, la Corse a changé, les enjeux ont changé et le monde a changé. J'en veux pour preuve, par exemple, qu'un aspect aussi essentiel que la lutte contre le réchauffement climatique n'est même pas évoquée dans le PADDUC.

Alors, je pose une question, si nous faisons une révision partielle, est-ce que nous excluons de ce champ-là, par exemple, la lutte contre le réchauffement climatique ? Evidemment que non. Donc, nous aurons à réfléchir.

Ce que je veux dire d'abord, la continuité de notre engagement. Je fais partie de ceux, j'étais alors dans l'opposition, qui ont voté pour le PADDUC, parce que nous avons salué à l'époque, et sur la méthodologie, et sur le contenu, ce qui avait guidé le Conseil exécutif et la majorité de l'époque à laquelle nous étions opposés, Paul Giacobbi, Président du Conseil exécutif, et Maria Guidicelli, qui a été l'artisan principal de la conceptualisation, avec le soutien de l'exécutif, y compris notre collègue et ami Pierre Ghionga.

Nous avons des critiques, mais globalement, nous nous reconnaissons dans la philosophie de ce PADDUC, comme nous avons été en



opposition respectueuse, mais déterminée, du projet de PADDUC initial et avorté qui avait été porté par Ange Santini.

J'ai envie de dire que c'est le passé et c'est un passé qui est déjà loin tant la Corse et le monde ont accéléré leur marche depuis. Mais ce n'est pas parce que les choses ont beaucoup changé qu'un certain nombre de principes pour nous sont remis en cause.

Donc ce PADDUC, en 2015, n'était pas le nôtre. En ce qui nous concerne, je parle pour le Conseil exécutif et celles et ceux dans la majorité qui étaient là, nous l'avons voté même s'il n'était pas le nôtre, parce que nous avons considéré qu'il allait globalement dans le bon sens.

Est-ce que ce PADDUC, y compris pour nous, et à l'usage, a démontré des lacunes et des faiblesses ? Oui, à l'évidence.

3 catégories de faiblesses.

D'abord, parce que nous lui avons traité plus de vertus sans doute et de pouvoir qu'il n'en avait. Et je rejoins totalement ce qui a été dit par un certain nombre d'intervenantes et d'intervenants venant de la famille nationaliste, qu'elle soit aujourd'hui dans la majorité ou dans l'opposition. Y compris si nous faisons ensemble un PADDUC irréfutable, si le PADDUC ne s'accompagne pas d'un véritable pouvoir législatif, d'un pouvoir fiscal, d'une vision et d'une stratégie économiques, d'une articulation avec nos investissements stratégiques, et bien le PADDUC n'aura pas les effets positifs que nous attendons de lui. Donc première limite, nous attendions à l'époque sans doute trop de ce PADDUC.

Deuxième élément. Pour nous qui étions nationalistes, nous espérions qu'il mettrait un frein à la spéculation. C'était pour nous son objectif et sa vertu principale.

A-t-il empêché la spéculation ? Non ! À l'évidence non.

Y aurait-il eu plus de spéculation sans PADDUC ? Très certainement oui. 105 000 hectares, nous avons perdu entre 1 500 et 3 000 espaces stratégiques agricoles. L'étaient-ils réellement ? Avaient-ils été mal classés ? Y a-t-il eu des compensations ? Mais nous sommes sur une perte qui est douloureuse pour nous mais qui, en termes statistiques, reste objectivement marginale. S'il n'y avait pas eu le PADDUC, il y a fort à parier que ce sont beaucoup plus d'espaces qui auraient été ouverts à la construction et qui n'auraient pas pu être préservés.

Notre vocation de nationalistes et notre vocation de Corses, que nous soyons nationalistes ou pas, attachés à l'agriculture de production, est-elle de sanctuariser à perpétuité des espaces stratégiques agricoles ? Non. S'il n'y a plus d'espaces stratégiques agricoles, il ne peut pas y avoir d'agriculture de production. Mais s'il n'y a que des espaces sanctuarisés sans mise en place d'une stratégie agricole, nous n'arrêterons pas la mer avec les mains, la spéculation gagnera.

Et donc, l'objectif du PADDUC de la 2<sup>ème</sup> génération, c'est bien, au-delà des enjeux d'urbanisme, de permettre de passer d'une logique de sanctuarisation à une logique de mise en production.

Donc deuxième difficulté et deuxième limite du PADDUC, il n'a pas réussi à empêcher la spéculation.

Troisième limite, troisième difficulté que nous n'avons pas suffisamment envisagée, il y avait sans doute des lacunes, il y avait sans doute un déficit de pédagogie et d'explication. Et le PADDUC a été identifié notamment par les maires, mais également par les Corses de façon générale, comme un instrument ayant contribué non pas à empêcher la spéculation, mais souvent à empêcher une urbanisation vertueuse. Nous avons été interpellés à plusieurs reprises, et notamment par des maires, par exemple de l'intérieur, qui disaient et souvent à tort, « c'est le PADDUC qui m'empêche aujourd'hui de délivrer les 2 ou 3 permis de construire pour des résidences principales qui sont demandés par des gens qui veulent s'installer dans ma commune, et dont j'ai besoin pour revitaliser l'intérieur ».

La réalité est un peu plus complexe, c'est en fait le cumul de textes : la loi littoral doublée avec la loi montagne, la loi Elan ensuite, la loi ZAN enfin, mais également, il faut le dire, le fait que nous n'ayons pas su ou pas pu mettre en œuvre les mécanismes d'adaptation autorisés par le PADDUC, par exemple sur les secteurs déjà urbanisés. Tout cela a conduit à ne pas interdire la spéculation, ou en tout cas à l'interdire insuffisamment d'un côté et quelquefois à contribuer à paralyser une urbanisation vertueuse que nous appelons de nos vœux.

Et donc aujourd'hui, en ce qui nous concerne, nous le disons clairement : nous restons dans la philosophie initiale qui nous a conduits à voter ce PADDUC, mais nous voulons passer à un PADDUC de la 2<sup>ème</sup> génération. Le PADDUC initial, c'est celui que nous avons accompagné, mais qui n'était pas le nôtre. Le PADDUC que nous devons construire, c'est un PADDUC enraciné et adossé à notre vision de cette société corse du 21<sup>ème</sup> Siècle, avec un projet que nous qualifions de projet national et nous devons bien sûr intégrer et dépasser

tout ce qui n'a pas été bien fait. Et c'est ça qui nous attend. Et c'est là peut-être que nous verrons, mais nous ne pouvons pas le savoir au début.

Moi, je le dis très tranquillement, certaines interventions ont suscité mon adhésion. D'autres, par exemple, la façon de poser les problèmes de Georges Mela, ont plutôt pour conséquence de me dire que je vais être en désaccord avec vous. Mais je le dis, je ne vais pas me positionner par rapport à hier ou avant-hier. Si ce PADDUC, et ce débat qui nous attend sur la révision doit nous conduire à nous opposer autour d'une vision, nous opposer démocratiquement, à nous opposer autour d'un projet, d'une vision de la société corse d'aujourd'hui et de demain, nous le ferons tranquillement, parce que la société corse est suffisamment mûre, me semble-t-il, pour accepter et même attendre et demander ce type de débat démocratique. Mais allons-y de façon sereine.

Donc moi, je termine en disant que nous devons choisir à l'évidence une révision. L'amendement de la droite, nous avons réfléchi. Moi, je pense que si on veut pouvoir aborder sereinement, y compris les enjeux de fond, comme par exemple ceux liés à la lutte contre le réchauffement climatique qui interpelle toutes les régions, tous les pays du monde, et surtout en zone méditerranéenne, il faut impérativement que nous donnions le signal d'une priorisation, en tout cas d'une opérationnalisation rapide de notre réflexion sur les enjeux d'urbanisme.

Oui, dans votre amendement vous dites, me semble-t-il, mais nous en discuterons en commission puisque nous allons suspendre, « il faut un périmètre prioritaire ». Le périmètre prioritaire, selon la loi, peut l'être dans le cadre de nos travaux, mais il ne peut pas l'être dans le cadre d'un séquençage de nos décisions. En gros, nous ne pouvons pas prendre, dans le cadre d'une procédure de révision, une première délibération qui serait sur l'annexe 3, les deux orientations stratégiques consacrées à l'urbanisme, et puis, 6 mois après, en prendre une autre, ça le législateur nous l'interdit.

Ce que nous pouvons faire, c'est prioriser nos travaux autour de ces questions et autour d'autres, mais dans le cadre global de la révision et ça répond me semble-t-il aussi à la problématique posée par Paul-Félix pour nous, y compris si nous devons aller vers une révision globale, c'est-à-dire une révision qui nous permette dans le délai de 3 ans qui nous est en gros imposé quoi que nous fassions, une révision globale pour nous permettre d'aborder l'ensemble des problématiques. Cela ne veut pas dire, bien sûr, que nous allons remettre, en tout cas en ce qui nous concerne, en cause l'armature fondamentale et la philosophie, y compris du PADDUC initial. Nous sommes dans une logique de continuité, même si nous voulons aller plus vite, plus loin, mieux, en intégrant l'ensemble des questions.

Et je termine en disant : oui, il faut des réponses.

Il faut des réponses, par exemple, sur est-ce qu'on peut faire primer la loi montagne sur la loi littoral dans les communes où les deux lois s'appliquent ? A l'évidence, je le dis très clairement, oui.

Faut-il trouver le moyen d'intégrer les formes urbaines qui existent, par exemple, et notamment dans le sud, mais pas seulement, où il y a des habitats historiques, mais qui sont des habitats constitués de maisons isolées et considérer que ces ensembles ouvrent le droit à l'urbanisation dans leur périmètre ? Je pense que oui. Non pas à travers, je dirais, une extension infinie, mais à travers une définition que nous aurons à définir ensemble, à poser ensemble, permettant, comme ça a été dit souvent, à celles et ceux qui sont notamment héritiers de terrains autour de ce périmètre historique, de pouvoir les rendre constructibles.

Pour lui, pour nous, il n'y a pas de problème.

### **Brouhaha.**

C'est ce que je vous disais, si nous sommes d'accord, nous le constaterons et si nous sommes en désaccord, nous l'assumerons.

Je vais vous prendre un exemple qui est peut-être celui que vous avez qualifié comme le plus difficile : celui des plages. La classification des plages, elle a été définie à l'époque, elle a entraîné aujourd'hui un certain nombre de difficultés. Exemple, y compris à l'occasion de discussions récentes, vous le savez, de documents d'urbanisme, et je ne méconnaissais pas la difficulté et donc le courage politique qu'il faut aux élus à Porto-Vecchio, à Pianottoli, à Figari ou dans d'autres zones soumises à la spéculation pour aller vers un PLU, et a fortiori pour aller vers un PLU intercommunal ou pour un SCOT. Mais j'ai envie de dire, me tournant vers Xavier Lacombe, que si dans une commune comme Peri...

### **Brouhaha.**

Non, mais vous avez réussi à faire un PLU qui a suscité l'adhésion de la CTPENAF. Et si par exemple le maire de Pianottoli Caldarello, dans un extrême sud soumis à la spéculation, a réussi à faire voter un PLU, y compris avec le soutien et l'adhésion des agriculteurs, ça montre bien qu'il y a un chemin quand il y a une volonté politique. Et il me semble bien que le fait que ces maires soient de sensibilité politique différente montre bien que nous avons des chemins à identifier ensemble.

Je vais prendre l'exemple des plages.

Moi, je suis attaché en l'état à la plage semi-urbaine ou naturelle fréquentée, et pour moi, par exemple, classer aujourd'hui en plage semi-urbaine, une plage qui a toutes les caractéristiques de la plage naturelle fréquentée, ce n'est pas conforme à l'esprit du PADDUC. Par contre ce que nous avons vu ensemble, c'est le paradoxe, c'est que la plage naturelle fréquentée, où existent effectivement un certain nombre d'activités économiques, interdit tout matelas, etc. Est-ce que de cela nous pouvons discuter ? Je vous dis très directement oui. Je vous dis très directement oui.

Par contre, en sens inverse, s'il faut classer en plage semi-urbaine, en considérant que l'on a construit à proximité du littoral et en quelque sorte pour déverser sur la plage semi-urbaine les excès qu'on a connus au fil des années sur le littoral et en quelque sorte que l'accessoire de la plage suive le principal de la spéculation, je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord et de tout ça nous allons discuter très tranquillement.

Après, bien sûr qu'il y a des points d'équilibre à trouver. Est-ce que ça veut dire, si demain on autorise, par exemple, dans un endroit où il y a une activité économique qu'il y ait une plage naturelle fréquentée, si on autorise par exemple des matelas, est-ce que ça veut dire qu'on les autorise sur 50 % de la plage ? Est-ce que ça veut dire qu'on autorise sur 80 % ? Ou est-ce que ça veut dire qu'on pose des limites importantes, très importantes, notamment pour préserver les lieux ? Est-ce qu'on respecte les espaces naturels remarquables ? Est-ce qu'on va aller ensemble vers la carte et l'adoption de la carte territoriale des espaces naturels sensibles ? C'est ceux-là les enjeux dont on va parler et dont on va parler avec les maires.

Donc moi, je dis : commençons ce débat, prenons-le à bras-le-corps, discutons aussi et donnons les gages, et je terminerai dessus. Vous savez, certains ont peur de l'autonomie en Corse, y compris des gens qui auraient vocation à y adhérer.

Les gens nous disent « on ne veut pas l'autonomie parce qu'on a peur des voyous ; montrons que nous sommes une société capable de générer des points d'équilibre. Les voyous, dans toutes les sociétés, ils existent. Je l'ai souvent dit, le problème ce n'est pas l'existence de voyous, le problème, c'est l'existence d'une règle qui est appliquée et qui est respectée. Après, dans les sociétés, il y a des marginalités, dans notre société comme dans d'autres et nous, parce que nous sommes une société de proximité, dans chaque famille, oui, c'est vrai, ça plaît ou ça ne plaît pas aux journalistes continentaux, il peut y avoir des voyous, ou quelqu'un qui a été voyou, quelqu'un qui a souvent été nationaliste, il y a quelqu'un qui est allé en prison pour une raison liée à la politique ou pour

d'autres raisons, et nous avons des solidarités qui sont difficiles à comprendre à l'extérieur.

Est-ce que ça nous prive de notre capacité à faire adopter une règle et à la faire respecter ? Je crois que non.

Est-ce que sans autonomie, nous avons eu droit jusqu'à aujourd'hui à l'état de droit ? Je crois que non également.

Donc, chacun doit faire sa part de chemin, y compris l'État dans ses compétences régaliennes.

Et puis après, il y a des gens qui nous disent : nous on ne veut pas de l'autonomie parce que l'autonomie, ça va être la dérégulation dans le domaine de l'urbanisme. Et il y a peut-être des gens qui sont aujourd'hui pour l'autonomie, pour faire de la dérégulation dans le domaine de l'urbanisme. Et c'est pour ça que nous avons dit qu'il fallait encadrer les choses et il faut que nous nous fassions confiance. Il y a des textes, il y a des principes constitutionnels, ça a souvent été dit. Il y a la clause que nous avons prévue de mieux-disant social et environnemental. Et il y a la capacité à nous assumer en tant que peuple, collectivement, y compris au moment où notre terre est à l'épicentre de tensions terribles : tensions démographiques, tensions économiques, tensions sociales, tensions sociétales.

La grande différence, en tout cas ce qui va peut-être constituer une ligne de partage entre nous : est-ce que nous voulons nous en remettre à d'autres pour décider ? Ou est-ce que nous pensons que nous avons la maturité collective en tant que peuple pour décider sur l'essentiel des choix ? C'est celle-là la question à laquelle nous aurons à apporter une réponse, y compris dans le cadre du débat qui s'ouvre aujourd'hui.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Dunque vulete intervene o nò ?

**Brouhaha.**

Non, on n'a pas le droit. On n'a pas le droit, c'est fini, je suis désolée.

Alors attendez ! Attendez, s'il-vous-plaît. Il y a un amendement, même deux amendements, donc je voudrais savoir si l'amendement va être examiné ici ou si vous allez l'examiner en commission ? Et c'est ce soir, parce qu'on ne coupe pas le raisonnement et le fil de nos débats, c'est-à-dire ce soir, on fait la CDENATE et on enchaîne sur le vote à la suite.

Donc moi, il faut me dire ce que vous souhaitez faire. Je me tourne vers l'Exécutif.

Concernant les amendements, donnez-nous votre avis sur les amendements ou est-ce que vous souhaitez là qu'on fasse une interruption de séance ?

Monsieur le Président de l'Agence de l'urbanisme, je vous en prie.

**M. Julien PAOLINI**

Au vu de la dimension des amendements, notamment ceux portés par le groupe « Un Soffiu novu », je pense qu'il est préférable de pouvoir en discuter en commission avant d'en débattre en séance publique, parce que j'ai peur que sinon ce soit compliqué à suivre pour ceux qui nous écoutent... pour nous-mêmes aussi d'ailleurs.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc on a deux options, deux questions liées : est-ce que la discussion se fait en CDENATE ? Ou un représentant par groupe et vous en discutez ? Parce que si on convoque la CDENATE, ça veut dire que la moitié de la salle qui sort et on ne peut plus continuer à délibérer.

Par contre, il y a une option, c'est qu'on puisse continuer à présenter un rapport, je peux présenter le rapport sur l'Assemblea di a Giuventù, par exemple, et si l'exécutif identifie quelque chose...

Donc, réfléchissez à cela.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Présidente, les amendements doivent être étudiés en CDENATE, mais une CDENATE allégée, je dirais, numériquement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Restreinte !

Jean-Martin, je vous en prie.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Avant que nous nous rendions en CDENATE ou ailleurs, je demande une suspension de séance d'à peu près 1/4 d'heure, s'il vous plaît.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous souhaitez avoir 1/4 d'heure ? Donc 1/4 d'heure qui nous donne le temps de nous organiser. Mais vous êtes tous d'accord pour que, si la CDENATE se réunit, on puisse quand même poursuivre un petit peu ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Tout à fait !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous êtes tous d'accord ? Merci.

Donc là, de toute façon, quoi qu'il en soit, c'est 15 minutes de suspension de séance.

**La séance est suspendue à 20 heures et reprise à 21 h 15.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vais vous présenter rapidement le rapport sur l'Assemblea di a Giuventù. Ensuite, il y aura 2 rapports de l'exécutif que nous pourrons passer, en nous avançant d'ailleurs sur demain : un concernant le SIS et l'autre qui concernera la convention avec ViaStella, s'il y a besoin encore d'avancer.

Je vous le dis à l'avance pour que vous vous prépariez, ceux qui avez prévu d'intervenir.



**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 301 : Cumpusizione è stallazione di l'Assemblea di a Giuventù per a quarta mandatura 2024/2026**

**Rapport n° 301 : Composition et installation de l'Assemblea di a Giuventù au titre de sa quatrième mandature 2024/2026**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sur l'Assemblea di a Giuventù, vous connaissez le dossier parce que je l'ai présenté au mois de septembre, mais au mois de septembre c'était simplement une prise d'acte.

Là, ce que je vais vous demander, c'est une validation, d'une part, de la dernière composition, puisqu'il y avait de petits ajustements. Et puis il y aura un amendement parce que, dès hier, nous avons une jeune qui avait été retenue, dont on avait parlé au mois de septembre et qui figurait d'ailleurs dans le rapport, qui est toujours dans le rapport au moment où il vous a été transmis, et qui, pour des raisons professionnelles donc, démissionne et c'est la première de la liste complémentaire qui remonte, ce qui est une bonne nouvelle.

Moi, je tenais à vous informer que donc, rapidement, 62 jeunes conseillers de 16 à 29 ans, ça vous le savez, un collège des étudiants de 15 membres, eux, ils ont fait leur désignation, vous avez la liste, je ne vais pas dire tous les noms. Donc ça, ça a été validé.

Un collège des lycéens par contre, qui est toujours en attente de désignation et Marie-Claude Branca nous l'avait dit, elle avait un peu anticipé.

C'est le 9 décembre la désignation, et dès le soir même, nous aurons la liste des lycéens. Et, pour être très formelle, pour le coup, parce qu'il n'y aura pas de session d'ici le 9 décembre et d'ici la prochaine Assemblea di a Giuventù, du coup, je réunirai une commission permanente décisionnelle en visio pour que vous validiez la liste qui nous sera proposée par le Rectorat et par les comités des lycéens, de la vie lycéenne.

Je vous rappelle qu'ils sont 9 les lycéens.

Ensuite, vous avez un collège d'actifs de 7 membres désignés par les syndicats, en fonction des résultats aux élections professionnelles, et les candidatures individuelles que je vous avais présentées la dernière fois, qui est

composée en partie d'ailleurs par des gens qui ont été renouvelés. Je ne reviens pas sur cette discussion.

Donc, moi je vous propose ce soir de délibérer sur les désignations qui ont été effectuées au sein des collèges étudiants, au sein des actifs, au sein des candidatures individuelles.

Je répète, nous sommes dans l'attente de la désignation des lycéens et je vous ferai valider dans une commission permanente en ligne.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Et on espère pouvoir tenir la première session avant les vacances de la Noël. C'est pour ça que je voulais qu'on ait la délibération à temps.

Dernier point, il y a un amendement, suite à ce que je vous disais, à savoir que donc c'était dans le collège des candidatures individuelles, il y avait une jeune qui s'appelait Léa Giudicelli, je vous avais présenté cette liste au mois de septembre, eh bien elle a démissionné. Et donc l'amendement que vous avez reçu consiste en fait à remplacer Léa Giudicelli par Davia Maria Leccia, qui est une jeune femme qui était la première sur la liste complémentaire, puisque nous avons pris soin de faire une liste complémentaire.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce sujet. Est-ce que donc maintenant il y a des questions ? Oui, Marie-Claude, je t'en prie.

### **Mme Marie-Claude BRANCA**

Ghjustu una piccula riflessione pà u CAVL.

N'avemu parlatu dunqua hè vera, ci hè un prublema di data, ok. Ma nurmalmenti, annu, aviamu privistu, l'aviamu dumandatu, di ghjinnaghju mi pari. Aviamu fattu passà u missaghju di ghjinnaghju. Di ghjugnu ùn ci era mancu un candidat u CAVL, semu d'accordu? Eppuri, s'è vo feti attinzioni à a lista di candidati individuali, n'avemu almenu 3 o 4 chì venini da i licei, è ci n'hè ancu unu chì hè raccomandatu da u pruvitore diciaraghju, da u direttori. Dunqua issi ziteddi facini parti di un CAVL.

Chì vò dì? Vò dì chì u missaghju ùn hè micca ghjuntu in tutti i licei. Pò essa omancu in un liceu. Ghjeiu a socu, à u me liceu, u missaghju ùn hè micca ghjuntu. Dunqua voddu dì chì par mè, com'è pà a lingua, pà mond'affari, ci hè un prublema cù u Ritturatu, allora ùn socu micca s'eddu hè un prublema di cumunicazione o di voluntà.

Eccu sò chì vuliu dì.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, ghjè vera chì à u Retturatu ci hè statu cambii, cum'è a sapete, di Rettore, noi femu e dumande cum'ellu ci vole, u mo scagnu a vi pò dì, ch'ellu sippia pà l'Assemblea di a ghjuventù come pà l'Assemblea di i zitelli postu chè no travagliemu, ùn hè micca u sugettu oghje ma cum'è no travagliemu cù l'Assemblea di i zitelli dinò, l'affare di volte sò à pena longhi, è ancu puru s'è u Rettore o u so scagnu mi dicenu di sì, chì l'affari sò fatti, dopu, ci si pare chì l'infurmazione ùn ghjunghjessinu micca ind'è e classe, e scole, secondu u livellu.

Eccu. Dunque ci hè di stu puntu di vista probabilmente un prublema di cumunicazione ma à l'Educazione naziunale, pensu, eiu.

Sta volta l'affare sò chjare. U 9 ci hè a reunione di tutti i CAVL è ci hà da esse a designazione di sti novi zitelli, liceani, è, v'aghju da dì un affare, ci anu inviatu à cullà, eiu ùn ci seraghju micca ma ci serà a mo Direttrice di scagnu, serà presente, è a sera stessa averemu a lista. Ma ghjè vera chì s'hè passatu calcosa ma què, noi ùn ci simu per nunda, eiu ùn possu micca fà prucessi nè à u Rettore, nè à a so amministrazione. Ùn ci avemu micca da mette male cù e ghjente avà ! Quand'elli ghjunghjenu manc'appena hein !

Dunque eccu ci hè calcosa chì ùn hè micca passatu, ùn sò micca ciò ch'ellu hè, ma vole si dì chì noi semu in ritardu perchè ùn possu micca reunisce à l'Assemblea, a prima seduta di l'Assemblea di a giuventù fin'chì tutti i zitelli, o i giovani scusate, sò à pena più vechji, i giovani ùn sò designati.

Eccu, d'accordu ?

Oui Christelle, je t'en prie.

**Mme Christelle COMBETTE**

Madame la Présidente, merci.

Deux petites questions.

Une première, c'est sur l'organisation. Alors vous avez parlé de réunir l'Assemblée avant la Noël. Il me semble qu'il y a des convocations qui sont parties pour le 18. J'ai quelques remontées au niveau des jeunes, c'est vrai, c'est le cas pour mes propres enfants, même s'ils ne sont pas candidats à l'Assemblée di a Giuventù, c'est quand même une semaine où ils sont beaucoup en partielle, donc ça risque de poser problème. Ils risquent d'y avoir peut-être pas mal

d'étudiants absents et du coup pour tout ce qui est vote de vice-présidence, commissions...

Donc, c'est une petite alerte que je vous faisais passer.

Et ensuite, à la dernière session, ma collègue, Santa Duval, vous avait interrogée sur le 7<sup>ème</sup> actif qui n'avait pas été désigné par le syndicat FO et on n'a pas bien compris à qui avait été attribué ce siège. Est-ce qu'il a été attribué à un autre syndicat ou à un autre collègue. ?

Donc voilà, je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, je réponds directement.

Pour ce qui est du 18 décembre, à part les lycéens, tous les autres savent qu'ils sont désignés maintenant depuis des semaines.

Il y a des examens tout au mois de décembre selon les filières, et il y a des examens aussi et des partielles au mois de janvier dans certaines universités et certaines écoles. Donc, trouver une date est compliquée, j'en suis d'accord. Je ne peux pas consulter tout le monde. L'idée était de rester dans l'engagement que nous avons pris ici tous ensemble, d'avoir une prorogation de l'Assemblea di a Giuventù de 6 mois. Les 6 mois se sont écoulés et depuis le mois de juin dernier, il n'y a plus eu d'Assemblea di a Giuventù.

Il y a ce souci du rectorat qui a été évoqué, des CVL plus précisément, qui posent problème. Donc moi, j'ai tenu jusqu'au bout et je vais même faire encore une CPD, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, pour tenir les délais.

Donc maintenant, s'il s'avère que c'est intenable pour le mois de décembre, mais ça ne sera pas non plus le mois de janvier parce qu'il y a des examens et des partielles (je suis professeure d'université) dans des écoles, dans des universités, tout au mois de janvier aussi.

Voilà, je vous réponds à la première question.

Et certains sont désignés depuis le mois de juin, notamment ceux qui renouvellent.

Ensuite, autre question, c'était le syndicat. Oui, c'est le syndicat en fait FO qui, dans ses statuts, ne prévoit pas la désignation et comme ils ne veulent pas changer de statut, ça les regarde, il n'y a pas eu de désignations.

Du coup, je vous rappelle que pour les syndicalistes étudiants, comme pour les syndicats professionnels, les répartitions du quota des sièges à l'Assemblée di a Giuventù est fonction des résultats aux élections : élections à l'université d'un côté ou élection paritaire syndical pour les syndicats professionnels. C'est le syndicat qui a obtenu le plus fort reste en fait qui récupère le poste, le siège, je dirais, de FO, destiné initialement à FO, et en l'occurrence c'est le STC.

Voilà, tout cela a été réalisé sur la base des élections professionnelles, comme pour les syndicalistes et étudiants. Voilà pour les réponses.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, je vous en prie.

### **Mme Santa DUVAL**

(Début inaudible) Sauf que les dates de partielles, ils ne les savent pas les jeunes, avant.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a des partielles, ça y est, à partir de cette semaine dans certaines filières. Le problème, c'est ça, c'est qu'il y a des partielles jusqu'à Noël, et ça recommence en janvier. Il y a des partielles tout le mois de janvier et puis il y aura des examens toute l'année.

Si vraiment il y a un impact... D'ailleurs je suis en train de faire une enquête auprès de ceux qui sont déjà désignés pour voir les conséquences que ça a, sinon ils enverront une procuration. Je ne peux pas non plus faire un sondage général en permanence pour trouver une date, je ne peux pas faire... C'est compliqué. Et nous, nous avons nos propres contraintes aussi.

Et après, que ce soit Madame Combette ou Madame Duval, la volonté, c'était simplement de respecter ce que nous avons décidé à l'Assemblée de Corse, voilà. Et ce n'est pas moi qui fais les désignations au CVL.

En visio, pour une première installation, ce n'est pas possible.

Il y a deux ans, on l'a faite le 16 décembre. Ce n'est pas un scoop qu'il y ait Noël le 24 décembre, qu'il y ait les partielles au mois de décembre et qu'il y ait des partielles au mois de janvier. Ce n'est pas un scoop ça.

Je vous le dis, je vous informe.

D'autres questions ? Non.

Donc, je vous demande d'approuver l'amendement, parce qu'il s'agit qu'on ne perde pas un représentant.

Donc sur cet amendement, donc **le remplacement de Mademoiselle Giudicelli par Mademoiselle Leccia**, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Tout le monde est pour, je vous remercie.

**L'amendement est adopté.**

Je sou mets à votre approbation le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc le rapport est ADOPTE.**

Je vous remercie et je vous tiens informés, et bien évidemment, on tiendra informés tout le monde.

Et puis je vous félicite, collectivement en tout cas, d'avoir fait la liste complémentaire. Ça, c'est clair. Du coup ça a servi avant même l'installation de la session.

Voilà, merci donc pour ce rapport.

Je me tourne vers l'exécutif. Je donne la parole donc à Monsieur Giovannangeli, vous avez la parole, je vous en prie.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 291** : Rinuvimentu di a convenzione pè a mutualisazione di servizii trà a Cullettività di Corsica è u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte per assicurà u mantenimentu di i materiali rutulanti

**Rapport n° 291** : Renouvellement de la convention de mutualisation de services entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse pour assurer la maintenance des véhicules d'incendie et de secours

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Alors, c'est un rapport qui concerne le renouvellement d'une convention de mutualisation entre la Collectivité de Corse et le SIS Cismonti.

Cette convention précise bien sûr les modalités de la mutualisation des moyens humains, matériels et techniques entre les deux entités, afin d'assurer en commun la maintenance de leurs moyens roulants et la maintenance des équipements hydrauliques.

C'est une convention qui est renouvelée, qui a donné plutôt grande satisfaction et qui démontre toute son efficacité.

Je vous le disais, elle concerne essentiellement des travaux de maintenance, de réparation des organes mécaniques, pneumatiques aussi, la réalisation des contrôles techniques, la maintenance des équipements hydrauliques et la réparation des petits dommages de carrosserie.

Pour cette convention, il y a bien entendu du personnel de la Collectivité de Corse, dont vous avez la liste en annexe, qui est mis à disposition pour réaliser cette convention et, en miroir, il y a un cadre du service d'incendie et de secours Cismonti qui est chargé de faire le lien entre le SIS et la Collectivité de de Corse. Ces travaux, ils se réalisent dans les locaux et avec le matériel de la Collectivité de Corse à Biguglia, à Moriani et à Corti.

Enfin, pour cette convention, le SIS 2B paye une contribution à la Collectivité de Corse de 626 054 € pour l'année 2024.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président. Il y a deux avis donc, un de la CDENATE qui était favorable et un de la commission des finances, favorable aussi. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Oui Cathy Cognetti.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci Madame la Présidente.

Très brièvement, juste un mot pour me réjouir du renouvellement de cette convention de mutualisation entre la CdC et le SIS 2B qui reprend celle de 2021, qui elle-même s'inscrivait dans la continuité de l'initiative prise par le département de Haute-Corse en 2014.

Force est de constater que les conseillers généraux étaient des institutions opérationnelles et qui savaient coller aux réalités de terrain et aux attentes de la population.

En plus de 10 années, la Convention a fait ses preuves en termes d'optimisation des coûts et de la maintenance. Et notre groupe l'accompagnera cette fois-ci encore.

Je regrette qu'on n'ait pas d'élus à désigner dans le COPIL puisque la Collectivité ne doit désigner qu'un élu qui, de fait, revient au premier groupe, celui de la majorité. Notre collègue Pierre Guidoni, qui présidait le Sdis lorsque cette initiative avait été prise, aurait volontiers siégé dans ce comité.

Attention cependant au timing, on renouvelle la convention au dernier moment, le 28 novembre, alors que la convention actuelle tombe le 30 novembre. Bon, ce n'est pas la première fois, et je pense qu'il nous faut collectivement observer la plus grande vigilance sur ce point.

Je regrette, je sais qu'au SIS 2A la maintenance est gérée en interne avec le recours de prestataires privés, c'est à regretter. Est-il prévu d'harmoniser entre le 2A et le 2B ? Auquel cas est-il envisagé de copier le modèle du Cismonte dans le Pumonte par l'établissement d'une convention de mutualisation avec la CdC également. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous avez la parole.



**Mme Véronique ARRIGHI**

Merci, Madame la Présidente.

Alors une petite réponse, effectivement dans le 2A nous avons nos garages. Maintenant, à la question qu'on fait appel à des prestataires privés, non...

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Je pensais que vous faisiez en interne recours à des prestataires privés...

**Mme Véronique ARRIGHI**

Pas du tout, on fait tout en interne...

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Même les grosses réparations ?

**Mme Véronique ARRIGHI**

Tout dépend le niveau de réparation, mais même le 2B.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Je pensais que le garage faisait tout...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pas de chjama è risponde, non ! Allez-y terminez vos explications.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Merci.

Ensuite, pour des réparations très spécifiques, effectivement on fait appel à un prestataire. Maintenant on ne peut que se féliciter effectivement de l'accompagnement de la Collectivité de Corse sur le SIS Cismonte, puisque oui, nous n'avons pas les mêmes pratiques, mais nous sommes bien aussi dans le 2A !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien ! Qui d'autre souhaite intervenir ? Cathy vous voulez intervenir à nouveau ? Non ? Donc pas d'intervention, donc je vais soumettre au vote ce rapport.

Monsieur le Président, vous voulez réintervenir ? Non.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Merci. Madame Luciani est toujours d'accord, on va vous présenter un rapport qui était prévu demain, dans le domaine de la culture...

Pardon, excusez-moi, avant la présentation de ce rapport, j'ai oublié, il y a une désignation à faire dans le cadre du rapport précédent, c'est-à-dire que dans l'article 3 de la délibération, il est prévu qu'on désigne un conseiller de l'Assemblée de Corse comme membre du comité de pilotage.

C'était Hervé Valdrighi qui y était et qui est à nouveau candidat pour le groupe « Fà populu », je suis obligée de demander s'il y a quelqu'un d'autre qui est candidat.

**(Brouhaha).**

**Mme Frédérique DENSARI**

Excusez-moi, Madame la Présidente, ça revient à la majorité, donc il n'y a pas matière à discuter.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Je sou mets donc au vote quand même la **désignation de Monsieur Valdrighi.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour. Merci.

**(Désignation de M. VALDRIGHI ADOPTEE)**

Très bien. Donc maintenant je reviens vers Madame Luciani, la conseillère en charge de la culture qui va nous présenter le rapport 286.

**CULTURA / CULTURE**

**Raportu n° 286 : Cunsentutu di a cunvenzione 2024-2027 trà a Cullettività di Corsica, France Télévisions è u Statu**

**Rapport n° 286 : Approbation de la convention 2024-2027 entre la Collectivité de Corse, la société nationale de programmes France Télévisions et l'État relative au développement de la chaîne Via Stella**

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci Madame la Présidente.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter concerne le renouvellement de la convention pour la période 24-27 entre la Collectivité de Corse, France Télévision et l'État relative au développement de la chaîne Via Stella.

Dans les années 80, la Corse s'est dotée d'un outil d'appropriation de son image avec la création du premier journal télé Corse le 16 décembre 82 et d'une antenne régionale FR3 en 92.

La création d'une direction territoriale à part entière et d'une unité de programme à France 3 Corse en 94, fruit de plus de 10 années de revendications sur la nécessité d'une cellule de création et de production dans l'île qui marque véritablement un point de départ d'une filière audiovisuelle insulaire avec l'émergence de sociétés de production audiovisuelles.

La loi de janvier 2002, avec le transfert de compétences en matière culturelle et patrimoniale de la DRAC à la Collectivité de Corse, a donné un nouvel élan au développement de la filière.

En 2003, alors que le projet de création de la chaîne ViaStella était en gestation, l'Assemblée de Corse s'est engagée dans une démarche globale maillant économie, culture, formation et visant à accompagner et à amplifier l'émergence d'une filière en Corse.

Cet engagement s'est traduit par la signature d'une convention de développement cinématographique et audiovisuel avec l'État et le CNC et la création de la chaîne satellitaire de plein exercice ViaStella en septembre 2007, reste encore aujourd'hui une expérience unique en France et a marqué également l'évolution du paysage audiovisuel insulaire.

Je tiens à signaler que la Collectivité de Corse soutient la chaîne ViaStella depuis sa création.

Donc aujourd'hui, nous nous intéressons plus particulièrement au renouvellement de cette convention tripartite. Cependant, avant de vous présenter les grands objectifs de cette nouvelle convention, je vais vous énumérer quelques points importants, notamment au regard du bilan que nous avons établi ensemble. Nous avons un comité de suivi qui se réunit tous les ans et qui permet de voir si la chaîne respecte bien les engagements que nous partageons à travers cette convention.

D'abord sur les heures de diffusion annuelles. Il est important de signaler que le minimum de 8 000 heures de diffusion annuelle est atteint et dépassé par la chaîne. Vous le savez, nous sommes, je crois, toutes et tous des spectateurs et spectatrices de ViaStella, c'est une chaîne qui aujourd'hui présente une grande diversité de genres : information, cinéma, fiction, programme documentaire, magazine, sport, jeunesse, divertissement, musique, captation de spectacle, etc.

La chaîne a un rôle très important, notamment dans le développement économique audiovisuel Corse par, vous le savez, le système de coproduction et de préachat d'un certain nombre de programmes qui se traduisent par des commandes d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fiction et de documentaires pour fabriquer du stock et également du flux, mais dans une moindre mesure.

Cet objectif, c'est un point majeur qui lie la Collectivité de Corse à la chaîne. Et ça a pour nous comme objectif de professionnaliser la filière audiovisuelle insulaire et de faire en sorte que la Corse soit un territoire de création audiovisuelle. On en a parlé à plusieurs reprises, notamment dans des débats ou dans des questions orales sur la question de l'audiovisuel. Il était important de rappeler le rôle que joue ViaStella au sein de la dynamique qui est aujourd'hui engendrée plus globalement par la filière audiovisuelle.

La filière de production se compose aujourd'hui d'une quarantaine de producteurs, dont 15 % disposent d'un compte de soutien automatique au CNC, ce qui est très important pour eux en termes de continuité, d'action et d'activité.

Il est important à noter également dans l'objectif numéro 3, que la chaîne a respecté ses objectifs en dépassant même l'engagement auprès de sociétés de production corses, puisqu'on était à 1,3 M€ en 2007 pour aujourd'hui atteindre plus de 4 M€ en 2023. Donc, on voit vraiment la montée en puissance de ces commandes, de ce préachat et donc de cette volonté de s'investir auprès de ces sociétés de production corses.

L'objectif 4, traite de la poursuite de la valorisation de la sauvegarde de la langue corse, en coproduisant et en diffusant des programmes en langue corse.

Cet objectif dédié à la langue corse concerne l'usage de celle-ci à l'antenne de manière régulière et naturelle, mais aussi la coproduction d'œuvres en langue corse.

Aujourd'hui, la convention prévoit un minimum de 1 200 heures annuelles et le bilan est de 2 410 heures en diffusion en langue corse en 2023, sur un total de 9 261 heures, donc ça fait 26 % de parts de langue corse contre 17 % en 2016.

La langue corse concerne aussi la formation, vous le verrez, notamment la formation des agents de ViaStella.

Concernant plus particulièrement l'information, la part de la langue corse représente 39 % du volume total des cases d'information en 2023. Cette augmentation, puisqu'il y a une augmentation importante également en nombre d'heures sur l'information, s'explique notamment par la diffusion d'Ochjata, magazine mensuel d'information en long format langue corse, ce qui fait que la part de langue Corse représente 25 % du volume des programmes.

Je vous le disais également avec une dynamique proactive de formation à l'attention des personnels de la chaîne, d'abord avec la mise en place du diplôme universitaire qui a eu un effet très bénéfique, donc journalisme, média et corsophonie, donc grâce à la mise en place de ce DU, ça a permis à la chaîne d'incorporer 13 alternants formés par la chaîne, dont 8 sont aujourd'hui en CDI, ce qui est vraiment une réussite pour nous.

En 2022, les alternants de la troisième promo du DU ont obtenu leur diplôme et aujourd'hui ils sont en CDD et essentiellement travaillant sur la rédaction en tant que journalistes bilingues.

Il y a également des possibilités de formation continue avec le Greta et nous avons grâce à l'augmentation continue du volume horaire de la langue Corse qui crée, si vous voulez, une dynamique et un appel d'air aussi bien en matière de formation en interne qu'en externe.

L'objectif 5 de la convention est la poursuite des émissions liées bien sûr à l'actualité, mais aussi, vous le savez, il y a des axes spécifiques sur le patrimoine, la culture et les traditions de Corse. Et donc là, la chaîne véritablement joue un rôle de service public, en assurant une information de

proximité réactive, bien sûr à travers l'actualité, les JT etc., les bulletins météo, l'info.

Également vous avez vu, c'est un point sur lequel on a travaillé ensemble, sur lequel on était attentifs, c'est-à-dire que le développement du numérique et la part des publications sur les réseaux sociaux a pris une importance capitale et très importante pour la chaîne, notamment grâce à tout ce qu'ils ont mis en place, ce qui leur a permis d'être encore plus dans la proximité avec le téléspectateur en étant sur d'autres formes que la télé qui finalement, perd quand même un peu, même si c'est une chaîne qui est plutôt bien suivie en Corse, mais souvent d'un public assez âgé. Et c'est vrai que la possibilité de retrouver toute l'information par les réseaux sociaux et par le numérique a permis de capter un public plus jeune. Ça a donc été un tournant important pour la chaîne qui lui a permis véritablement de continuer à être très dynamique.

Pour ce qui est de l'objectif 6, le développement des partenariats méditerranéens, vous savez que c'est aussi un axe important pour nous que celui d'être tourné vers la Méditerranée. Donc, il y a des magazines spécifiques comme « Méditerranéo » ou d'autres. En tout cas, la Méditerranée est naturellement présente dans la grille des programmes, je dirais, de manière transversale.

Il y avait la volonté dans l'ancienne convention, dans l'objectif 7, de créer et d'alimenter une plateforme numérique qui se serait donc appelée « Via Méditerranée » qui, pour le moment n'a pas vraiment pu voir le jour. Donc, la chaîne reconsidère cet objectif mais pour autant, il y a toujours la même exigence sur le traitement de programme en lien avec la Méditerranée.

Pour ce qui est donc de la nouvelle convention qui s'applique sur 2024-2027, aujourd'hui, nous avons 6 objectifs. D'abord, le premier qui est de développer la programmation locale en préservant la diversité des genres abordés. Toujours renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse. Bien sûr, comme je vous le disais, continuer à poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle corse, poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et en diffusant des programmes en langue corse.

Un objectif sur toujours ces émissions d'actualité, de patrimoine et de culture, avec un renforcement sur les questions autour de l'action citoyenne qui sera également proposé.

Un objectif sur la volonté d'ouverture à des régions voisines méditerranéennes, donc de continuer à travailler avec des chaînes et des sociétés de production du bassin méditerranéen.

Enfin, valoriser les contenus conformes à la ligne éditoriale de la chaîne, aux objectifs de la convention sur les différents supports numériques dont je vous parlais précédemment.

Pour finir, je voudrais rappeler que ViaStella représente un maillon essentiel dans le développement de la filière audiovisuelle corse. Aujourd'hui, c'est un outil majeur de développement économique, mais surtout de transmission de la langue et de vivacité aussi d'un certain nombre de domaines. Je pense notamment à ce qu'ils font sur la captation de certains spectacles, le fait qu'ils ont pu, il y a quelques jours, retransmettre en direct, le Liet qui est un concours en langues minoritaires. Tout ça fait en sorte qu'aujourd'hui nous considérons que notre engagement auprès de Via Stella est plein et entier et qu'il contribue de manière globale à ce que les acteurs de la filière montent en compétence et surtout soient beaucoup plus dynamiques encore.

Concernant la subvention qui leur est allouée, elle est de 800 000 € par an, ce qui fait donc 1,6 millions d'euros sur la période 2024-2027.

Et je tiens à vous préciser que l'avis du CESEC est favorable.

Et que... voilà et que j'ai terminé. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quelle belle chute ! Merci Madame la Conseillère.

Alors il y a plusieurs rapports. Je vais donner la parole d'abord à Frédérique Densari et pour la Commission.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci Madame la Présidente.

La Commission a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ». Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

Il y a un avis du CESEC qui est favorable, qui a beaucoup apprécié le rapport et la reconduction de cette convention, bien sûr.

Il alerte sur deux sujets : il souhaite que les conventions soient reconduites dans leur forme ancienne qui permet le versement d'un premier

acompte dès le début de l'année. Et après, une autre remarque qui est particulièrement, je dirais, bienveillante, il déplore l'absence de sous-titrage pour les personnes malentendantes, c'est pour ça que je souhaitais le signaler, avec au moins une traduction en langage des signes qui serait au moins pour les bulletins d'information, comme le prévoit d'ailleurs la loi de 2005 sur le handicap.

L'avis, comme j'ai dit tout à l'heure, est favorable et plus que favorable.

Est-ce qu'il y a un autre rapport ?

**M. Georges MELA**

S'il vous plait, Mme la Présidente...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Attendez deux secondes, on en est aux avis.

**M. Joseph SAVELLI**

Un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu », l'absence des groupes « Avenzemu » et « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Parfait, très bien. Donc, Monsieur Mela.

**M. Georges MELA**

Non, c'est pour tout à l'heure.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accord, alors Muriel.

**Mme Muriel FAGNI**

Grazia, Signora Presidente è cari cullegghi.

Madame la Conseillère exécutive, je vais un peu reprendre tout ce que vous avez dit, mais la chaîne ViaStella, je tiens à intervenir, c'est notre chaîne à tous, alors pour les plus anciens c'est FR3 et ça reste un petit peu dans la tête de nos plus anciens.



Mais aujourd'hui, c'est vrai que nous soutenons ViaStella depuis sa création, donc 2007. Elle est regardée chaque jour par des milliers de téléspectateurs. Elle diffuse de façon significative in lingua nustrale les sujets qui traitent de l'actualité, du patrimoine, de la culture, des traditions avec une ouverture sur d'autres régions du bassin méditerranéen.

Alors au-delà de l'information en langue corse passée, comme vous l'avez signalé, de 146 heures en 2013 à 413 heures aujourd'hui, les programmes diffusés tout au long de la journée sur des thématiques diverses ont eux aussi considérablement augmenté en langue corse avec un contenu proposé de très grande qualité.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse souhaite renouveler cette Convention pour la période 2024-2027, afin de poursuivre la concrétisation des objectifs que la conseillère exécutive nous a décrits. Et chaque année, le comité de suivi se réunit et atteste d'un bilan satisfaisant et encourageant pour la suite.

Le doublage en langue corse des dessins animés à destination des enfants, je trouve que c'est un point non négligeable dans l'apprentissage de la langue corse, apprendre et comprendre de façon ludique et accessible.

Le progrès technique oblige, ViaStella a su saisir l'opportunité de son développement en matière de numérique, avec une présence accrue sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, c'est primordial pour tous les jeunes et donc un site internet repensé qui comptabilise 22 millions de visiteurs pour l'année 2022.

ViaStella, c'est la chaîne de télévision de la Corse, c'est le rendez-vous quotidien du Corsica Sera et c'est aussi et surtout un point de rencontre et de transmission pour les différentes générations avec des programmes à destination de toutes les tranches d'âge, qui nous informent, qui nous cultivent et qui nous permettent de faire rayonner notre pays et notre langue pour des Corses d'ici et les Corses ailleurs.

Pour conclure, évidemment féliciter tout l'ensemble des salariés de la chaîne pour le travail qu'ils fournissent. Une pensée particulière pour tous ces jeunes qui sont issus du DU de journalisme de l'université, que l'on voit souvent dans l'hémicycle d'ailleurs, et qui ont démontré leur totale insertion dans le monde professionnel et leurs compétences au service de la Corse.

Alors, longa strada à ViaStella !

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère pour votre intervention, j'y souscris totalement. Merci.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Georges peut-être un peu, non ? Tout à l'heure, d'accord. Alors qui d'autre ? Saveriu.

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci Présidente.

Deux mots pour vous dire que bien entendu on va voter ce rapport, même si on n'a pas participé en commission. Il faut dire que c'est quand même une longue route, c'est quelque chose qui a été engagé il y a très longtemps, je m'en rappelle très bien. Notamment, on parlait tout à l'heure de dessin animé, de doublage, je me rappelle avoir soutenu, nous avons soutenu à l'époque Fiura Mossa qui fait un travail considérable et qui participe aussi à l'émancipation de cette langue sur les écrans de télévision.

Deux ou trois petits points qui me semblent intéressants. Il y a un comité de pilotage, malheureusement, je parle pour l'opposition et pour certains qui sont passionnés, ne peuvent pas y participer, mais bon, tant pis ! Peut-être qu'il faudra réfléchir à un moment donné à ouvrir un peu plus ce comité de pilotage parce qu'il y a forcément des choses à dire et des choses à proposer, notamment par rapport à l'évolution.

Ce qui est important maintenant dans le contexte politique, ou l'auto-politique, on l'a vu ce matin, l'actualité nous rattrape, c'est qu'on a besoin justement de renforcer le plus possible la langue dans tous les secteurs, y compris et surtout puisque c'est quand même une audience, et vous l'avez souligné, qui est très importante, je crois que c'est la troisième audience après TF1 et France 2. Donc, c'est quand même la télévision corse, a televisìo corsa, comme disait les vieux, c'est quand même une institution, c'est peut-être une des plus suivies, en tous les cas au niveau de ce qu'on appelle les « régionales » et je mets des guillemets quand même à « régionales », vous le savez, c'est largement au-dessus de ce qui se passe ailleurs. Ailleurs c'est un épiphénomène, chez nous c'est carrément une institution.

Donc, rien de plus pour nous ici d'impulser une politique de la langue corse beaucoup plus forte, je pense, je ne dis pas qu'elle n'est pas efficace, mais je pense que comme d'habitude, on en veut toujours plus et pas pour se faire plaisir, vous le savez, c'est parce qu'aujourd'hui, on joue notre survie, on joue la survie de la langue corse comme on joue la survie d'un peuple.

Je crois que c'est important de le dire et la télévision, c'est une arme. Et cette arme-là, il faut absolument lui donner les moyens de continuer.

Par exemple, on évoquait, je reviens au dessin animé, il n'y a pas que des dessins animés, mais c'est important aussi que la partie scolaire, apprentissage, je veux dire la télévision en direction de tous ces jeunes qui apprennent le corse, je crois que là il y a un effort à faire de pédagogie, peut-être conventionné avec Canopé, je ne sais pas, il y a tellement de supports aujourd'hui modernes qui peuvent le permettre. Mais c'est important qu'on puisse légitimer et qu'eux-mêmes puissent légitimer leur propre apprentissage avec justement ces canaux officiels d'informations et de diffusion. Voilà donc, la partie scolaire.

Et après bien entendu, il y a aussi, je crois que c'est important de le souligner, vous avez souligné justement la partie ouverture à la Méditerranée, ça, c'est essentiel pour nous. Je crois que là aussi, il faut accélérer un peu, même si, encore une fois, l'effort est considérable. Je crois qu'il y a une évolution, une progression depuis quelques années, mais je crois que la Méditerranée romane pour nous, est aussi une cible intéressante parce que ça permet et pour les nôtres, je parle pour les nôtres, quand je dis les nôtres, ce sont les générations jeunes, les générations qui sont aujourd'hui en recherche de repères et d'identité et la langue est le premier support, avoir une collaboration beaucoup plus forte avec la Méditerranée romane. Je le dis pourquoi ? Parce qu'en tant qu'enseignant à la retraite, un petit peu, tous les ans on avait situé des déplacements en Méditerranée romane, notamment en Italie, en Sardaigne, en Ligurie, en Toscane, en Sicile et on voit bien que cette coopération et cette confrontation est très formatrice et permet de resituer le corse au cœur de la Méditerranée, de le légitimer aussi et surtout de montrer aussi aux générations jeunes que, finalement, on est très tolérant entre nous dans la variété linguistique, mais en même temps, on a en face de nous, des gens qui parlent pratiquement comme nous. Ça, c'est une découverte qui est importante pour les générations jeunes parce que ça leur apprend la tolérance et surtout ça leur apprend à se restituer par rapport au reste du monde.

Pour moi, ce versant, je dirais, pédagogique, il est essentiel.

Donc voilà, il y a 2 ou 3 pistes comme ça qu'il faudra peut-être fouiller. Nous on est prêts à vous aider là-dessus, parce que c'est essentiel et c'est vital. On ne peut pas se contenter, et je comprends très bien que les sous-titrages sont importants, mais on ne peut pas se contenter aujourd'hui de pas de financement et de faire des bilans. Aujourd'hui, il y a forcément des pistes, et le politique et vous en particulier, êtes aussi en situation justement de les proposer. Bien entendu, on est prêts à vous accompagner.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Saveriu. Josepha.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Iè, qualchì parolle nantu à a quistione generale di a cunvenzione cù Via Stella. Ci hè un bilanciù, è ci sò e prospettive. Di sicuru ch'ellu ci vole à cresce nantu à a quistione di a lingua corsa.

Allora, accresce di sicuru i mezi pè a so diffusione, ma cresce à l'ingiru tutti i mezi di a pruduzione postu ch'è in u duminiu di l'audiovisivu, Via Stella hè unu di l'elementi di un ecosistema maiò induve ci entrenu parechji attori, pruduttori, di pruduzione, di diffusione, tuttu què si tene, allora di sicuru ingiru à a quistione di a lingua, a quistione dinù di u Mediterraniu, di l'accresciturà di u sviluppu aldilà di a Corsica, è tutti i punti ch'è sò messi in risaltu.

Eccu.

Eiu aghju da prufittà dinò di issu raportu nant'à a quistione di Via Stella pè chjamà dinù, ghjustapuntu, ci hè un sustegnu à u sviluppu di Via Stella, è ghjè di sicuru una bona ma aghju fattu riferenza à un ecosistema di a pruduzione è audiovisiva è di u sinemà. Sapemu ch'è in issi pochi tempi ci sò stati quantunque parechji difficoltà, ch'è e difficoltà sò dinò davant'à noi postu ch'è ci serà, ci vole à pinsà la, un eserciziu bugettariu ch'è serà difficiule, ma pensu ch'è ci hè statu una costruzzione paziente di u settore sanu, induve a diffusione, pruduzione è ecosistema d'attore piglia un sensu, è ch'ellu ci vole à cuntinuà di sustene lu, si mantene lu, è d'accresce lu perchè e riuscite sò veradimente à l'altezza di l'investimentu ma ci vole à cuntinuà à accumpagnà l'inseme di l'attori di issu settore.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè qualchissia d'altru ch'è vole piglià a parolla ? Nò.

Ripassu a parolla à a cunsigliere esecutiva.

**Mme Antonia LUCIANI**

Je vous remercie.

Je souscris à tout ce qui a été dit. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on puisse, peut-être hors du cadre du comité de suivi, qui est un comité de suivi, je dirais réglementaire, avoir un débat peut-être en commission sur la chaîne, y compris prévoir un échange avec eux, je pense que ça peut être aussi intéressant.

Et bien sûr, je remercie Josepha d'avoir rappelé que c'était un soutien global, il y avait la chaîne d'un côté et que bien sûr il y a des restrictions budgétaires. Pour nous, c'est quand même un effort important que d'avoir maintenu l'aide à 800 000 € par an, ça vient évidemment en complément de tout l'effort qu'il faudra continuer à faire sur la filière audiovisuelle comme j'ai pu l'expliquer, notamment en répondant à votre question écrite. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Donc je soumetts au vote la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi, è po salutemu di sicuru ViaStella per u so travagliu. Sò quì cù noi, è dumane dinò.

Allora, avà chì femu ?

**M. Georges MELA**

Chì femu ? Maintenant c'est le moment de vous solliciter.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Maintenant, c'est le moment de Georges Mela.

**M. Georges MELA**

Présidente, c'est très simple, est-ce que vous nous accordez une suspension de séance ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Elle est de droit. De combien ? Un quart d'heure.

**La séance est suspendue à 22 h 00 et reprise à 22 h 35.**

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /  
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE  
- SUITE -**

**(suite – reprise discussion et examen amendements après réunion CDENATE)**

**Raportu n° 300 : Analisi glubale di a messa in opera di u Pianu d'Assestu è di sviluppu durevule di a Corsica è messa in anda di a prucedura di revisione**

**Rapport n° 300 : Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et engagement de la procédure de révision**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Site pronti ? Dunque c'eranu 2 amendamenti, donc il y avait 2 amendements : le premier amendement déposé par « Un soffiu novu ».

Normalement, la règle veut que le groupe ou le porteur de l'amendement s'exprime. Il peut y avoir une intervention par groupe et on va demander son avis à l'exécutif aussi. Donc nous vous écoutons.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, Madame la Présidente, rapidement, il a été examiné en commission, je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive.

Cet amendement consistait, premièrement à prendre acte du bilan plutôt que de l'approuver.

Deuxièmement, à regretter formellement les délais qui ont couru depuis.

Et troisièmement, à réclamer une révision totale et non partielle. Cet amendement n'était pas sécable, nous voulons en conserver l'intégralité, il a été rejeté.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Donc, je demande son avis à l'exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Défavorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ? Non.

Donc, je soumetts à votre approbation cet amendement.

Qui est contre l'amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?  
« Avenzemu ». Qui est pour ? « Un soffiu ».

**L'amendement est rejeté.**

Le deuxième amendement, l'auteur de l'amendement est Serena Battistini, vous avez la parole ?

**Mme Serena BATTISTINI**

Merci. Nous, on propose de prendre acte du rapport relatif à l'analyse globale du PADDUC et de faire une proposition partielle, c'est-à-dire de garder l'esprit du PADDUC avec les priorités, mais surtout ne pas revenir sur les fondamentaux tels que l'amendement de la droite l'a proposé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, je demande son avis à l'exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Avis favorable, Madame la Présidente, et simplement deux points d'explication sur cet avis favorable.

Sur la prise d'acte de l'analyse bien entendu, aucune difficulté. C'était d'ailleurs une partie de l'amendement de la droite à laquelle on pouvait adhérer.

Ensuite, sur la question de la révision partielle versus la révision totale, ça ne change en rien la procédure, sachant qu'on reviendra, comme c'était prévu, devant l'Assemblée de Corse pour préciser le périmètre de cette révision, le calendrier et les modalités, en intégrant bien sûr tous les points dont on a

discuté, notamment les questions relatives à l'intégration des dispositions de la loi Elan, loi littoral, loi montagne, la question des secteurs déjà urbanisés, la question des zones dédiées à la résidence principale ou encore la traduction de la trajectoire ZAN. Donc, on sait que ce sont des choses qui sont attendues par les maires auxquelles bien sûr on répondra.

Donc, la révision partielle en intégrant dans une prochaine délibération l'ensemble de ces questions-là, avec un travail qu'on aura à formaliser dans les prochaines semaines. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président de l'agence d'urbanisme. Qui souhaite s'exprimer sur cet amendement ? Personne.

Je sou mets l'amendement au vote.

Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? « Un soffiu ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres.

**L'amendement est adopté.**

Merci. Donc maintenant je sou mets le rapport...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Explication de vote, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, c'est le droit.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Rapidement, nous allons voter pour ce rapport parce qu'on souhaite ardemment réviser ce PADDUC, votre PADDUC qui n'est pas le nôtre, nous ne l'avons pas voté, nous ne l'avons pas mis en œuvre. Nous souhaitions, c'était l'objet de l'amendement, procéder à la révision totale. Donc qui peut le plus, peut le moins, si on voulait le réviser totalement, évidemment on veut le réviser à tout le moins partiellement. Ça, c'est le premier point.

Le second point, c'est que je voulais vous mettre en garde sur le terme du débat. On va passer 3 longues années à parler de ce PADDUC. Je pense que les propos, quelques propos que j'ai entendus ce soir laissent augurer une musique de fond très désagréable.



Je veux dire à Nadine et à d'autres, on ne va pas commencer ce débat en ramenant les choses à deux camps, le camp des gardiens du temple, qui seraient les protectionnistes et le camp « des affreux Jojo » qui veulent spéculer et vendre la terre de leurs ancêtres, ça ne va pas se passer comme ça. Il y a sur ces bancs, Nadine, je le dis pour d'autres, que des gens qui sont respectueux de cette terre, qui veulent concilier le développement intelligent, harmonieux et préserver ce qui doit l'être.

Troisième point, vous comprendrez que sur le fond, nous, on va être attentifs, notamment à ce que nous disent un certain nombre de maires, sur les délais qui vont être contraints. Il va falloir être pieds sur le champignon pour qu'on puisse essayer de faire coïncider des temporalités différentes mais qui sont préoccupantes pour un certain nombre de maires qui veulent développer sans spéculer ou sans défigurer le littoral, des gens qui veulent loger des personnes chez eux, sur leur territoire et sur la terre de leurs ancêtres, et ne pas vendre à des Russes. C'est de ça dont on parle.

Enfin et surtout, nous souhaitons retrouver dès le mois de janvier, dès, en tout cas, le prochain rapport qui va nous être soumis, les marqueurs des priorités que nous avons fixés dans l'amendement.

Sur cette base-là, ce soir, ensemble, nous souhaitons réviser ce PADDUC dont vous avez qualifié le bilan de mitigé, mais en général, quand la majorité qualifie le bilan de mitigé, l'opposition peut s'autoriser à être un peu plus dure sur ce bilan.

Donc, il est ce qu'il est ce bilan, et c'est la raison pour laquelle, ardemment, nous souhaitons le réviser pour des raisons qui sont parfois aux antipodes des vôtres.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, d'autres interventions en explication de vote ? Paul-Félix.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour que les choses se passent sereinement, avec des débats qui sont des débats d'idées ou des débats de logiques économiques, il ne faut pas non plus qu'il y ait des instrumentalisations hasardeuses avec des personnes qui ne sont heureusement, ni mes amis, ni mes électeurs, qui se permettent de cibler les associations, qui, en faisant un contrôle de légalité a posteriori, en lieu et place des services de l'État, ont fait appliquer le PADDUC.

Ce ne sont ni mes électeurs, ni mes amis qui disent qu'il faut tuer les associations. Ce ne sont ni mes électeurs, ni mes amis qui sous-entendent qu'ils sont la genèse de la dérive mafieuse et qu'ils soient eux-mêmes des mafieux et que certains d'entre eux, dont Maxime Susini, qui est mon ami, qui est le parrain de mon neveu, a été tué parce qu'il faisait du trafic de drogue.

Donc, si on est sur ce tempo-là, on va se retrouver ailleurs, tous.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

On est sur des explications de vote ? Qu'est-ce que ça veut dire ça ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Ça veut dire ce que ça veut dire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ?

**Mme Valérie BOZZI**

Oui présidente, juste deux mots.

D'abord, je trouve les propos scandaleux et justement on tombe dans ce qu'il ne faudrait pas faire dans ce débat-là.

Moi je pense qu'évidemment cette révision est attendue par beaucoup de maires, elle est souhaitable. Il n'y a pas tout à jeter dans le PADDUC non plus, ce n'est pas ce qu'on a dit. Il y a évidemment des choses à garder, mais il y a aussi une attente, ça a été dit tout à l'heure, les hameaux, le cumul des loi littoral et loi montagne sur certaines communes. Ce sont des priorités qu'on pourra faire avancer, je pense rapidement pour que les communes soient aussi facilitées dans leurs documents d'urbanisme. Et, il n'y a pas les vertueux et les mauvais qui seraient dans un camp ou dans un autre.

Donc vraiment, je trouve les propos qui viennent d'être tenus assez dangereux d'ailleurs sur ce sujet.

Donc voilà, favorable bien sûr à cette révision et nous travaillerons à faire évoluer ce document. On le sait, il aurait dû être fait depuis un moment, donc heureusement, il arrive, enfin.

Merci Madame la Présidente.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Explication rapide de vote, on votera pour. Je l'avais dit dans mon propos liminaire et avant même que le document ne soit amendé. On se réserve, on ne l'a pas fait aujourd'hui parce qu'on est restés, comme on l'a dit, sur l'intention stratégique et juridique, on se réserve néanmoins la possibilité d'amender ce qui sera à débattre dans les temps à venir et dont nous considérons que ce sera l'essentiel au sens des marqueurs de la procédure engagée.

A ce stade, il y a un accord de principe, c'est un vote valise. Ceux qui sont très favorables au PADDUC de 2015 diront, « on a voté pour parce qu'on veut », etc., ceux qui y sont plus ou moins opposés, diront précisément l'inverse.

Moi, je veux simplement dire, pourquoi nous, nous le faisons. Il y a des élus, Pierre est absent et sera là demain, Tony également, etc., maires ou en responsabilité, Xavier, bien sûr, mais au-delà des éléments dont les maires ont besoin pour simplifier la vie de leurs concitoyens, il y a pour notre part une fidélité à l'esprit de 2015, je vais le dire très clairement, et une nécessité impérieuse désormais de le réviser.

Donc ça a été dit et c'est sur quoi on aura l'occasion d'intervenir. Essayons de voir notamment au-delà du contenu, sur le plan de l'agenda, de la méthodologie et du respect des délais, 2027 paraissant de l'avis général et pour des raisons évidentes, une date à la fois trop éloignée et dirons-nous, trop tendue vers des objectifs qui pourraient polluer le débat attendu à ce à ce moment-là.

Cela étant posé, on votera ce soir et on voulait simplement et très sereinement vous y rendre attentifs. Merci.

**M. Jean Félix ACQUAVIVA**

Oui, sans surprise évidemment, le groupe majoritaire soutiendra ce rapport simplement pour manifester le fait que nous sommes heureux de pouvoir enfin rentrer dans le vif du sujet, puisque même si nous n'avons pas malheureusement à ce soir l'autonomie qui nous permettrait d'aller plus loin en termes d'établissement de règles fiscales de portée législative, qui seraient pourtant nécessaires pour lutter contre un certain nombre de fléaux, notamment la spéculation foncière et immobilière.

Ce PADDUC, cette révision avec les nouvelles prérogatives conférées par la loi au PADDUC, nous permettra, en tout cas c'est notre sentiment, de faire

les pas nécessaires, sinon suffisants, pour essayer de répondre à un certain nombre d'urgence.

Oui, nous confirmons qu'aujourd'hui on peut mieux faire avec la révision du PADDUC que nous pourrions faire il y a 3 ans parce que les lois notamment d'adaptation du ZAN aux réalités locales de 2023, mais aussi la loi Airbnb nous a conféré de nouvelles compétences que nous n'avions pas il y a 3 ans. Et, ces nouvelles compétences par rapport à l'urgence de l'accès au logement, de lutte contre spéculation, nous allons pouvoir en débattre.

Moi je pense que, le Président l'a dit, nous sommes dans le cadre d'une révision qui s'inscrit dans un projet national. Un projet national, ce n'est pas simplement un projet nationaliste, nous avons toujours dit que la convergence nationale, ce sont l'ensemble des Corses qui se réclament d'un peuple, d'une langue, d'une culture, d'un attachement à la terre, et là, il n'y a pas d'exclusive. Il peut y avoir une convergence qui s'opère. Ça ne peut pas être non plus le consensus mou. Ça sera un débat de projets. Oui, nous savons aujourd'hui un certain nombre de choses que nous ne savions pas il y a 10 ans, l'urgence climatique, le changement climatique, le Président l'a dit, c'est très important. Le PADDUC en 2015 n'en parlant pas, il va falloir en parler.

La question de la guerre de l'eau, qui va arriver, qui arrive, il va falloir le traduire dans le PADDUC. Il y a 10 ans, ce n'était pas le cas.

Et puis évidemment, il y a les chiffres sur la spéculation qui ont galopé, des choses beaucoup plus précises qui font que, pour nous, c'est une urgence absolue. Il va bien falloir, par exemple, que l'on se mette d'accord sur le zonage en RNU de ce qui sera uniquement des résidences principales. Il va bien falloir qu'on se mette d'accord sur la trajectoire du ZAN et l'artificialisation et la péréquation à faire au profit des communes rurales de montagne, diminuer d'autres rythmes.

Oui, nous sommes pour cet état d'esprit-là et nous espérons que beaucoup le seront sans exclusive. Mais en tout cas c'est un rendez-vous, à travers cette révision, qui est un rendez-vous dans les 3 ans qui arrivent, qui est un rendez-vous avec l'histoire sur notre façon de pouvoir préserver ce qui doit l'être et projeter ce qui doit l'être pour les années à venir et pour la jeunesse corse en particulier. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Tous les groupes se sont exprimés puisque normalement c'est une expression par groupe.

Maintenant, s'il n'y a pas d'autres remarques de la part de l'exécutif, je soumetts au vote le rapport ainsi amendé, puisque nous avons voté les amendements.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Merci.

Je souhaiterais vous informer, pour ceux qui étaient en commission, que d'une part, nous avons passé 3 rapports : le rapport sur l'installation de l'Assemblea di a Giuventù, le rapport du SIS concernant le renouvellement de la convention de mutualisation de service entre la Collectivité et le SIS de Haute-Corse et également le rapport sur Via Stella. Donc, ces rapports sont passés pendant que vous étiez en commission.

Je vous demande aussi de bien vouloir accepter la proposition de dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général. Je ne l'ai pas fait voter tout à l'heure.

**DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DES TEMPS DE TRAVAIL  
DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**ADOPTE à l'unanimité.**

Je vous remercie.

Bona notte, dumane matine 9 ore è mezu.

**La séance est suspendue à 22 h 50.**